

# Notice annuelle 2025

Exercice terminé  
le 31 décembre 2025



Le 25 février 2026

## Table des matières

---

Notes explicatives .....	3
Déclarations prospectives .....	3
Structure de la société .....	5
Évolution générale des activités .....	7
Description des activités .....	13
Facteurs de risque et incertitudes .....	29
Dividendes .....	42
Offre publique de rachat dans le cours normal des activités .....	43
Description de la structure du capital .....	43
Marché pour la négociation des titres .....	49
Titres assujettis à une restriction contractuelle à la libre cession .....	52
Administrateurs et membres de la haute direction .....	53
Comité d’audit et de gestion des risques .....	58
Poursuites et application de la loi .....	60
Membres de la direction et autres personnes intéressés dans des opérations importantes .....	61
Agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres .....	62
Contrats importants .....	63
Intérêts des experts .....	65
Renseignements supplémentaires .....	65
<a href="#">Annexe A</a>	
Charte du comité d’audit et de gestion des risques .....	A-1



## Notes explicatives

---

Dans la présente notice annuelle, toute mention de « **Fiera Capital** » ou de la « **Société** » renvoie à Corporation Fiera Capital et désigne aussi, selon le contexte, ses filiales. Plus précisément, elle ne comprend aucune des sociétés de portefeuille détenues dans les fonds gérés par Fiera Capital ou une de ses filiales.

À moins d'indication contraire, tous les montants en dollars mentionnés aux présentes sont libellés en dollars canadiens.

Tous les renseignements dans la présente notice annuelle sont donnés en date du 31 décembre 2025, à moins d'indication contraire.

## Déclarations prospectives

---

La présente notice annuelle renferme des déclarations prospectives se rapportant à des événements futurs ou au rendement futur, lesquelles rendent compte des attentes ou des opinions de la direction concernant des événements futurs, y compris, sans s'y limiter, les conditions, tendances et perspectives économiques, la croissance de Fiera Capital ainsi que ses résultats d'exploitation, son rendement, ses possibilités ou occasions d'affaires, ses objectifs, ses plans et priorités stratégiques et ses initiatives, dont celles liées à la durabilité, ainsi que d'autres énoncés qui ne se rapportent pas à des faits historiques. Les déclarations prospectives peuvent comprendre des observations concernant les objectifs de Fiera Capital, les stratégies qu'elle emploie pour les atteindre, ses résultats financiers prévisionnels, ses dividendes attendus et les perspectives quant à ses activités, ainsi que concernant les économies canadienne, américaine, européenne, asiatique et les autres économies mondiales. Ces déclarations prospectives reflètent les opinions actuelles de la direction et sont fondées sur des facteurs et des hypothèses que celle-ci considère comme raisonnables à la lumière des renseignements dont elle dispose à l'heure actuelle. Ces déclarations prospectives peuvent généralement être repérées par l'emploi de mots ou d'expressions comme « hypothèse », « continuer », « estimer », « prévision », « but », « orientation », « probable », « plan », « objectif », « perspective », « potentiel », « prévoir », « projet », « stratégie » et « cible », ou d'autres mots ou expressions similaires, ou par l'emploi de verbes au futur ou au conditionnel (y compris dans leur forme négative), tels que « viser », « anticiper », « croire », « pouvoir », « s'attendre à », « prévoir », « avoir l'intention de », « planifier », « prédire », « chercher à », « devoir », « s'efforcer de » et « vouloir ».

Par leur nature, les déclarations prospectives comportent des risques et des incertitudes inhérents et reposent sur plusieurs hypothèses susceptibles de faire en sorte que les résultats ou événements réels diffèrent considérablement des attentes de la direction et que les prévisions, projections, attentes, conclusions ou énoncés se révèlent inexacts. Par conséquent, la Société ne garantit pas que les déclarations prospectives se réaliseront et les lecteurs sont priés de ne pas se fier indûment à celles-ci. Les déclarations prospectives sont présentées dans le but d'aider les investisseurs et les autres parties intéressées à comprendre certains éléments clés des objectifs, des stratégies, des attentes, des plans et des perspectives commerciales de la Société, ainsi que le contexte d'exploitation prévu. Les lecteurs sont toutefois avertis que ces renseignements peuvent ne pas être appropriés à d'autres fins.

Les événements, les résultats ou le rendement réels pourraient différer sensiblement des prédictions, des prévisions, des projections, des attentes, des conclusions ou des énoncés formulés dans les déclarations prospectives en raison d'un certain nombre de facteurs de risque et d'incertitudes importants, dont bon nombre sont indépendants de la volonté de Fiera Capital, notamment, sans toutefois s'y limiter, les risques liés aux éléments suivants : le rendement des placements et les placements des actifs sous gestion (les « **ASG** »),

la concentration des ASG en lien avec les stratégies à l'égard desquelles Gestion d'actifs PineStone inc. (« **PineStone** ») agit à titre de sous-conseiller, les employés clés, le secteur de la gestion d'actifs et les pressions concurrentielles, les atteintes à la réputation, les litiges, la conformité réglementaire, la fidélité des clients et les rachats, la dépendance vis-à-vis les technologies de l'information et les systèmes de télécommunications ainsi que leurs éventuelles pannes et interruptions, l'inconduite et les erreurs du personnel, la couverture d'assurance, les relations avec les tiers, les conflits d'intérêts, les enjeux de protection de la vie privée, l'évaluation et le modèle de placements, les limites de la gestion du risque d'entreprise, les enjeux environnementaux et sociaux, les acquisitions et les cessions, le rythme de croissance des ASG de Fiera Capital, l'endettement, les taux et cours de marché, l'inflation, les fluctuations des taux d'intérêt, la récession, le crédit, la liquidité et la fiscalité, la structure de propriété et la possibilité de dilution, ainsi que les autres risques et incertitudes décrits dans la présente notice annuelle à la rubrique « [Facteurs de risque et incertitudes](#) » ou présentés dans d'autres documents que la Société dépose de temps à autre auprès des autorités de réglementation des valeurs mobilières et qui sont disponibles sur SEDAR+ à l'adresse [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca).

Les renseignements contenus dans les déclarations prospectives sont fondés sur certains facteurs et hypothèses importants qui ont été appliqués pour tirer une conclusion ou faire une prévision ou une projection, notamment, sans toutefois s'y limiter : la perception par la direction des tendances historiques, des conditions actuelles et des évolutions futures prévues, la clôture réussie d'opérations stratégiques, d'acquisitions, de cessions ou d'autres stratégies de croissance ou d'optimisation, l'exactitude des estimations, des hypothèses et des jugements selon les normes comptables applicables et l'absence de tout changement important dans les normes et les politiques comptables applicables à la Société, l'absence de variation importante des taux d'intérêt, l'absence de tout changement important au taux d'imposition effectif de la Société, les rendements sur les placements correspondant aux attentes de la Société et étant conformes aux tendances historiques, l'absence de changements inattendus dans l'environnement économique, concurrentiel, juridique ou réglementaire, ou dans le secteur de la gestion d'actifs et l'absence de mesures des autorités réglementaires qui pourraient avoir une incidence importante sur les activités de la Société ou de ses partenaires commerciaux, l'absence de fluctuations importantes du taux de change entre le dollar canadien et certaines autres devises (y compris le dollar américain et la livre sterling), et l'absence de réalisation des facteurs de risque ou autres facteurs mentionnés ci-dessus ou dont il est question ailleurs dans la présente notice annuelle ou dans d'autres documents déposés par la Société auprès des autorités de réglementation des valeurs mobilières de temps à autre, lesquels sont disponibles sur SEDAR+ à l'adresse [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca), susceptibles d'influencer la performance ou les résultats de la Société.

Les lecteurs sont avertis que la liste précédente de facteurs de risque et d'incertitudes n'est pas exhaustive et que d'autres risques et incertitudes pourraient avoir une incidence sur la Société. D'autres risques et incertitudes, y compris ceux dont Fiera Capital n'a pas connaissance à l'heure actuelle ou qu'elle juge actuellement négligeables, pourraient également avoir une incidence défavorable importante sur les activités commerciales, la situation financière, les liquidités, les activités d'exploitation ou les résultats financiers de la Société. Lorsqu'ils se fient aux déclarations prospectives contenues dans la présente notice annuelle ou dans toute autre communication faite par Fiera Capital, les investisseurs et les autres parties intéressées devraient examiner attentivement les risques et les incertitudes énumérés ci-dessus, ainsi que d'autres événements potentiels qui pourraient avoir une incidence sur la situation financière, les activités d'exploitation, le rendement ou les résultats de la Société.

Sauf indication contraire, les déclarations prospectives contenues dans la présente notice annuelle décrivent les attentes de la direction au 25 février 2026 et, par conséquent, sont susceptibles d'être modifiées après cette date. Fiera Capital ne s'engage pas à mettre à jour ou à réviser les déclarations prospectives verbales ou écrites qui peuvent être formulées de temps à autre par elle ou en son nom afin de tenir compte de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou de circonstances futures, ou pour un autre motif, sauf si elle y est tenue en vertu des lois applicables.

# Structure de la société

## Dénomination, adresse et constitution

Le principal établissement de Fiera Capital est situé au 200, Bay Street, bureau 3800, South Tower, Toronto (Ontario) M5J 2J1, et son siège social est situé au 1981, avenue McGill College, bureau 1500, Montréal (Québec) H3A 0H5.

Fiera Capital est une société issue d'une fusion en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* (Ontario) (la « **LSAO** »). Elle a été constituée à l'origine sous le nom de Fry & Company (Investment Management) Limited en vertu des lois de l'Ontario par des lettres patentes datées du 22 novembre 1955. La dénomination de la Société a par la suite été remplacée par Fry Investment Management Limited le 19 février 1962, puis par Sceptre Investment Counsel Limited (« **Sceptre** ») le 12 novembre 1971.

Le 27 août 2010, la Cour supérieure de justice de l'Ontario a approuvé, en vertu de l'article 182 de la LSAO, un arrangement concernant Sceptre et Gestion Fiera inc. (auparavant Fiera Capital inc.), qui a donné lieu au regroupement de leurs activités en date du 1er septembre 2010 (l'« **arrangement** »). Dans le cadre de l'arrangement, les statuts de Sceptre ont été modifiés afin de changer la dénomination de la Société pour Fiera Sceptre Inc., d'annuler la catégorie d'actions ordinaires dont l'émission était autorisée et d'établir les nouvelles catégories d'actions suivantes : les actions avec droit de vote subordonné de catégorie A (les « **actions avec droit de vote subordonné de catégorie A** ») et les actions avec droit de vote spécial de catégorie B (les « **actions avec droit de vote spécial de catégorie B** ») et, collectivement avec les actions avec droit de vote subordonné de catégorie A, les « **actions** », chacune étant une « **action** ». La modification a également porté le nombre d'administrateurs à neuf.

En vertu d'un contrat conclu entre la Société et une société contrôlée par Jean-Guy Desjardins, le fondateur de Fiera Capital et président exécutif du conseil d'administration de Fiera Capital (le « **conseil d'administration** » ou le « **conseil** »), la Société est titulaire d'une licence relative à l'utilisation du nom « Fiera ». Cette licence, octroyée moyennant une contrepartie symbolique, est automatiquement renouvelée chaque année.

Le 29 mars 2012, deux résolutions spéciales des actionnaires ont été adoptées lors de l'assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires de la Société, autorisant des modifications des statuts de la Société visant à **i)** remplacer la dénomination de la Société par « Corporation Fiera Capital », et **ii)** augmenter le nombre maximal d'administrateurs siégeant au conseil pour le faire passer de neuf à 12. Les 30 mars 2012 et 2 avril 2012, respectivement, les statuts de la Société ont été modifiés et la Société a augmenté son nombre d'administrateurs, qui est passé de neuf à 12, et changé sa dénomination sociale, qui est devenue « Corporation Fiera Capital ».

Le 23 mai 2014, les statuts de la Société ont été modifiés de nouveau en vue de créer une nouvelle catégorie d'actions privilégiées pouvant être émises en séries (les « **actions privilégiées** »).

Le 1er septembre 2019, à la suite de l'acquisition de Gestion d'actifs Foresters inc. et des activités et fonds d'investissement canadiens de Natixis Investment Managers S.A., Fiera Capital a fusionné avec ses filiales en propriété exclusive nouvellement acquises, Fiera Investments Corp. (auparavant Natixis Investment Managers Canada Corp.) et Gestion de fonds Fiera Capital inc. (auparavant Gestion d'actifs Foresters inc.).

Le 25 mai 2023, lors d'une assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires, ces derniers ont adopté une résolution spéciale autorisant une modification des statuts de la Société afin de **i)** changer le nombre d'administrateurs de la Société, qui était jusqu'alors un nombre fixe de 12, pour un nombre variable comportant un minimum de neuf administrateurs et un maximum de 12 administrateurs, et **ii)** conférer au conseil le pouvoir de déterminer, de temps à autre, le nombre approprié d'administrateurs à l'intérieur de cette fourchette.

Le 8 avril 2024, le conseil d'administration de Fiera Capital a adopté le *Règlement no 14 – Règlement relatif au préavis pour la mise en candidature d'administrateurs* (le « **règlement relatif au préavis** »). Le 23 mai 2024, lors de l'assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires de la Société, une résolution ordinaire des actionnaires a été adoptée, approuvant et ratifiant l'adoption du règlement relatif au préavis de la Société.

## Liens intersociétés

Au 31 décembre 2025, Fiera Capital possédait cinq filiales principales, Fiera Capital inc. (« **FCI** »), Partenaires Fiera Comox inc. (« **Fiera Comox** »), Fiera Real Estate Investments Limited (« **Fiera Real Estate** »), Fiera Capital (UK) Limited (« **Fiera UK** ») et Fiera Real Estate UK Limited (« **Fiera Real Estate UK** »).

FCI est constituée en vertu des lois de l'État du Delaware et est une filiale en propriété exclusive indirecte de Fiera Capital. Fiera Comox est constituée en vertu des lois du Canada, et Fiera Capital en détient directement 60,4 % des titres. Fiera Real Estate est constituée en vertu des lois de la province de l'Ontario et est une filiale en propriété exclusive indirecte de Fiera Capital. Fiera UK est constituée en vertu des lois de l'Angleterre et du pays de Galles et est une filiale en propriété exclusive indirecte de Fiera Capital. Fiera Real Estate UK est constituée en vertu des lois de l'Angleterre et du pays de Galles et est une filiale en propriété exclusive indirecte de Fiera Capital.

Bien que Fiera Capital ait d'autres filiales, chacune de ces filiales ne représente pas plus de 10 % des actifs ou des revenus consolidés de la Société, et toutes ces filiales, collectivement, ne représentent pas plus de 20 % de ses actifs ou de ses revenus consolidés.

## Évolution générale des activités

Le texte qui suit est un résumé des faits saillants de l'évolution des activités de Fiera Capital au cours des trois derniers exercices et présente les faits récents de 2026.

### Faits saillants de 2025 et faits récents de 2026

#### Rachat des débetures subordonnées non garanties de premier rang à 8,25 % (les débetures de 2026)

Le 31 décembre 2025, Fiera Capital a racheté la totalité de ses débetures subordonnées non garanties de premier rang à 8,25 % venant à échéance le 31 décembre 2026 (les « **débetures de 2026** ») pour un montant en capital total de 67 250 000 \$. Les porteurs des débetures de 2026 ont reçu, pour chaque tranche de 1 000 \$ de capital des débetures de 2026, un paiement correspondant au capital de 1 000 \$ des débetures de 2026, majoré des intérêts courus et impayés jusqu'au 31 décembre 2025, exclusivement. Les droits des porteurs des débetures de 2026 ont cessé d'être en vigueur le 31 décembre 2025. Pour de plus amples renseignements sur les débetures de 2026, veuillez vous reporter aux rubriques « [Évolution générale des activités – Faits saillants de 2023 – Nouveau placement de débetures subordonnées non garanties de premier rang à 8,25 % \(les débetures de 2026\)](#) » et « [Description de la structure du capital – Débetures – Débetures de 2026](#) » de la présente notice annuelle

#### Offre publique de rachat dans le cours normal des activités de 2025

Le 8 août 2025, la Société a annoncé l'approbation par la Bourse de Toronto (la « **TSX** ») du renouvellement de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités (l'« **offre publique de rachat de 2025** ») visant le rachat aux fins d'annulation d'un maximum de 4 000 000 de ses actions avec droit de vote subordonné de catégorie A au cours d'une période de 12 mois commençant le 16 août 2025 et se terminant au plus tard le 15 août 2026, ce qui représentait, au 4 août 2025, environ 4,6 % de ses actions avec droit de vote subordonné de catégorie A émises et en circulation. Pour de plus amples renseignements sur l'offre publique de rachat de 2025, veuillez vous reporter à la rubrique « [Offre publique de rachat dans le cours normal des activités](#) » de la présente notice annuelle.

#### Nouveau placement de débetures subordonnées non garanties de premier rang à 7,75 % (les débetures de 2030)

Le 3 juin 2025, la Société a annoncé la clôture d'un placement public par voie de prise ferme de débetures subordonnées non garanties de premier rang à 7,75 % pour un montant en capital total de 70 000 000 \$ (les « **débetures de 2030** ») au prix de 1 000 \$ par débenture. Les débetures de 2030, négociées à la TSX sous le symbole « FSZ.DB.C », portent intérêt au taux annuel de 7,75 %, les intérêts étant payables semestriellement à terme échu, et viendront à échéance le 30 juin 2030.

Le 6 juin 2025, la Société a émis, à la suite de l'exercice d'une option de surallocation attribuée aux preneurs fermes, des débetures subordonnées non garanties de premier rang supplémentaires, selon les mêmes modalités, pour un montant total de 10 000 000 \$.

Le produit net du placement a été affecté au financement du rachat des débetures de 2026 et aux fins générales de l'entreprise.

Pour de plus amples renseignements sur les débetures de 2030, veuillez vous reporter à la rubrique « [Description de la structure du capital – Débetures – Débetures de 2030](#) » de la présente notice annuelle.

### Acquisition d'actions supplémentaires dans une plateforme de placement

Le 6 janvier 2025, une filiale en propriété exclusive indirecte de Fiera Capital a acquis des actions supplémentaires du capital-actions dans une plateforme de placement spécialisée dans les logements locatifs, faisant ainsi passer sa participation d'environ 33 % à 51 %.

### Changements au sein de la direction et de la direction régionale

Le 1er janvier 2025, Paul de la Roche, qui était jusqu'alors gestionnaire principal de portefeuille et chef régional de la Gestion privée, Ontario, a été nommé chef de la Gestion privée, Canada.

Le 30 avril 2025, Jean Michel, anciennement directeur exécutif, président et chef des placements de Fiera Marchés publics, a quitté la Société.

Le 1er juillet 2025, Maxime Ménard, jusque-là président et chef de la direction de Fiera Canada et de Gestion privée mondiale, a été nommé président mondial et chef de la direction.

Le 1er juillet 2025, en lien avec la nomination de Maxime Ménard, le titre de Jean-Guy Desjardins est passé de « président du conseil et chef mondial de la direction » à « fondateur et président exécutif du conseil ».

Le 1er juillet 2025, Gabriel Castiglio, qui était jusqu'alors directeur exécutif, chef de la direction des affaires juridiques mondiale et secrétaire général de la Société, a été nommé directeur exécutif et chef mondial de l'exploitation.

Le 1er juillet 2025, Lucas Pontillo, qui était jusqu'alors directeur exécutif et chef de la direction financière mondiale de la Société, a été nommé directeur exécutif, chef de la direction financière mondiale et chef de la stratégie corporative.

## Faits saillants de 2024

### Report de la date d'échéance de la facilité de crédit de premier rang de la Société

Le 20 décembre 2024, la date d'échéance de la facilité de crédit renouvelable de premier rang non garantie de la Société (la « **facilité** ») a été reportée du 20 avril 2026 au 20 décembre 2028. De plus amples renseignements sur la facilité sont disponibles dans la notice annuelle de Fiera Capital pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024, laquelle peut être consultée sur SEDAR+, à l'adresse [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca) et sur le [site Web](#) de Fiera Capital.

### Offre publique de rachat dans le cours normal des activités de 2024

Le 7 août 2024, la Société a annoncé l'approbation par la TSX du renouvellement de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités (l'« **offre publique de rachat de 2024** ») visant le rachat aux fins d'annulation d'un maximum de 4 000 000 de ses actions avec droit de vote subordonné de catégorie A, ce qui représentait, en date du 2 août 2024, environ 4,56 % de ses actions avec droit de vote subordonné de catégorie A émises et en circulation. L'offre publique de rachat de 2024 a débuté le 16 août 2024 et a pris fin le 15 août 2025. La Société a racheté et annulé un total de 1 862 016 actions avec droit de vote subordonné de catégorie A aux termes de l'offre publique de rachat de 2024. Pour de plus amples renseignements sur l'offre publique de rachat de 2024, veuillez vous reporter à la rubrique « [Offre publique de rachat dans le cours normal des activités](#) » de la présente notice annuelle.

## Acquisition par la haute direction d'actions détenues par Desjardins

Le 21 juin 2024, la haute direction de la Société et certains membres de son conseil d'administration ont acquis la totalité des parts de Fiera Capital S.E.C. (« **Fiera S.E.C.** ») et la totalité des actions de Gestion Fiera inc. (« **Gestion Fiera** ») précédemment détenues par Desjardins Holding financier inc. (« **Desjardins HF** »), filiale en propriété exclusive indirecte de la Fédération des caisses Desjardins du Québec (l'« **opération visant Desjardins** »). L'opération visant Desjardins a porté sur des parts de Fiera S.E.C. et des actions de Gestion Fiera représentant 7 257 960 actions avec droit de vote spécial de catégorie B et actions avec droit de vote subordonné de catégorie A de la Société (chacune, un « **titre acheté** » et collectivement, les « **titres achetés** »), soit 6,8 % du nombre total d'actions en circulation à cette date.

Les titres achetés ont été acquis à un prix équivalant à 7,25 \$ chacun, pour un prix d'achat total d'environ 53 000 000 \$. Une partie du prix d'achat total a été financée au moyen d'une facilité de crédit (la « **facilité de crédit ExecCo** ») d'un montant de 20 000 000 \$ consentie par une banque canadienne à 16121136 Canada inc., société constituée par des membres de la haute direction de la Société (« **ExecCo** »). Les obligations découlant de la facilité de crédit ExecCo ont été garanties par la Société (la « **garantie de la Société** »). Pour de plus amples renseignements sur la garantie de la Société, veuillez vous reporter à la rubrique « [Membres de la direction et autres personnes intéressés dans des opérations importantes](#) » de la présente notice annuelle.

Immédiatement après la réalisation de l'opération visant Desjardins, Desjardins HF ne détenait plus aucune part de Fiera S.E.C. ni d'actions de Gestion Fiera, et par conséquent, aucune participation dans Fiera Capital. Dans le cadre de l'opération visant Desjardins, la convention de droits d'inscription datée du 1er septembre 2010, intervenue entre Fiera Capital, Fiera S.E.C. et Desjardins Gestion internationale d'actifs inc. (anciennement Desjardins Gestion d'actifs inc.) (« **Desjardins GA** »; Desjardins GA a par la suite cédé à Desjardins HF ses droits et intérêts dans la convention) (la « **convention de droits d'inscription de Desjardins** ») a été résiliée. Des renseignements supplémentaires sur la convention de droits d'inscription de Desjardins sont fournis dans la notice annuelle de Fiera Capital pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023, laquelle peut être consultée sur SEDAR+, à l'adresse [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca) et sur le [site Web](#) de Fiera Capital.

## Ouverture d'un nouveau bureau aux Émirats arabes unis

Le 29 février 2024, Fiera Capital a annoncé son entrée sur le marché des Émirats arabes unis à la suite de l'inauguration de son premier bureau à Abu Dhabi, qui s'inscrit dans la réalisation d'une stratégie de distribution régionalisée lancée en 2023. Ce bureau représentait une première étape des plans de croissance de la Société dans la région du Conseil de coopération du Golfe, qui comprend le Bahreïn, le Koweït, Oman, le Qatar, l'Arabie saoudite et les Émirats arabes unis.

## Ouverture d'un nouveau bureau en Suisse

Le 21 février 2024, Fiera Capital a annoncé l'inauguration de son premier bureau à Zurich, en Suisse, dans le cadre de la mise en œuvre d'une stratégie de distribution régionalisée. Ce bureau consolide la présence européenne de Fiera Capital et devient un point central pour les activités de ses partenaires dans la région Europe, Moyen-Orient et Afrique (« **EMOA** »), ainsi que pour les clients institutionnels dans la zone Allemagne, Autriche et Suisse (DACH), illustrant ainsi l'engagement de la Société envers les marchés de ces régions.

## Changements au sein de la direction et du conseil d'administration

### Direction

Le 8 janvier 2024, Maxime Ménard s'est joint à la Société en tant que président et chef de la direction de Fiera Canada et de Gestion privée mondiale, et est devenu membre du comité exécutif. Il était alors responsable des activités canadiennes de Fiera Capital et des activités de Gestion privée mondiale.

Le 28 juin 2024, Peter Stock, alors président exécutif, Fiera Gestion privée mondiale et vice-président exécutif, Développement stratégique, a quitté la Société. Peter Stock occupait auparavant le poste de directeur exécutif et président de Gestion privée Fiera jusqu'au 8 janvier 2024.

### Conseil d'administration

Le 10 décembre 2024, Mme Beverly M. Bearden a été nommée administratrice indépendante du conseil d'administration de la Société.

## Faits saillants de 2023

### Offre publique de rachat dans le cours normal des activités de 2023

Le 10 août 2023, la TSX a approuvé le renouvellement par la Société de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités (l'« **offre publique de rachat de 2023** ») visant le rachat aux fins d'annulation d'un maximum de 4 000 000 de ses actions avec droit de vote subordonné de catégorie A, ce qui représentait, en date du 3 août 2023, environ 4,7 % de ses actions avec droit de vote subordonné de catégorie A émises et en circulation. L'offre publique de rachat de 2023 a débuté le 16 août 2023 et a pris fin le 15 août 2024. La Société a racheté et annulé un total de 510 866 actions avec droit de vote subordonné de catégorie A aux termes de l'offre publique de rachat de 2023.

### Rachat des débetures subordonnées non garanties de premier rang à 5,60 % (les débetures de 2024)

Le 31 juillet 2023, Fiera Capital a racheté la totalité de ses débetures subordonnées non garanties de premier rang à 5,60 % venant à échéance le 31 juillet 2024 (les « **débetures de 2024** ») pour un montant en capital total de 110 000 000 \$. Les porteurs des débetures de 2024 ont reçu, pour chaque tranche de 1 000 \$ de capital des débetures de 2024, un paiement correspondant au capital de 1 000 \$ des débetures de 2024, le dernier versement d'intérêt ayant été effectué le 31 juillet 2023. Les droits des porteurs des débetures de 2024 ont cessé d'être en vigueur le 31 juillet 2023. De plus amples renseignements sur les débetures de 2024 sont disponibles dans la notice annuelle de Fiera Capital pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023, laquelle peut être consultée sur SEDAR+, à l'adresse [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca) et sur le [site Web](#) de Fiera Capital.

### Nouveau placement de débetures subordonnées non garanties de premier rang à 8,25 % (les débetures de 2026)

Le 29 juin 2023, la Société a annoncé la conclusion d'un placement public par voie de prise ferme de débetures subordonnées non garanties de premier rang à 8,25 % pour un montant en capital total de 65 000 000 \$ au prix de 1 000 \$ par débeture. Les débetures de 2026, négociées à la TSX sous le symbole « FSZ.DB.B », portaient intérêt au taux annuel de 8,25 %, les intérêts étant payables semestriellement à terme échu, et devaient venir à échéance le 31 décembre 2026. Le produit net a été affecté au financement partiel du rachat des débetures de 2024 et aux fins générales de l'entreprise.

Le 28 juillet 2023, la Société a émis, à la suite de l'exercice d'une option de surallocation attribuée aux preneurs fermes, des débetures subordonnées non garanties de premier rang supplémentaires, selon les mêmes modalités, pour un montant total de 2 250 000 \$.

Le 31 décembre 2025, Fiera Capital a racheté la totalité des débetures de 2026 émises et en circulation pour un montant en capital total de 67 250 000 \$.

Pour de plus amples renseignements sur les débetures de 2026, veuillez vous reporter aux rubriques « [Évolution générale des activités – Faits saillants de 2025 et faits récents de 2026 – Rachat des débetures subordonnées non garanties de premier rang à 8,25 % \(les débetures de 2026\)](#) » et « [Description de la structure du capital – Débetures – Débetures de 2026](#) » de la présente notice annuelle.

### Entente de distribution stratégique avec New York Life Investments

Le 13 mars 2023, la Société a annoncé avoir conclu une nouvelle entente de distribution stratégique avec New York Life Investments (« NYLI ») par l'intermédiaire de ses sociétés affiliées FCI, Fiera Comox et Fiera UK (l'« **entente de distribution stratégique Fiera-NYLI** »). L'entente de distribution stratégique Fiera-NYLI établit NYLI, un gestionnaire de placement mondial reconnu et respecté, comme l'un des partenaires de distribution de Fiera Capital aux États-Unis. Cette entente contient certains droits d'exclusivité sur le marché intermédiaire des conseillers aux investisseurs aux États-Unis pour diverses stratégies de placement gérées par FCI et Fiera Comox.

Le 13 septembre 2023, Fiera Capital a annoncé qu'elle avait vendu à NYLI quatre fonds communs de placement en actions, lesquels ont par la suite été intégrés à la gamme de fonds MainStay de NYLI.

### Changements au sein de la direction, de la direction régionale et du conseil d'administration

#### Direction et direction régionale

En 2023, la Société a amorcé sa transition d'un modèle de distribution mondiale à un modèle de distribution régionalisée qui est axé sur l'établissement de mesures locales et sur une plus grande proximité avec les clients dans les régions clés dans lesquelles Fiera Capital exerce ses activités, et qui repose sur une meilleure connaissance des marchés locaux dans ces régions. Les chefs de direction régionaux suivants ont été nommés en 2023 afin de lancer ce modèle de distribution régionalisée et d'assumer la direction de tous les employés de ces régions clés (en plus de Maxime Ménard qui s'est joint à la Société en tant que président et chef de la direction de Fiera Canada et de Gestion privée mondiale le 8 janvier 2024) :

- > Le 13 novembre 2023, Eric Roberts s'est joint à la Société à titre de directeur exécutif et chef de la direction de Fiera États-Unis;
- > Le 29 septembre 2023, Robert Petty, qui était jusqu'alors co-chef de la direction et co-chef des placements de Fiera Capital Asie, a été nommé directeur exécutif et chef de la direction de Fiera Asie; et
- > Le 30 mai 2023, Klaus Schuster s'est joint à la Société à titre de directeur exécutif et chef de la direction, Fiera EMOA.

Le 23 janvier 2023, Fiera Capital a annoncé que Jean-Guy Desjardins avait été nommé chef de la direction en remplacement de Jean-Philippe Lemay et que les changements suivants avaient été apportés :

- > John Valentini a été nommé au poste de directeur exécutif, président et chef de la direction de Fiera Marchés privés;
- > Jean Michel a été nommé directeur exécutif, président et chef des placements de Fiera Marchés publics (avant de quitter la Société le 30 avril 2025);
- > Peter Stock a été nommé directeur exécutif, président de Gestion privée Fiera puis, à compter du 8 janvier 2024 et avant de quitter la Société le 28 juin 2024, il était président exécutif, Fiera Gestion privée mondiale et vice-président exécutif, Développement stratégique;
- > Lucas Pontillo a été nommé directeur exécutif et chef de la direction financière mondiale; depuis le 1er juillet 2025, il œuvre maintenant à titre de directeur exécutif, chef de la direction financière mondiale et chef de la stratégie corporative; et
- > Gabriel Castiglio a été nommé directeur exécutif, chef de la direction des affaires juridiques mondiale et secrétaire général; depuis le 1er juillet 2025, il œuvre maintenant à titre de directeur exécutif et chef mondial de l'exploitation.

### **Conseil d'administration**

Lors de l'assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 25 mai 2023, M. John Braive et Mme Annick Charbonneau ont été élus au conseil d'administration, tandis que M. Geoff Beattie, M. Jean Raby, M. David R. Shaw et Mme France Margaret Bélanger ne se sont pas présentés pour un nouveau mandat. Le 7 septembre 2023, M. Réal Bellemare a démissionné du conseil d'administration.

## Description des activités

Fiera Capital est une société de gestion de placement indépendante de premier plan avec une présence croissante à l'échelle mondiale qui, au 31 décembre 2025, avait des ASG<sup>1</sup> de 164,1 milliards de dollars. La Société offre des solutions multi-actifs et personnalisées tirant parti d'un vaste éventail de catégories d'actifs sur les marchés publics et privés. Ses stratégies s'adressent à une clientèle institutionnelle, de détail et de gestion privée établie au Canada, aux États-Unis, dans la région EMOA et dans les principaux marchés d'Asie.

Au 31 décembre 2025, la Société comptait 780 employés permanents, dont 221 professionnels en placement.

## Philosophie de placement et équipes de placement

Fiera Capital croit qu'une analyse disciplinée et méthodique, combinée à un processus de placement rigoureux, constitue la pierre d'assise de rendements supérieurs. Son modèle de gestion active met l'accent sur le travail d'équipe ainsi que sur le libre échange d'idées au sein de son équipe chevronnée de professionnels en placement.

La recherche est au cœur de la philosophie de placement de la Société et guide les décisions tout au long du processus de gestion de portefeuille. Les capacités de recherche de Fiera Capital sont intégrées à l'ensemble de l'organisation et se traduisent par des équipes et des disciplines spécialisées :

- > Une **recherche indépendante fondamentale ascendante** constitue le fondement des stratégies relatives aux titres de participations et des méthodes axées sur les titres à revenu fixe orientés vers le crédit. Les équipes de placement effectuent une vérification diligente approfondie des sociétés chaque année, qui comprend notamment des visites chez les émetteurs et des rencontres avec leurs équipes de direction.
- > Une **recherche fondamentale descendante rigoureuse**, non liée à l'analyse de courtiers externes ni à celle des agences de notation, constitue la pierre d'assise de ses stratégies à revenu fixe gérées activement. Cette approche se traduit par des opinions indépendantes des tendances du marché.
- > Une **recherche interne sur la macroéconomie et les marchés** guide le processus de répartition des actifs de la Société, lequel a été conçu pour équilibrer les objectifs de rendements dans une optique de préservation du capital dans un large éventail de conjonctures de marché.

La gestion des risques est intégrée à l'ensemble du cycle de vie des placements, depuis la prise ferme initiale et la construction du portefeuille jusqu'au suivi et à l'examen continu. La Société applique un cadre rigoureux conçu pour cerner, mesurer et gérer les risques importants, dans le but de maintenir les portefeuilles dans les limites des paramètres de risque définis et de respecter les contraintes réglementaires applicables et les exigences des clients.

Le Bureau mondial de placements (le « **BMP** ») assure une supervision indépendante des risques liés aux placements, et apporte un regard critique tout en s'intéressant à la gouvernance séparément de la fonction de gestion de portefeuille. Le BMP supervise un large éventail d'indicateurs de risques liés aux portefeuilles, examine les concentrations et l'exposition aux risques et soutient les processus d'escalade de l'information et des mesures

<sup>1</sup> Les ASG représentent la valeur de marché totale de tous les actifs gérés par la Société ou à l'égard desquels elle agit à titre de sous-conseiller, y compris les stratégies offertes aux clients de Fiera Capital mais gérées par des tiers. Pour une explication de la composition des ASG, veuillez vous reporter à la rubrique « [Description des activités – Produits d'exploitation et ASG – ASG](#) » de la présente notice annuelle.

correctives, le cas échéant, contribuant ainsi à assurer une application uniforme des normes relatives aux risques et une gouvernance des placements rigoureuse.

Fiera Capital et ses professionnels en placement, y compris les gestionnaires de portefeuille et leurs équipes, sont tenus d'agir de façon professionnelle, responsable et diligente dans l'intérêt de la clientèle en vue de créer de la valeur durable à long terme. Les professionnels en placement de Fiera Capital constituent un vaste bassin de compétences en gestion d'actifs dont le mandat consiste à générer le meilleur rendement possible pour la clientèle tout en respectant les contraintes de risque de chaque politique de placement.

## Plateformes de placement

Fiera Capital adopte une approche centrée sur la création de valeur et l'optimisation des processus pour gérer ses plateformes de placement sur les marchés publics et privés, ce qui se traduit par une gestion stratégique et tactique de la répartition du capital au sein des deux plateformes à l'échelle mondiale, l'objectif étant de générer des rendements supérieurs et durables pour ses clients.

### Marchés publics

La gamme mondiale de placements et de solutions de Fiera Capital sur les marchés publics comprend un large éventail de stratégies couvrant les actions, les titres à revenu fixe et les stratégies équilibrées, de différents styles de gestion. Ces stratégies sont gérées grâce à des processus d'investissement rigoureux, tant de type ascendant que descendant. Ces stratégies s'étendent aux marchés nationaux et internationaux, couvrant un large éventail de capitalisations boursières, de qualités de crédit, d'échéances et d'autres critères essentiels propres à chaque catégorie d'actifs, et elles incluent, entre autres, les stratégies suivantes :

#### Stratégies d'actions

##### Stratégies d'actions de sociétés canadiennes à forte capitalisation

Ces stratégies à grande capitalisation reposent sur une philosophie de placement visant à investir dans des titres de sociétés canadiennes de grande qualité qui offrent une valorisation attrayante, sont rentables et sont bien établies, qui présentent des caractéristiques de durabilité et de résilience, et qui génèrent de solides rendements à long terme sur le capital investi, avec un accent particulier sur la préservation du capital.

##### Stratégies d'actions Apex

Une gamme de stratégies d'actions mondiales couvrant les marchés américains et internationaux ainsi que diverses capitalisations boursières, notamment de sociétés mondiales et internationales, de base américaines, à grande capitalisation américaines, à petite/moyenne capitalisation, à moyenne capitalisation, à petite capitalisation et de croissance toutes capitalisations, qui vise à créer de la valeur pour les investisseurs grâce à une approche propre à la Société combinant une sélection de titres ascendante et des investissements fondés sur des thématiques et tendances séculaires descendantes, ce qui offre généralement un mélange dynamique d'entreprises stables de qualité et d'entreprises émergentes à fort potentiel de croissance.

##### Stratégie Atlas de sociétés mondiales

En s'appuyant sur une méthode de placement fondamentale ascendante axée sur la recherche, cette stratégie vise à investir dans un portefeuille concentré à forte conviction de sociétés de croissance de qualité à l'échelle mondiale ayant fait leurs preuves en matière de création de valeur, grâce à des flux de trésorerie durables provenant de sources diversifiées qui offrent un potentiel de croissance à long terme.

### **Stratégies d'actions des marchés émergents et frontières mondiaux**

Reposant sur un processus ascendant axé sur la recherche et intégrant des facteurs quantitatifs et qualitatifs, ces stratégies ont pour objectif d'investir dans des sociétés de qualité qui sont fortement axées sur la gouvernance et les meilleures pratiques, qui sont bien gérées, qui affichent des bilans solides et des perspectives de croissance durable, et dont la valorisation est attrayante. L'accent est mis sur la recherche d'occasions dans des marchés frontières et émergents encore peu connus.

### **Stratégie Actions canadiennes – Petite capitalisation « Core »**

Cette approche ascendante, axée sur les données fondamentales, cherche à constituer un portefeuille à forte conviction composé de sociétés de petite et moyenne capitalisation de qualité, présentant une croissance des bénéfices, étant disponibles à des prix raisonnables et disposant de bilans solides, alliant ainsi des caractéristiques de valeur et de croissance.

## **Stratégies de revenu fixe**

### **Stratégies de revenu fixe actif et stratégique**

En mettant l'accent sur l'optimisation du rendement et la préservation du capital, ces stratégies, qui favorisent principalement les placements dans l'univers canadien des titres à revenu fixe de haute qualité ainsi que dans des titres à revenu fixe mondiaux, visent à maximiser le rendement ajusté en fonction du risque tout en maintenant une faible volatilité, grâce à un processus rigoureux et bien structuré. L'approche préconisée par ces stratégies s'ajuste en fonction de l'évolution de l'environnement économique, financier et politique. La plupart des stratégies s'appuient sur quatre sources potentielles de valeur ajoutée, reposant sur quatre types d'analyse (fondamentale, technique, sentimentale et saisonnière).

### **Stratégies de revenu fixe – gestion intégrée**

Employant une combinaison d'analyses descendantes et ascendantes axées sur la recherche en matière de crédit et sur les sociétés émettrices canadiennes, ces stratégies investissent principalement dans l'univers canadien des titres à revenu fixe et visent à préserver le capital dans un environnement à risque contrôlé. La perspective des cycles et des thèmes économiques, combinée à une forte concentration sur les écarts de crédit et les fluctuations des taux d'intérêt, permet de produire un solide rendement dans toutes les conjonctures de marché.

### **Stratégies de revenu fixe de sociétés américaines**

En mettant l'accent sur le contrôle de la qualité, une recherche approfondie du crédit et la gestion efficace des risques, ces stratégies offrent des solutions personnalisées pour des mandats spécifiques et uniques dans tous les segments à qualité supérieure du revenu, grâce à un processus de placement rigoureux axé sur la préservation du capital.

### **Stratégies d'investissement guidé par le passif**

Ces stratégies sont adaptées aux besoins des fonds de retraite, des compagnies d'assurance et d'autres clients institutionnels qui ont besoin de planification spécialisée. Elles constituent des solutions diversifiées et novatrices visant à répondre à des objectifs de placement et de gestion des risques particuliers.

## **Stratégies d'investissement équilibrées**

### **Stratégies équilibrées**

Les stratégies équilibrées ont pour objectif d'offrir aux investisseurs des solutions multi-actifs de premier plan grâce à une offre diversifiée de fonds communs couvrant l'ensemble du spectre de risque et intégrant des solutions issues des stratégies de la Société sur les marchés publics et privés.

## Marchés privés

Dans le domaine des marchés privés, la plateforme de placement diversifiée de Fiera Capital continue de se développer à un rythme constant, en offrant aux clients des produits adaptés à des profils de risque et de rendement différenciés et durables, grâce à une gamme de stratégies de placement spécialisées.

La plateforme des marchés privés de Fiera Capital propose aux clients une gamme complète de stratégies, chacune visant à atteindre des objectifs de placement spécifiques, tout en favorisant la diversification du portefeuille et l'amélioration des rendements à long terme. Ces stratégies comprennent les suivantes :

### Stratégies de crédit privé

Ces stratégies misent sur l'octroi de financement par emprunt aux entreprises intermédiaires, aux promoteurs immobiliers et aux projets d'infrastructure de l'Amérique du Nord, de l'Europe, de l'Asie, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande.

### Stratégies d'investissement immobilier

Ces stratégies couvrent plusieurs secteurs et régions, y compris le Canada et le Royaume-Uni. Elles cherchent à offrir aux investisseurs des occasions de placement immobilier attrayantes dans divers marchés.

### Stratégies d'investissement dans les infrastructures

Axées sur les infrastructures de taille moyenne, de base et de base plus dans les pays de l'OCDE, ces stratégies offrent aux investisseurs l'occasion d'accéder à une catégorie d'actifs mondiale prisée, dans le but de générer des rendements stables et attrayants à long terme, ajustés en fonction du risque.

### Stratégies d'investissement dans le secteur agricole

Ces stratégies visent à constituer un portefeuille mondial diversifié d'actifs – principalement des terres agricoles – dans le but d'offrir aux investisseurs des rendements attrayants et stables à long terme.

### Stratégies liées aux terres forestières

Ces stratégies visent à constituer un portefeuille de placements dans le secteur du bois d'œuvre, diversifié sur le plan géographique, des essences et des catégories d'âge, tout en offrant un profil risque-rendement intéressant aux investisseurs.

### Stratégies en matière de capital-investissement

Conçues pour offrir aux investisseurs une plus grande diversification de leur portefeuille, ces stratégies donnent accès à un portefeuille mondial diversifié de placements dans des sociétés fermées en vue de générer des rendements élevés à long terme.

### Stratégies liées aux marchés privés diversifiés

Ces stratégies offrent des solutions par le truchement de structures de fonds nourriciers qui permettent aux clients d'atteindre leurs objectifs de plus-value en capital et de revenu en investissant dans diverses stratégies à capital variable, telles que les stratégies d'immobilier diversifié, d'actifs réels diversifiés et de crédit diversifié.

## Réseaux de distribution

Fiera Capital reconnaît que des relations solides avec les investisseurs sont cruciales pour sa croissance et son succès à long terme. Par l'intermédiaire de ses réseaux de distribution, la Société s'efforce de prodiguer des conseils de premier plan personnalisés et adaptés aux besoins particuliers de chaque client. Ses activités de service à la clientèle s'articulent autour de trois réseaux de distribution principaux, soit **i)** les clients institutionnels, **ii)** les intermédiaires financiers et **iii)** les clients de gestion privée.

Fiera Capital ne dépend pas d'un seul client, et aucun client n'a représenté plus de 10 % de ses produits d'exploitation consolidés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025.

## Clients institutionnels

Fiera Capital dessert une clientèle institutionnelle diversifiée à l'échelle mondiale, qui comprend les fonds de retraite de plusieurs grandes sociétés et institutions financières, des fonds de dotation, des fondations, des communautés des Premières Nations, des organismes religieux et des organisations caritatives, ainsi que des fonds du secteur public de grandes municipalités et universités. Ces comptes sont gérés sur une base séparée et groupée, offrant des solutions sur mesure pour répondre aux besoins diversifiés des investisseurs institutionnels.

## Intermédiaires financiers

Fiera Capital s'associe à des institutions financières et des intermédiaires financiers du monde entier, comme des banques et les membres de leurs groupes, des compagnies d'assurance et des réseaux de conseillers financiers indépendants. La Société agit à titre de sous-conseiller relativement à la gestion de leurs fonds communs de placement, portefeuilles modèles, fonds en gestion commune et fonds négociés en bourse respectifs dans diverses catégories d'actifs. Les relations de sous-conseil permettent aux investisseurs de détail et aux investisseurs fortunés d'accéder aux stratégies de placement complètes de la Société et de bénéficier de son expertise approfondie des secteurs sous-jacents. Fiera Capital met également ses propres fonds et stratégies à la disposition des intermédiaires financiers par le biais d'ententes de courtage et de distribution.

Au 31 décembre 2025, la Société gérait environ 104 fonds Fiera Capital et agissait à titre de sous-conseiller pour environ 63 fonds gérés par des intermédiaires financiers.

## Clients de gestion privée

Fiera Capital propose également des solutions de gestion de patrimoine sur mesure pour les particuliers fortunés et les bureaux de famille, ainsi que pour les fondations familiales, les fonds de dotation et les fiducies et les successions, et ce, tant au Canada qu'aux États-Unis. Ce volet se concentre sur la réalisation de rendements absolus tout en préservant le capital. Pour atteindre ces objectifs, Fiera Capital adopte une approche globale qui combine des stratégies de placement sur les marchés publics et privés, incluant l'analyse des placements existants et de la situation personnelle des clients, l'élaboration de politiques de placements sur mesure, ainsi que la prise de décisions éclairées en matière d'allocation tactique et stratégique des actifs.

## Partenariats

### Partenariats de sous-conseiller

Fiera Capital a également établi des partenariats de sous-conseiller avec des tiers pour la gestion de certains comptes clients. L'un de ces partenariats, conclu avec PineStone le 31 janvier 2022, prévoit que PineStone supervisera les décisions de placement concernant les stratégies d'actions mondiales, d'actions internationales et d'actions américaines de Fiera Capital, lesquelles représentaient environ 33,9 milliards de dollars d'ASG au 31 décembre 2025. Pour de plus amples renseignements sur le partenariat de sous-conseiller avec PineStone, veuillez vous reporter à la rubrique « [Contrats importants – Description des contrats importants – Accord de sous-conseiller avec PineStone](#) » de la présente notice annuelle.

### Partenariats de distribution

Fiera Capital a également de nombreux partenaires de distribution pour certaines de ses stratégies dans certains marchés ou réseaux, en particulier dans les régions où la Société n'a pas de présence locale. À cet égard, en mars 2023, NYLI est devenue partenaire de distribution stratégique de Fiera Capital dans le cadre de l'entente de distribution stratégique Fiera-NYLI. Pour de plus amples renseignements sur le partenariat de distribution stratégique Fiera-NYLI, veuillez vous reporter à la rubrique « [Évolution générale des activités – Faits saillants de 2023 – Entente de distribution stratégique avec New York Life Investments](#) » de la présente notice annuelle.

## Inscriptions et autorités

Fiera Capital, ainsi que certaines de ses filiales, est inscrite dans plusieurs territoires, comme il est indiqué ci-dessous.

### Canada

Au Canada, la Société et ses filiales sont inscrites dans différents territoires dans les catégories suivantes afin de fournir des services de gestion d'actifs à des clients résidant au Canada.

Catégories d'inscription (Canada)													
	C.-B.	AB	SK	MB	ON	QC	N.-B.	Î.-P.-É.	N.-É.	T.-N.-L.	YK	T.N.-O.	NU
Gestionnaire de portefeuille	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Courtier sur le marché dispensé	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Gestionnaire de fonds d'investissement					●	●				●			
Dérivés				● <sup>1</sup>	● <sup>2</sup>	● <sup>3</sup>							

- 1 Inscription en tant que conseiller en vertu de la *Loi sur les contrats à terme de marchandises* (Manitoba).
- 2 Inscription en tant que gestionnaire d'opérations sur marchandises (*commodity trading manager*) en vertu de la *Loi sur les contrats à terme sur marchandises* (Ontario).
- 3 Inscription en tant que gestionnaire de portefeuille en dérivés en vertu de la *Loi sur les instruments dérivés* (Québec).

De plus, FCI se prévaut de la dispense d'inscription à titre de gestionnaire de fonds d'investissement international au Québec, et Fiera UK se prévaut à la fois **i)** de la dispense d'inscription à titre de courtier international en Colombie-Britannique, en Ontario et au Québec, et **ii)** de la dispense d'inscription à titre de gestionnaire de fonds d'investissement international en Ontario et au Québec.

## États-Unis

Les filiales de Fiera Capital ou Fiera Capital (dans le cas de la société affiliée participante, au sens donné à ce terme ci-après) sont titulaires des inscriptions et des autorisations suivantes dans le cadre de la fourniture de services de gestion d'actifs aux États-Unis ou à des clients américains.

Catégories d'inscription (États-Unis)							
	Conseiller en placement (Investment Adviser) <sup>1</sup>	Courtier des É.-U. (US Broker-Dealer) <sup>1</sup>	Gestionnaire de fonds à terme (Commodity Pool Operator) <sup>2</sup>	Société affiliée participante (Participating Affiliate) <sup>3</sup>	Conseiller assujéti dispensé (Exempt Reporting Adviser) <sup>4</sup>	Gestionnaire de fonds marché à terme dispensé (Exempt Commodity Pool Operator) <sup>5</sup>	Conseiller en placement de produits dispensé (Exempt Commodity Trading Advisor) <sup>6</sup>
Fiera Capital				●			
FCI	●					●	
Fiera UK	●					●	●
Fiera Capital (Asia) Singapore Pte Ltd.					●		●
Fiera Capital (Asia) Hong Kong Limited					●		●
Fiera Capital (Asia) L.P.					●	●	●
Fiera Infrastructure Inc.					●		
Fiera Comox	●						

- 1 Inscription auprès de la *Securities and Exchange Commission* des États-Unis (la « SEC »).
- 2 Inscription auprès de la *Commodity Futures Trading Commission* des États-Unis (la « CFTC »).
- 3 L'expression « société affiliée participante » (*Participating Affiliate*) s'entend de l'expression utilisée dans les dispenses accordées par le personnel de la SEC qui permettent aux conseillers en placement inscrits aux États-Unis d'utiliser les ressources de conseils en placement de sociétés non américaines membres du même groupe qui ne sont pas inscrites auprès de la SEC. Fiera Capital a convenu de s'en remettre à la compétence de la SEC et des tribunaux américains pour juger toute action intentée en vertu des lois américaines en valeurs mobilières relativement à ses activités à titre de société affiliée participante de FCI.
- 4 Un conseiller assujéti dispensé au sens de *Exempt Reporting Adviser* (« ERA ») renvoie à un terme utilisé dans le cadre de dispenses accordées par le personnel de la SEC qui permet à des conseillers de fonds privés d'agir à titre de conseiller en placement aux États-Unis sans devoir s'inscrire auprès de la SEC pourvu que ses clients américains se limitent à des fonds privés admissibles et que les ASG américains soient de moins de 150 000 000 \$ US. Les ERA sont assujétis à certaines exigences périodiques de déclaration à la SEC et conviennent de se soumettre à la juridiction de la SEC et des tribunaux américains pour les poursuites qui découlent des lois sur les valeurs mobilières américaines et qui se rapportent à leurs activités à titre de ERA.
- 5 L'expression « gestionnaire de fonds marché à terme dispensé » (*Exempt Commodity Pool Operator*) s'entend d'un gestionnaire de fonds marché à terme (*Commodity Pool Operator* ou « CPO ») qui a demandé une dispense à l'égard de ses fonds marché à terme aux termes de certains règlements de la CFTC et est dispensé de s'inscrire à titre de CPO.
- 6 L'expression « conseiller en placement de produits dispensé » (*Exempt Commodity Trading Advisor*) s'entend d'un conseiller en placement de produits (*commodity trading advisor* ou « CTA ») qui a demandé une dispense à l'égard de ses clients et ses fonds dispensés aux termes de certains règlements de la CFTC et est dispensé de s'inscrire à titre de CTA.

## Autres territoires

**Fiera Real Estate Investors UK Limited** et **Fiera UK** sont autorisées et réglementées par la *Financial Conduct Authority* du Royaume-Uni.

**Fiera UK** a également reçu l'autorisation de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA), le 3 mai 2024, d'établir un bureau de représentation d'une institution financière étrangère en Suisse, représentée par Fiera Capital (Switzerland) GmbH.

**Fiera Real Estate Debt Strategies Limited** a reçu l'approbation de la *Financial Conduct Authority* du Royaume-Uni le 18 décembre 2023 pour agir à titre de « représentant désigné » de Fiera UK, ce qui a permis à l'équipe européenne de gestion de la dette immobilière de fournir des services de consultation sur la « directive concernant le marché d'instruments financiers » (*Markets in Financial Instruments Directive* ou « MiFID »).

**Fiera Capital (Germany) GmbH** a été établie en janvier 2021 et a reçu une licence limitée de l'Autorité fédérale de surveillance des services financiers d'Allemagne en août 2021, laquelle licence est devenue active en juillet 2022. Les activités de vente et de distribution dans l'Union européenne sont menées aux termes de cette licence.

**Fiera Capital (Asia) Singapore Pte Ltd.** est également titulaire d'une licence délivrée par la *Monetary Authority of Singapore* (MAS) pour la prestation de services de gestion de fonds sur les marchés des capitaux et pour le commerce de produits sur les marchés des capitaux (*Capital Markets Services in Fund Management and Dealing in Capital Markets Products*).

**Fiera Capital (Asia) Hong Kong Limited** est également titulaire d'une licence délivrée par la *Securities and Futures Commission* de Hong Kong pour la prestation de services de gestion d'actifs de type 9 (*Type 9 Asset Management Services*).

**Fiera Capital (Asia) L.P.** est également inscrite dans la catégorie de « personne inscrite » (*Registered Person*) auprès de la *Cayman Islands Monetary Authority*.

## Produits d'exploitation et ASG

### Produits d'exploitation

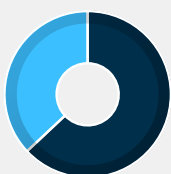
Les produits de la Société proviennent de plusieurs sources, notamment **i)** des honoraires de gestion, **ii)** des honoraires de performance, **iii)** des commissions d'engagements et frais de transaction, **iv)** de la quote-part du résultat net des coentreprises et entreprises associées et **v)** des autres produits. Les flux de revenus provenant des honoraires de gestion et des honoraires de performance sont répartis entre deux plateformes de placement (marchés publics et privés) et trois réseaux de distribution (clients institutionnels, intermédiaires financiers et clients de gestion privée). Les produits sont aussi ventilés par région en fonction de l'emplacement des clients.

Les honoraires de gestion sont calculés essentiellement en fonction des ASG et, pour chaque réseau de distribution, sont gagnés selon la valeur moyenne des ASG à la clôture de chaque jour, mois ou trimestre civil, conformément aux dispositions contractuelles. La Société perçoit des honoraires de performance dans le cadre de certains mandats. Fiera Capital génère aussi des revenus provenant des commissions d'engagement et des frais de transaction liés aux stratégies de placements sur les marchés privés, ainsi que de sa quote-part du résultat net des coentreprises et entreprises associées dans lesquelles elle possède des participations. Les autres produits, qui ne sont pas ventilés par plateforme de placement, réseau de distribution ou région, comprennent des frais d'administration, des revenus d'intérêts, des produits des fonds, des frais de courtage et des honoraires de consultation (dont le montant n'est pas fonction des ASG) et des profits ou pertes réalisés sur les contrats de change à terme.

Les produits consolidés de l'exercice terminé le 31 décembre 2025 totalisaient 673,0 millions de dollars. Vous trouverez ci-dessous une répartition détaillée des produits de Fiera Capital, présentée selon la plateforme de placement, le réseau de distribution et la région.

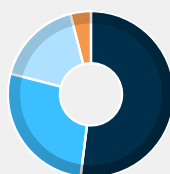
### Produits totaux par plateforme de placement, réseau de distribution et région (en millions de dollars pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025)

#### Plateforme de placement



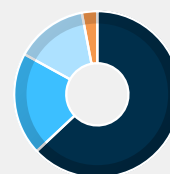
■ Marchés publics	422,2 \$	63 %
■ Marchés privés	249,9 \$	37 %
<b>Total<sup>1</sup></b>	<b>673,0 \$</b>	<b>100 %</b>

#### Réseau de distribution



■ Clients institutionnels	352,5 \$	52 %
■ Intermédiaires financiers	182,4 \$	27 %
■ Clients de gestion privée	114,8 \$	17 %
■ Autres <sup>2</sup>	23,3 \$	4 %
<b>Total</b>	<b>673,0 \$</b>	<b>100 %</b>

#### Région



■ Canada	421,9 \$	63 %
■ États-Unis	137,6 \$	20 %
■ EMOA	95,0 \$	14 %
■ Asie	18,5 \$	3 %
<b>Total</b>	<b>673,0 \$</b>	<b>100 %</b>

<sup>1</sup> Comprend les produits de société qui ne sont pas attribués à une plateforme de placement.

<sup>2</sup> Comprend la quote-part des bénéfices provenant de coentreprises et d'entreprises associées et d'autres produits qui ne sont attribués à aucun réseau de distribution.

Les sous-totaux et les totaux peuvent ne pas concorder avec les chiffres présentés parce que ceux-ci ont été arrondis.

## ASG

Les ASG de Fiera Capital représentent les actifs totaux gérés par la Société ou à l'égard desquels elle agit à titre de sous-conseiller, y compris les stratégies offertes aux clients de Fiera Capital mais gérées par des tiers. Les ASG constituent le principal moteur des revenus de la Société, la plupart de ses revenus étant calculés comme un pourcentage de ces ASG. La variation des ASG est influencée par plusieurs facteurs, notamment : **i)** les nouveaux mandats pour les stratégies sur les marchés publics ainsi que les nouvelles souscriptions sur les marchés privés, y compris les nouveaux capitaux engagés non déployés, **ii)** les mandats perdus, **iii)** les dépôts et les retraits des clients existants, y compris les remboursements de capital sur les marchés privés, **iv)** les distributions de revenus sur les marchés privés, **v)** les fluctuations de la valeur marchande des placements et l'impact de la réévaluation des taux de change sur les ASG libellés en devise étrangère et **vi)** les dépôts et les retraits d'actifs sous gestion découlant d'acquisitions et de cessions d'entreprises.

Les ASG comprennent également les « capitaux engagés non déployés » qui renvoient aux capitaux engagés par les investisseurs pour les stratégies de placement sur les marchés privés de la Société n'ayant pas encore été déployés. Une fois déployés, ces capitaux n'ont aucune incidence sur l'ensemble des ASG. Les ASG consolidés totalisaient 164,1 milliards de dollars au 31 décembre 2025. Vous trouverez ci-dessous une répartition détaillée des ASG de Fiera Capital, présentée selon la plateforme de placement, le réseau de distribution et la région.

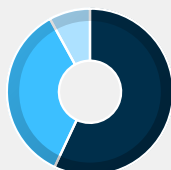
### ASG par plateforme de placement, réseau de distribution et région (en milliards de dollars au 31 décembre 2025)

#### Plateforme de placement



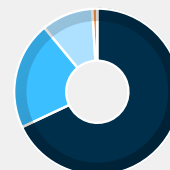
■ Marchés publics	142,1 \$	87 %
■ Marchés privés	22,0 \$	13 %
<b>Total</b>	<b>164,1 \$</b>	<b>100 %</b>

#### Réseau de distribution



■ Clients institutionnels	93,6 \$	57 %
■ Intermédiaires financiers	56,7 \$	35 %
■ Clients de gestion privée	13,7 \$	8 %
<b>Total</b>	<b>164,1 \$</b>	<b>100 %</b>

#### Région

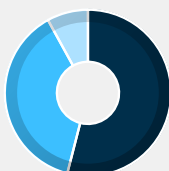


■ Canada	112,1 \$	68 %
■ États-Unis	34,1 \$	21 %
■ EMOA	15,6 \$	10 %
■ Asie	2,3 \$	1 %
<b>Total</b>	<b>164,1 \$</b>	<b>100 %</b>

Les sous-totaux et les totaux peuvent ne pas concorder avec les chiffres présentés parce que ceux-ci ont été arrondis.

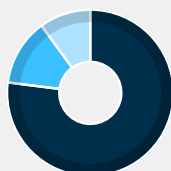
### ASG par plateforme de placement et par réseau de distribution (en milliards de dollars au 31 décembre 2025)

#### Marchés publics



■ Clients institutionnels	76,7 \$	54 %
■ Intermédiaires financiers	54,6 \$	38 %
■ Clients de gestion privée	10,8 \$	8 %
<b>Total</b>	<b>142,1 \$</b>	<b>100 %</b>

#### Marchés privés



■ Clients institutionnels	16,9 \$	77 %
■ Clients de gestion privée	2,9 \$	13 %
■ Intermédiaires financiers	2,1 \$	10 %
<b>Total</b>	<b>22,0 \$</b>	<b>100 %</b>

Les sous-totaux et les totaux peuvent ne pas concorder avec les chiffres présentés parce que ceux-ci ont été arrondis.

## Approche de Fiera Capital en matière de durabilité

### Cadre de gouvernance en matière de durabilité

Fiera Capital, par l'intermédiaire de son conseil d'administration, de ses comités et du comité mondial de durabilité de la direction, a établi un cadre de gouvernance pour superviser l'approche de la Société en matière de développement durable et traiter des risques et des occasions connexes. Ce cadre garantit que le développement durable est effectivement intégré à toutes les instances de la Société, en s'alignant sur les objectifs à long terme de la Société et en permettant une gestion proactive des questions de développement durable. La répartition des responsabilités entre le conseil d'administration, ses comités et le comité mondial de durabilité garantit une approche globale en matière de durabilité. Les principales responsabilités sont les suivantes :

- > **Conseil d'administration** : Il assure la surveillance ultime des questions importantes en matière de durabilité, ainsi que des risques et des occasions associés à la durabilité au niveau stratégique.
- > **Comité des candidatures et de la gouvernance** : Il supervise l'approche de la Société en matière de durabilité et sa conformité à la réglementation en la matière, notamment l'investissement durable, les questions liées au climat et à l'environnement, la diversité, les questions relatives aux droits de la personne et d'autres questions présentant un intérêt pour les actionnaires et autres parties prenantes.
- > **Comité d'audit et de gestion des risques** : Il est axé sur la cybersécurité, les initiatives de lutte contre la corruption, les contrôles de divulgation liés au développement durable et l'intégration du développement durable dans la gestion des risques de l'entreprise. Ce comité veille à ce que les risques importants soient correctement identifiés, gérés et surveillés, et partage la responsabilité du respect de l'éthique avec le comité des candidatures et de la gouvernance.
- > **Comité des ressources humaines** : Il surveille la gestion du capital humain, y compris les stratégies de fidélisation, la planification de la relève et le perfectionnement des talents.
- > **Comité mondial de durabilité** : Il est chargé de la stratégie mondiale en matière de développement durable et supervise la mise en œuvre des stratégies d'investissement durable et de durabilité de l'entreprise.

Cette structure de gouvernance fait en sorte que les considérations liées au développement durable sont gérées efficacement à tous les niveaux de l'organisation, en harmonisant les mesures avec les priorités stratégiques et la vision à long terme de la Société.

### Investissement durable

En tant que gestionnaire d'investissement mondial, Fiera Capital reconnaît sa responsabilité d'allouer efficacement le capital de manière à générer une valeur durable à long terme pour les clients tout en contribuant positivement aux communautés et aux marchés dans lesquels elle opère. L'engagement de la Société à l'égard du développement durable est au cœur de sa démarche visant à favoriser la création de richesse durable pour ses clients.

Pour ce faire, Fiera Capital a élaboré une stratégie d'investissement durable fondée sur trois piliers clés au moyen desquels elle intègre les facteurs de durabilité dans ses activités et ses décisions de placement :

**Résilience** : Maintenir une plateforme de placement résiliente et innovante, et relever les défis grâce à une gouvernance et des processus efficaces.

**Responsabilité** : S'efforcer d'agir de manière responsable, en étant conscient de l'impact de la Société sur la planète et les personnes.

**Engagement :** La collaboration et l'inclusivité sont essentielles pour atteindre les objectifs de la Société en matière de durabilité. La compréhension et l'intégration des points de vue des parties prenantes sont essentielles à son succès.

La stratégie de développement durable de Fiera Capital fait en sorte que la Société est outillée pour gérer les risques et saisir les occasions de création de valeur à long terme. La Société est d'avis que les organisations qui comprennent et gèrent adéquatement les facteurs de durabilité importants, ainsi que les risques et les occasions connexes, ont tendance à créer des entreprises et des actifs plus résilients et de meilleure qualité, et sont donc mieux positionnées pour produire une valeur économique durable à long terme. Par conséquent, Fiera Capital estime que pour être en mesure de remplir son obligation fiduciaire et d'exercer son mandat, il est essentiel qu'elle intègre les facteurs de durabilité, dont une saine gouvernance, à son analyse des placements et dans son processus de prise de décisions.

Depuis 2009, Fiera Capital est signataire des Principes pour l'investissement responsable, dont l'objectif est de favoriser l'acceptation et la mise en œuvre de ces principes au sein de l'industrie des placements. La Société communique avec les parties prenantes tout au long de la chaîne de valeur des placements, participe activement à de nombreux réseaux et à des initiatives d'investissement durable et adhère aux politiques et codes de conduite établis.

Pour en savoir plus sur l'approche de la Société en matière d'investissement durable à l'égard de sa plateforme de placement, veuillez consulter la page Investissement durable du [site Web](#) de Fiera Capital.

## Diversité, équité et inclusion (« DE&I »)

### Vision et politiques de Fiera Capital

Fiera Capital mise sur la diversité des idées et des points de vue pour générer des solutions novatrices, ce qui lui permet de bâtir une prospérité durable pour ses clients.

La création d'une culture de respect, d'inclusion et de soutien est essentielle pour Fiera Capital : c'est ce qui lui permet de collaborer, de se positionner de façon concurrentielle dans ses activités et de prendre de meilleures décisions. En poursuivant sa croissance, la Société aspire à atteindre un degré de diversité qui reflète les communautés et les entreprises qu'elle sert et soutient dans le monde entier.

L'engagement de Fiera Capital à cultiver et à préserver une culture de respect, d'inclusion et de soutien est établi dans sa Politique mondiale sur l'équité et l'inclusion, qui fait l'objet d'une formation obligatoire pour tous les employés. Les employés de la Société constituent son atout le plus précieux, et les différences individuelles qu'ils apportent représentent une part importante de la culture, de la réputation et des réalisations de la Société. Fiera Capital s'engage à offrir à son personnel un milieu de travail sécuritaire, confortable et exempt de harcèlement et de discrimination. La Politique mondiale sur le respect en milieu de travail de la Société, qui fait l'objet d'une formation annuelle obligatoire pour tous les employés de Fiera Capital, interdit toute forme de harcèlement, de discrimination, d'intimidation ou toute autre forme de comportement abusif ou inapproprié en milieu de travail. Cela vise notamment le harcèlement fondé sur la race, la religion ou les convictions religieuses, l'origine ethnique ou nationale, les croyances, la couleur de peau, le sexe, le genre, l'identité ou l'expression de genre, l'orientation sexuelle, l'âge, l'état matrimonial ou familial, ou l'invalidité ou un handicap (physique ou mental).

Les employés à tous les niveaux de l'organisation contribuent à la culture de la Société, laquelle est axée sur le respect, l'inclusion et le soutien. L'équipe d'acquisition de talents, d'engagement des employés et d'inclusion est chargée de mettre en œuvre l'initiative, avec l'appui d'un conseil DE&I mondial et de divers Groupes de ressources à l'intention des employés, constitués d'un groupe représentatif d'employés des diverses régions et fonctions de la Société.

Le texte qui suit présente les principales initiatives et réalisations internes qui démontrent l'engagement continu de Fiera Capital à favoriser un milieu de travail inclusif et équitable :

- > **Politique mondiale sur le congé parental** : Une politique améliorée, inclusive et concurrentielle qui reflète l'engagement de l'entreprise à soutenir les employés à tous les stades de la vie familiale;
- > **Programmes de formation complets** : Des initiatives de formation continue, y compris le respect au travail et le support à l'inclusivité, offertes à tous les employés pour favoriser un environnement d'apprentissage continu et de croissance personnelle;
- > **Événements mondiaux et engagement des cadres supérieurs** : Une série d'événements mondiaux de haut niveau, mettant en vedette des membres de l'équipe de direction et des conférenciers de renom, visant à favoriser l'inclusion en milieu de travail et à faire progresser un dialogue réfléchi sur la diversité;
- > **Engagement envers les peuples autochtones en matière de dialogue et d'inclusion** : Lancé en janvier 2024, cet engagement souligne la volonté de Fiera Capital d'établir des partenariats significatifs qui soutiennent et autonomisent les communautés autochtones;
- > **Groupes de ressources à l'intention des employés** : Un réseau de groupes de ressources à l'intention des employés voués à la promotion de groupes clés, notamment les femmes, les personnes autochtones, noires et de couleur, les membres de la communauté LGBTQ+, les défenseurs de la santé mentale et les parents qui travaillent, favorisant un sentiment d'appartenance et d'autonomisation au sein de l'entreprise; et
- > **Programme de bénévolat** : Une initiative à l'échelle de la Société qui offre aux employés une journée payée par année pour participer à des activités bénévoles pendant les heures de travail, ce qui a une incidence positive tangible sur les collectivités où Fiera Capital exerce ses activités.

Fiera Capital collabore également avec une série d'organisations tierces estimées qui partagent sa vision, notamment :

### L'effet A

**Le Défi 100 jours et le Défi Leadership de L'effet A** : Fiera Capital s'est associée dans le passé à L'effet A pour soutenir le développement du leadership et l'avancement des femmes au sein de l'organisation. La Société prévoit participer de nouveau à ce programme en 2026, les participantes bénéficiant d'une programmation structurée de développement et d'un mentorat continu par l'entremise de la communauté interne des femmes de Fiera.

### Gouvernance au Féminin

**Gouvernance au Féminin (États-Unis et Canada)** : Fiera Capital détient la certification Parité de niveau bronze (depuis 2022), qui sert d'outil de diagnostic pour analyser et améliorer l'équité et l'inclusion dans les pratiques de la Société.

### Code de DE&I

**Code de DE&I des analystes financiers agréés du CFA Institute** : Fiera Capital s'est engagée à respecter ce code volontaire, qui oriente l'accent institutionnel sur la DE&I, ce qui mène à l'inclusion de diverses perspectives, à l'amélioration des résultats de placement et à la création d'environnements de travail plus inclusifs.

### Le programme WAM

**Le programme Women in Asset Management (WAM) à la Ivey Business School de l'Université Western** : Cette initiative soutient la diversification de la main-d'œuvre canadienne future en finance et reflète davantage l'évolution démographique des marchés émergents et des clients de la Société.

### Travailler avec les communautés et les fiducies autochtones

Depuis sa création, Fiera Capital a établi des relations solides et de confiance avec plus de 50 communautés autochtones en leur offrant des services de placement personnalisés qui correspondent à leurs objectifs uniques.

En démontrant son engagement à se réconcilier avec les communautés et les individus autochtones, Fiera Capital a entrepris de nombreuses initiatives au fil des ans, faisant continuellement progresser ses efforts pour favoriser un environnement de respect, d'inclusion et de soutien à l'égard des peuples autochtones.

#### Voici quelques-unes des initiatives et engagements clés de Fiera Capital à ce jour :

- > **Adhésion et partenariats** : Adhésion active à la National Aboriginal Trust Officers Association (« NATOA »), à l'Association des dirigeantes et dirigeants autochtones en finance (AFOA) au Canada, et engagement auprès de l'Assemblée des Premières Nations et du Conseil pour l'avancement des agents de développement autochtones (CAADA), renforçant la participation continue de Fiera Capital aux affaires autochtones;
- > **Fonds de dotation pour les étudiants autochtones** : La création de fonds de dotation à la Toronto Metropolitan University et à l'Université Simon Fraser afin d'apporter un soutien financier aux étudiants autochtones, favorisant ainsi un meilleur accès à l'éducation et de meilleures opportunités;
- > **Parrainage de la jeunesse autochtone** : Parrainage de la participation des jeunes au Sommet de la jeunesse autochtone de la NATOA, habilitant la prochaine génération de leaders et de professionnels autochtones;
- > **Soutien aux organismes de bienfaisance autochtones** : La Fondation Fiera Capital soutient activement divers organismes de bienfaisance axés sur l'autonomisation des communautés autochtones partout au Canada, en contribuant à des initiatives qui améliorent le bien-être social et économique;
- > **Engagement envers les peuples autochtones** : Le lancement de l'engagement de Fiera Capital envers les peuples autochtones, qui souligne l'engagement de la Société à établir des partenariats significatifs et mutuellement avantageux qui habilitent les collectivités autochtones tout en respectant leur souveraineté et leurs traditions; et
- > **Initiatives éducatives sur la vérité et la réconciliation** : Organisation de sessions de formation sur la vérité et la réconciliation pour tous les employés afin d'approfondir la compréhension et de favoriser une culture d'entreprise plus inclusive.

### Développement et bien-être du personnel

Fiera Capital étant une société de gestion de placement, ses employés sont au cœur de ses activités. La contribution collective des employés de Fiera Capital permet à celle-ci de réaliser son ambition d'être un allocateur de capital parmi les plus efficaces. Par conséquent, la Société est consciente de l'importance d'investir dans ses employés et de sa responsabilité d'offrir un milieu de travail sain et gratifiant au sein duquel tous ses employés disposent des outils nécessaires pour réussir.

Dans le but d'aider sa main-d'œuvre à relever les défis d'aujourd'hui et de demain et à acquérir les compétences nécessaires pour réussir, la Société offre plusieurs possibilités de formation et de perfectionnement afin de s'assurer que ses employés disposent des outils dont ils ont besoin pour leur croissance personnelle et professionnelle. Tout en contribuant au succès de la Société, ces occasions sont également un facteur clé d'engagement de ses employés. Fiera Capital investit activement dans ses employés, notamment par l'entremise du programme *Upskill* en vertu duquel un montant annuel destiné à la formation individuelle est mis à la disposition des employés pour leur permettre de suivre des formations ou d'obtenir des certifications professionnelles, les formations obligatoires, le programme de perfectionnement du leadership et les séances d'intégration à l'échelle mondiale. Les employés sont encouragés à approfondir leurs connaissances et leurs compétences dans les domaines dans lesquels ils exercent leurs fonctions ou qui correspondent à leur

cheminement de carrière prévu. De plus, les employés ont accès à une formation technique propre à leur poste, à un programme de formation sur la conformité et la gestion des risques, à des possibilités de perfectionnement et de mentorat, ainsi qu'à des ateliers de perfectionnement des gestionnaires offerts par l'entremise d'une combinaison de partenaires internes et externes.

Fiera Capital reconnaît également que le bien-être physique, mental et émotionnel est essentiel à la promotion d'une culture inclusive, et elle met l'accent sur les programmes mondiaux au contenu souple et adaptable afin de respecter les besoins de ses employés et de maximiser le soutien dont ils pourraient avoir besoin. Qu'il s'agisse des assurances collectives couvrant les soins médicaux, dentaires et psychologiques, du compte de dépenses en santé, de la télémédecine avec son programme intégré d'aide aux employés, de ses séances de formation en santé mentale et de ses groupes de ressources à l'intention des employés, la Société s'efforce de créer un environnement où ses employés peuvent réaliser leur plein potentiel. Elle met l'accent sur ces éléments au moyen de programmes variables comme son programme amélioré de congé parental, son horaire de travail d'été, son programme de remboursement des dépenses de mieux-être, ses séances pédagogiques et son programme hybride de travail. Fiera Capital s'engage à favoriser un milieu de travail inclusif, sécuritaire et digne de confiance qui donne à tous un sentiment d'appartenance et encourage ses employés à travailler de la façon la plus sincère possible.

## Cybersécurité

Fiera Capital a mis en place un programme mondial de cybersécurité qui intègre les personnes, les processus, la technologie et l'information, et qui est guidé par une politique mondiale en matière de sécurité de l'information et par une gestion rigoureuse des risques. Dirigé par le bureau du chef mondial de la sécurité des systèmes d'information et supervisé par le comité de la gouvernance de la sécurité de Fiera Capital, qui comprend des membres de la haute direction, le programme veille à ce que ses pratiques de sécurité respectent le cadre de cybersécurité de l'Institut national américain des normes et de la technologie (*Cyber Security Framework* du National Institute of Standards and Technology), en incorporant les contrôles de sécurité critiques (CIS Controls), et soient conformes à la norme ISO/IEC 27001/2. Le comité d'audit et de gestion des risques joue un rôle crucial dans la gouvernance du programme de cybersécurité en assurant une surveillance aux fins de reddition de comptes et d'harmonisation stratégique. Au moins une fois par année et ponctuellement, il obtient un rapport actualisé de la haute direction sur le programme de sécurité de l'information de la Société, y compris la cybersécurité.

Les risques liés à la cybersécurité sont pris en compte dans son cadre de gestion des risques d'entreprise, et Fiera Capital assure une surveillance et une gestion efficaces des risques liés à la cybersécurité au moyen de contrôles d'atténuation proactifs et d'une couverture d'assurance appropriée. Un cadre de gestion global des risques liés aux tiers est en place pour obtenir une assurance quant aux mesures de cybersécurité au sein de sa chaîne d'approvisionnement et parmi ses fournisseurs.

Pour renforcer sa sécurité et la protection de ses données, la Société a recours à une stratégie de défense approfondie axée sur la détection efficace des menaces, la protection et la réponse à ces menaces, en utilisant des mesures technologiques avancées comme des systèmes de détection des intrusions, des protocoles de chiffrement et la sécurité des terminaux. L'approche proactive de Fiera Capital couvre la reprise après sinistre, la planification de la continuité des activités, les tests d'intrusion annuels, les évaluations mensuelles des vulnérabilités et un plan officiel d'intervention en cas d'incident informatique qui couvre toutes les étapes de la gestion d'un incident informatique. Fiera Capital examine et améliore constamment son environnement afin d'optimiser sa sécurité tout en facilitant les activités commerciales.

Simultanément, Fiera Capital encourage une culture de cybersécurité au moyen de campagnes exhaustives de formation et de sensibilisation. Les nouveaux employés suivent des programmes obligatoires de sensibilisation à la sécurité, et tous les employés reçoivent une formation annuelle sur la sécurité assortie d'une attestation concernant la politique. Les simulations d'hameçonnage fréquentes, y compris les campagnes ciblées et la formation corrective pour les récidivistes et ceux qui occupent des postes à risque élevé, améliorent la sensibilisation globale à la cybersécurité et la préparation à celle-ci.

## Facteurs de risque et incertitudes

Le secteur hautement concurrentiel dans lequel Fiera Capital exerce ses activités comporte divers facteurs de risque et diverses incertitudes. Les risques et incertitudes décrits ci-dessous sont classés en quatre catégories principales : **i)** les risques liés au rendement des placements et à l'investissement des ASG, **ii)** les risques liés aux activités, **iii)** les risques concernant la liquidité et la situation financière de la Société et **iv)** les risques liés à la structure de propriété et aux actions de la Société. Bien qu'il s'agisse de risques qui, de l'avis de la Société, pourraient avoir des répercussions négatives importantes pour Fiera Capital, ils ne constituent pas une liste exhaustive de tous les risques et incertitudes auxquels elle pourrait être confrontée. Les investisseurs sont fortement encouragés à examiner en détail cette section sur les facteurs de risque et les incertitudes.

### Risques liés au rendement des placements et aux placements des ASG

#### Rendement des placements

Un faible rendement des placements, que ce soit par rapport aux concurrents de Fiera Capital ou autrement, pourrait faire en sorte que des clients existants décident de retirer leurs fonds pour investir dans des produits offrant un meilleur rendement, et pourrait nuire à la capacité de Fiera Capital d'attirer de nouveaux clients. De plus, la capacité de Fiera Capital de gagner des honoraires de performance est directement liée au rendement de ses placements et, par conséquent, un faible rendement des placements pourrait faire en sorte que Fiera Capital gagne des honoraires de performance moindres, voire aucun honoraire de performance.

L'incapacité de Fiera Capital de conserver ses clients existants et d'en attirer de nouveaux pourrait avoir une incidence défavorable sur les ASG, les honoraires de gestion et les honoraires de performance, ainsi que sur la rentabilité et les perspectives de croissance de Fiera Capital.

Fiera Capital ne peut garantir qu'elle réussira à dégager des rendements relatifs futurs positifs, à conserver ses clients ou à en attirer de nouveaux, et donc qu'elle réussira à atteindre ou à maintenir un niveau donné d'ASG.

#### Placement des ASG

Les actifs et les stratégies de placement (les « **Placements** ») dans lesquels la Société, ses filiales ou tout sous-conseiller mandaté par la Société ou ses filiales investissent les ASG sont assujettis à des risques qui pourraient avoir une incidence défavorable sur la valeur et/ou le rendement de ces Placements, et par conséquent des ASG. Ces risques comprennent notamment certains ou l'ensemble des risques suivants :

- > le risque lié aux facteurs économiques et aux conditions de marché externes, qui inclut la fluctuation des prix sur les marchés des titres de participation, des titres de créance ou des devises, ou la fluctuation du prix des actifs réels, des marchandises ou des placements alternatifs dans lesquels des ASG sont investis, et d'autres événements qui sont indépendants de la volonté de la Société, tels que le contexte réglementaire et les changements qui y sont apportés, les conditions et événements politiques, démographiques et macroéconomiques, notamment des changements politiques, des modifications de politiques gouvernementales, l'imposition de mesures économiques comme les tarifs, le contrôle des exportations, des sanctions et d'autres restrictions commerciales, l'incertitude économique, les tensions et les conflits géopolitiques locaux, régionaux, nationaux et internationaux ou les catastrophes (désastres naturels, crises de santé publique, pandémies, épidémies, éclosions de maladies infectieuses ou actes terroristes);
- > les taux d'intérêt, les taux d'inflation et l'accessibilité du crédit;
- > le risque de change;

- > les risques propres aux techniques spéciales de placement, comme les ventes à découvert, l'utilisation de leviers financiers, la couverture, le recours aux instruments dérivés ou aux options et la concentration des placements;
- > le risque lié au fait que le climat concurrentiel dans le secteur des placements pourrait donner lieu à de l'incertitude lorsque vient le temps de cibler et de réaliser des opérations de placement, ce qui pourrait faire en sorte que les modalités de placement soient moins favorables qu'elles ne le seraient autrement dans un environnement moins concurrentiel;
- > le risque lié au fait que les Placements sont effectués dans plusieurs entités sur lesquelles la Société n'exerce aucun contrôle et qu'en conséquence les Placements pourraient être assujettis à des décisions d'affaires, financières ou de gestion avec lesquelles la Société n'est pas d'accord, ou qui ne sont pas dans l'intérêt de la Société; et
- > le risque lié au fait que la vérification diligente entreprise à l'égard d'un Placement en particulier pourrait ne pas révéler tous les faits pouvant être pertinents pour déterminer si ce Placement sera favorable.

L'incapacité de gérer et de traiter adéquatement les risques de placement pourrait avoir une incidence défavorable sur les ASG, les honoraires de gestion et les honoraires de performance, la rentabilité et les perspectives de croissance de Fiera Capital.

## Risques liés aux activités

### Concentration des ASG en lien avec les stratégies à l'égard desquelles PineStone agit à titre de sous-conseiller

Fiera Capital offre une vaste gamme de stratégies de placements visant à combler les différents besoins de ses investisseurs et qui combinent différentes catégories d'actifs et divers styles de gestion. Une part importante des ASG de la Société est investie dans trois stratégies à l'égard desquelles PineStone agit à titre de sous-conseiller, soit les stratégies d'actions mondiales, d'actions internationales et d'actions américaines. Dans l'ensemble, ces stratégies représentaient environ 33,9 milliards de dollars d'ASG sur les 164,1 milliards de dollars d'ASG de Fiera Capital au 31 décembre 2025.

Fiera Capital ne contrôle pas les activités de PineStone et PineStone n'a aucune obligation envers Fiera Capital outre ce qui est énoncé aux termes de l'accord de sous-conseiller conclu le 31 janvier 2022 entre Fiera Capital et PineStone (l'« **accord de sous-conseiller avec PineStone** »). PineStone n'est pas tenue d'accepter tout nouvel investisseur dans les stratégies pour lesquelles elle agit à titre de sous-conseiller, et les clauses de protection visant à maintenir un certain niveau d'ASG aux termes de l'accord de sous-conseiller avec PineStone sont assujetties à certaines exceptions. L'une ou l'autre des parties peut résilier l'accord de sous-conseiller avec PineStone pour raisons de commodité moyennant un préavis de 12 mois, sauf si une acquisition entraînant un changement de contrôle de Fiera Capital survient. Après la résiliation de l'accord de sous-conseiller avec PineStone, des restrictions interdisant à PineStone de solliciter des clients de Fiera Capital et d'offrir à ces derniers des stratégies similaires à celles pour lesquelles PineStone agit à titre de sous-conseiller continueront de s'appliquer au cours d'une période de 12 mois. Pour de plus amples renseignements sur l'accord de sous-conseiller conclu entre Fiera Capital et PineStone, veuillez vous reporter à la rubrique « [Contrats importants – Description des contrats importants – Accord de sous-conseiller avec PineStone](#) » de la présente notice annuelle.

Un mauvais rendement des stratégies susmentionnées, que ce soit en raison de la volatilité des marchés ou pour toute autre raison, une diminution des honoraires de gestion liés à ces stratégies, une quantité importante de rachats, ou une augmentation rapide et soutenue de ces rachats, par des clients qui ont investi dans ces stratégies, le départ de tout professionnel d'investissement clé de PineStone, toute incidence défavorable sur la réputation de PineStone ou de ses professionnels en placement, la résiliation de l'accord de sous-conseiller avec PineStone ou l'incapacité de réaliser les avantages prévus de l'accord de sous-conseiller avec PineStone pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les ASG, les honoraires de gestion et les honoraires de performance, la rentabilité et les perspectives de croissance de Fiera Capital.

## Employés clés

Fiera Capital évolue dans un secteur hautement concurrentiel, et ses activités dépendent des employés hautement qualifiés et souvent hautement spécialisés qu'elle emploie. Le rôle de ces personnes au sein des équipes de gestion d'actifs, de gestion du risque de placement, du service à la clientèle et de l'exploitation de Fiera Capital est important pour conserver les clients existants et en attirer de nouveaux. Compte tenu de la croissance continue du total des ASG dans le secteur de la gestion d'actifs, du grand nombre de sociétés actives dans le secteur, y compris de grandes organisations, et de l'importance des rendements pour vendre des produits financiers, il y a une demande accrue pour des professionnels aguerris dans les domaines des placements et du service à la clientèle, et il existe toujours un risque que des membres du personnel de gestion ou d'autres employés clés décident de quitter leur poste auprès de Fiera Capital. Les professionnels en placement et les autres employés clés de Fiera Capital ne sont pas tous soumis à des clauses de non-concurrence ou de non-sollicitation. La perte de professionnels en placement ou d'autres employés clés pourrait avoir une incidence défavorable sur la capacité de la Société d'attirer de nouveaux talents et entraîner la perte de comptes clients, ce qui pourrait à son tour avoir une incidence défavorable sur les ASG, les honoraires de gestion et les honoraires de performance, la rentabilité et les perspectives de croissance de la Société.

De plus, devant la concurrence accrue pour le recrutement de professionnels d'expérience dans le domaine, il existe le risque que Fiera Capital soit incapable d'embaucher en temps opportun de nouveaux employés de grande qualité possédant les compétences recherchées, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de Fiera Capital.

Fiera Capital consacre d'importantes ressources au recrutement, à la formation et à la rémunération de ses employés clés, ainsi qu'à l'implantation de mesures visant à les motiver à poursuivre leur carrière au sein de Fiera Capital et à créer un environnement de travail qui favorise la satisfaction des employés. Les mesures liées à la rémunération comprennent la mise à disposition de programmes et de régimes incitatifs à court et à long terme fondés sur des espèces et des actions pour les employés clés.

De plus, la rémunération de ces professionnels a tendance à augmenter à un taux bien supérieur à celui de l'inflation et supérieur aux taux observés dans d'autres secteurs. Fiera Capital s'attend à ce que ces coûts continuent de représenter une part importante de ses dépenses. Par conséquent, une telle augmentation des dépenses pourrait avoir une incidence défavorable sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de Fiera Capital.

## Secteur de la gestion d'actifs et pressions concurrentielles

La capacité de Fiera Capital de générer des revenus a été grandement influencée par la croissance continue qu'a connue le secteur de la gestion d'actifs et par le rendement relatif des placements de Fiera Capital au sein de ce secteur. La croissance passée du secteur de la gestion d'actifs pourrait ne pas se poursuivre et une conjoncture économique défavorable et d'autres facteurs, y compris toute baisse importante des marchés financiers, pourraient avoir une incidence défavorable sur la popularité des services de Fiera Capital ou faire en sorte que les clients se retirent des marchés ou réduisent leurs investissements. Une baisse de la croissance dans le secteur de la gestion d'actifs ou d'autres changements dans ce secteur qui dissuaderait des investisseurs à faire appel aux services de Fiera Capital pourrait avoir une incidence défavorable sur la capacité de Fiera Capital d'attirer des clients et entraîner une baisse de ses revenus.

En outre, le secteur de la gestion d'actifs (y compris le secteur des placements alternatifs) est hautement concurrentiel et certains des concurrents actuels ou éventuels de Fiera Capital ont ou pourraient avoir des ressources techniques et financières, des ressources de marketing et de distribution et d'autres ressources plus importantes que celles de Fiera Capital. Ces concurrents pourraient également proposer ou mettre au point des gammes de produits et de services susceptibles d'attirer des clients actuels ou éventuels de Fiera Capital. En outre, la Société pourrait être confrontée à une concurrence accrue à mesure que les technologies numériques, l'intelligence artificielle et l'apprentissage automatique continuent d'évoluer et d'être largement adoptés. L'absence d'adoption et d'intégration de ces technologies en temps opportun pour améliorer la productivité, les rendements ou soutenir les équipes de placement pourrait placer Fiera Capital en situation de désavantage concurrentiel.

La concurrence pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les honoraires de gestion et les honoraires de performance de Fiera Capital, et rien ne garantit que Fiera Capital sera en mesure de livrer elle-même concurrence de façon efficace.

## Risque pour la réputation

Le risque pour la réputation est la possibilité qu'une mauvaise publicité, qu'elle soit vraie ou fausse, puisse entraîner une baisse des bénéfices de Fiera Capital ou une diminution de sa clientèle en raison de l'incidence de cette publicité sur l'image d'entreprise de Fiera Capital. Le risque pour la réputation est inhérent à presque toutes les opérations commerciales de Fiera Capital, même si elles respectent toutes les exigences juridiques et réglementaires. Tout préjudice à la réputation subi par la Société pourrait entraîner la perte de clients ou d'employés clés.

Le risque pour la réputation ne peut être géré séparément, puisqu'il découle souvent du risque lié à l'exploitation, du risque lié à la réglementation et d'autres risques inhérents aux activités de Fiera Capital. Pour cette raison, le risque pour la réputation s'inscrit dans le cadre de gestion du risque de Fiera Capital et c'est une composante clé des politiques et procédures internes de la Société, notamment du Code de conduite mondial que tous les employés de Fiera Capital doivent respecter.

## Risque de litiges

Le risque de litiges est inhérent au secteur de la gestion d'actifs au sein duquel Fiera Capital exerce ses activités. Le risque de litiges ne peut être éliminé, même en l'absence d'un droit d'agir en justice. À cet égard, les risques juridiques auxquels sont exposés Fiera Capital, ses administrateurs, ses dirigeants, ses employés et ses mandataires comprennent, notamment, la possibilité d'être tenus responsables du non-respect des lois applicables ou d'un manquement à une obligation fiduciaire, ou dans le cadre de litiges ou de différends impliquant des clients, des actionnaires, des employés actuels ou anciens, des sous-conseillers ou des partenaires dans le cadre de partenariats ou d'ententes similaires. De plus, en raison du régime de responsabilité civile sur le marché secondaire en vigueur dans certains territoires, des actionnaires insatisfaits pourraient plus facilement faire des réclamations contre Fiera Capital, ses administrateurs et ses dirigeants. Que la Société soit tenue responsable ou non, elle pourrait engager des coûts importants en lien avec tout litige, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur ses activités, sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

Fiera Capital a souscrit à divers types d'assurances pour couvrir certains risques éventuels et elle évalue régulièrement le caractère adéquat de ces assurances. Rien ne garantit que les couvertures d'assurance de Fiera Capital suffiront à couvrir tous les risques liés à ses activités. De plus, si la Société est tenue d'engager des coûts découlant de litiges ou d'enquêtes en raison de produits d'assurance inadéquats, cela pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de Fiera Capital.

## Conformité réglementaire

Fiera Capital peut exercer ses activités dans la mesure où elle se conforme aux lois et à la réglementation sur les valeurs mobilières des territoires dans lesquels elle exerce ses activités et qu'elle continue de respecter les conditions d'inscription en vertu de ces lois et de cette réglementation. L'environnement réglementaire en matière de valeurs mobilières évolue rapidement tant au Canada, aux États-Unis, en EMOA, en Asie que dans d'autres régions, et la Société doit déployer des ressources considérables, du point de vue de la gestion, de l'exploitation et des finances, pour se tenir informée des changements et s'y adapter. L'observation de nombre de ces lois et règlements applicables à la Société comporte un nombre de risques, surtout dans les domaines où ces lois et règlements sont sujets à interprétation ou à des modifications importantes.

Les lois et les règlements qui régissent les activités de Fiera Capital, ou l'un de ses produits ou services de placement en particulier, pourraient être modifiés ou interprétés d'une manière qui lui soit défavorable, et de nouvelles lois et de nouveaux règlements applicables aux activités de Fiera Capital ainsi qu'à ses produits et services de placement pourraient être introduits, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur les activités et l'entreprise de Fiera Capital. Par exemple, tout changement au cadre de réglementation des valeurs mobilières, ou encore la non-conformité à ce cadre de réglementation, pourrait entraîner des procédures judiciaires ou réglementaires à l'encontre de la Société, des amendes ou des pénalités, une interruption temporaire ou permanente des activités de Fiera Capital ou des activités de certains des employés de Fiera Capital, ou une atteinte à la réputation de Fiera Capital, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de Fiera Capital.

## Engagement des clients et rachats

Les conventions aux termes desquelles Fiera Capital gère les actifs de ses clients, conformément aux pratiques du secteur, peuvent être résiliées moyennant un court préavis. Les clients qui investissent dans les parts de certains fonds d'investissement à capital variable peuvent faire racheter leurs parts moyennant un court préavis.

Les fonds peuvent connaître des périodes d'activités de rachat importantes. Dans certaines circonstances, notamment en période de volatilité des marchés, de conditions économiques défavorables, de liquidité réduite des actifs ou de contre-performance liée à une stratégie particulière, les demandes de rachat peuvent dépasser les liquidités disponibles de ces fonds, ce qui empêcherait les fonds de satisfaire les demandes de rachat en temps opportun. Dans de telles circonstances, le gestionnaire de ces fonds peut être tenu de mettre en œuvre des mesures de gestion de la liquidité permises selon les documents constitutifs applicables des fonds en question et les lois sur les valeurs mobilières afin d'assurer la cession ordonnée des actifs du portefeuille, de protéger les intérêts à long terme des fonds et de traiter tous les investisseurs de manière équitable. Ces mesures de gestion de la liquidité comprennent, notamment, la création de files d'attente de rachats, la satisfaction au prorata des rachats ou le report ou la suspension des rachats. L'incapacité d'un fonds à satisfaire les demandes de rachat en temps opportun pourrait susciter de l'insatisfaction chez les investisseurs, ce qui pourrait exposer la Société à des litiges, à des procédures réglementaires et à une atteinte à sa réputation, ce qui pourrait à son tour avoir une incidence défavorable importante sur les ASG, les honoraires de gestion et les honoraires de performance, la rentabilité et les perspectives de croissance de Fiera Capital.

La perte d'un client important ou d'un nombre important de clients existants pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la réputation, les résultats d'exploitation et la situation financière de Fiera Capital.

## Politiques, procédures et mesures concernant la sécurité de l'information

Fiera Capital compte sur l'efficacité de ses politiques, procédures et mesures en matière de sécurité de l'information pour protéger ses systèmes informatiques et de télécommunications ainsi que les données qui sont sauvegardées dans ceux-ci ou qui sont transmises au moyen de ceux-ci. Les services administratifs fournis par Fiera Capital dépendent de logiciels de fournisseurs tiers. Un incident en matière de sécurité de l'information causé par une source externe, tel qu'une cyberattaque ou un virus ou un logiciel de rançon, ou par une source interne, tel que l'impossibilité de contrôler l'accès aux systèmes importants, qui touche, dans un cas comme dans l'autre, ces services administratifs, pourrait causer une interruption importante des opérations de Fiera Capital ou entraîner la communication ou la modification de renseignements sensibles ou confidentiels.

Une faille de sécurité, une atteinte à des données sensibles, un problème de sécurité informatique chez un fournisseur tiers, le défaut d'un fournisseur tiers, la perte de l'accès aux produits d'un tel fournisseur tiers, les problèmes ou les erreurs liés à de tels produits, ou encore la résiliation ou le non-renouvellement d'ententes conclues avec des tiers, pourraient tous entraîner une perte financière importante, des mesures d'application de la loi, le non-respect de contrats conclus avec des clients, une atteinte à la réputation ou une responsabilité légale, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de Fiera Capital.

Fiera Capital a établi un programme de sécurité de l'information complet géré par des professionnels qualifiés en cybersécurité, et souscrit une cyberassurance pour atténuer les risques potentiels; toutefois, rien ne garantit que ces mesures seront suffisantes pour prévenir les cyberattaques ou les atteintes à la sécurité ou pour atténuer tous les risques potentiels. Les menaces de cybersécurité évoluent rapidement et constamment, particulièrement alors que l'utilisation de l'intelligence artificielle rend ces attaques plus crédibles; il subsiste une possibilité que les processus et contrôles en place s'avèrent inefficaces pour prévenir les atteintes à la sécurité. Fiera Capital peut être vulnérable, et elle travaille de concert avec des tiers qui peuvent également être vulnérables, aux virus informatiques et à d'autres types de logiciels malveillants, à des cyberattaques et à des tentatives de piratage de personnes non autorisées, à des vols matériels de systèmes informatiques, à des problèmes de programmation interne ou à des erreurs humaines, à de la fraude ou à la survenance d'autres problèmes ou événements imprévus. Il existe également un risque que certains contrôles internes échouent, ce qui pourrait exacerber les conséquences découlant de tels incidents.

Une cyberattaque importante pourrait entraîner diverses conséquences, notamment des atteintes à la réputation, des enquêtes ou des actions en justice, des litiges, des perturbations des systèmes de la Société, la divulgation non autorisée d'informations confidentielles, la corruption de données et des coûts plus élevés pour la protection et la correction en matière de cybersécurité. Ces incidences pourraient nuire à la compétitivité, aux activités et à la situation financière de Fiera Capital. De plus, la couverture d'assurance dont la Société dispose actuellement pourrait être insuffisante pour couvrir les réclamations ou les responsabilités découlant d'un incident de cybersécurité. Pour de plus amples renseignements sur le programme de cybersécurité de Fiera Capital, veuillez vous reporter à la rubrique « [Description des activités – Approche de Fiera Capital en matière de durabilité – Cybersécurité](#) » de la présente notice annuelle.

### Inconduite ou erreurs des employés

Au cours des dernières années, il y a eu un certain nombre de causes très médiatisées relativement à des fraudes ou d'autres comportements répréhensibles d'employés du secteur des services financiers et, malgré les mesures raisonnables sur le plan commercial prises par Fiera Capital pour empêcher de tels événements (y compris l'instauration de politiques telles que le Code de conduite mondial et l'offre de formation continue), il est possible que des employés de la Société aient des comportements répréhensibles. Ces comportements pourraient comprendre le fait d'engager la responsabilité de Fiera Capital relativement à des opérations dont les montants sont supérieurs aux limites autorisées ou qui présentent des risques inacceptables, ou le fait de cacher à la Société des activités non autorisées ou ayant échoué, ce qui, dans un cas comme dans l'autre, peut comporter des risques ou des pertes inconnus et non gérés. Il pourrait aussi s'agir d'une mauvaise utilisation de renseignements confidentiels, y compris des renseignements personnels de clients et d'employés, ce qui pourrait entraîner des mesures de mise en application de la réglementation, des sanctions et nuire de façon importante à la réputation de Fiera Capital. Fiera Capital pourrait également subir une perte à la suite d'une erreur commise par un employé ou un fournisseur de services tiers.

Bien que la direction de la Société prenne des mesures raisonnables sur le plan commercial de manière proactive pour dissuader les employés d'avoir des comportements répréhensibles et d'éviter que les employés ou les fournisseurs de services tiers commettent des erreurs, ces mesures peuvent ne pas être efficaces dans tous les cas, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de Fiera Capital.

### Couverture d'assurance

Fiera Capital a souscrit à différents types d'assurances, notamment une assurance responsabilité des administrateurs et des dirigeants, des assurances erreurs et omissions, des assurances responsabilité commerciale générale, des polices d'assurance d'institutions financières et une assurance en matière de cybersécurité. Le caractère adéquat de ces assurances est évalué périodiquement, notamment en comparant les coûts avec les avantages.

Rien ne garantit cependant que les demandes de règlement ne dépasseront pas les garanties ou que l'assureur versera les demandes de règlement, ni qu'à l'avenir un fournisseur d'assurance restera solvable ou que Fiera Capital pourra obtenir des couvertures d'assurance à des conditions économiques avantageuses. Il est possible que certaines pertes ne puissent être incluses dans la couverture d'assurance, ne soient pas assurables ou soient assujetties à des franchises importantes.

Rien ne garantit que les couvertures d'assurance de Fiera Capital suffiront à couvrir tous les risques liés à ses activités. De plus, si la Société est tenue d'engager des coûts en lien avec une réclamation qui dépassent la couverture d'assurance disponible, ou pour laquelle une couverture d'assurance n'est pas disponible, cela pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de Fiera Capital.

## Relations avec les tiers

Fiera Capital s'associe avec des intermédiaires financiers en vue d'offrir des services de sous-conseiller dans le cadre de la gestion de leurs fonds. Les actifs gérés par la Société pour le compte d'autres intermédiaires financiers représentent une part importante des ASG de Fiera Capital en date du 31 décembre 2025.

La fin d'un partenariat ou d'une entente contractuelle similaire avec un intermédiaire financier pourrait entraîner une réduction importante des ASG de Fiera Capital, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur ses activités, sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

## Conflits d'intérêts

Certains des fonds et des comptes gérés par Fiera Capital sur les marchés publics et privés ont des objectifs de placement qui se chevauchent. Des conflits d'intérêts réels, éventuels ou perçus peuvent survenir à l'égard d'une décision concernant la répartition des occasions de placement entre eux, notamment en ce qui concerne : **i)** la répartition des occasions de placement entre les clients et les instruments; **ii)** les opérations croisées ou autres opérations de contrepartie; **iii)** les droits de co-investissement et les modalités de ces occasions; **iv)** les dispositions de lettres complémentaires, y compris les clauses relatives à la nation la plus favorisée, qui peuvent accorder à certains investisseurs des conditions préférentielles; **v)** la répartition des frais et des dépenses entre les fonds et les membres du groupe; **vi)** les activités de gestion et de vote par procuration de la Société à l'égard des placements des clients; et **vii)** les rôles de la Société et des membres de son groupe à la fois en tant que fabricant et distributeur de produits.

Bien que la Société maintienne des politiques et des procédures pour identifier, atténuer et divulguer les conflits d'intérêts, ces mesures pourraient ne pas être efficaces dans tous les cas. Tout manquement à la gestion et au traitement appropriés des conflits d'intérêts et des réclamations y afférentes pourrait entraîner des mesures réglementaires, des litiges, de l'insatisfaction chez les investisseurs, une atteinte à la réputation et des rachats de la part de clients, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de Fiera Capital.

## Risque lié à la protection de la vie privée

Le risque lié à la protection de la vie privée se rapporte à la possibilité d'accès, de collecte, d'utilisation, de transfert, de divulgation et de conservation de renseignements personnels en violation des lois et des règlements applicables en matière de protection des données et de sécurité de renseignements personnels appartenant aux clients, aux employés et aux consultants de Fiera Capital, ainsi qu'à d'autres tiers.

Fiera Capital maintient des politiques et des pratiques pour assurer la protection des renseignements personnels et a mis en œuvre une Politique mondiale sur la protection des renseignements personnels, qui s'applique à ses activités à l'échelle mondiale ainsi qu'aux produits et services qu'elle offre. La Société met en œuvre des mesures et des contrôles raisonnables afin de protéger les renseignements personnels de ses clients, de ses employés et de ses consultants, ainsi que d'autres tiers.

Bien que l'objectif de Fiera Capital soit de prévenir l'accès non autorisé, la perte, l'utilisation abusive, le partage ou la modification des renseignements personnels en sa possession, rien ne garantit que les mesures et les contrôles mis en œuvre par la Société seront suffisants pour prévenir l'un ou l'autre de ces risques ou pour atténuer tous les risques potentiels. Il existe également un risque que certains contrôles internes échouent, ce qui pourrait exacerber les conséquences découlant de tels incidents.

De plus, les lois et les règlements liés à la protection des renseignements personnels font l'objet de modifications fréquentes et exigent la mise en place de mesures de surveillance continue. Tout manquement de la part de la Société à ces lois ou à ces règlements pourrait faire en sorte que des amendes et des pénalités importantes soient imposées par des organismes de réglementation et que des réclamations soient déposées par les clients, les employés ou les consultants de la Société ou des tiers.

## Risques liés à l'évaluation et au modèle de placements

L'évaluation de certains titres et d'autres placements peut comporter des incertitudes et faire appel au jugement. Si de telles évaluations se révèlent inexactes, la valeur liquidative d'un fonds et/ou les ASG de la Société pourraient être erronés. Il pourrait ne pas être toujours possible d'obtenir de sources indépendantes de l'information sur le cours de certains titres et d'autres placements. De plus, les fonds pourraient détenir des placements qui, par leur nature, pourraient être très difficiles à évaluer de façon précise. C'est notamment le cas pour les investissements à risque détenus par Fiera Capital dans des sociétés de portefeuille fermées, ainsi que ses placements dans les marchés privés.

Fiera Capital pourrait devoir engager des coûts importants pour rectifier les erreurs de prix découlant d'inexactitudes quant à la valeur de placements.

Le risque lié au modèle désigne le risque de pertes financières ou de préjudice à la réputation résultant de conclusions et de décisions fondées sur des modèles inexacts ou mal utilisés.

Fiera Capital utilise divers modèles pour faciliter l'évaluation des instruments financiers, les tests de scénarios opérationnels, la gestion des flux de trésorerie, la gestion du capital et l'évaluation des acquisitions potentielles. Ces modèles intègrent des hypothèses internes, des données du marché observables et les prix du marché disponibles. Des modifications aux hypothèses internes ou à d'autres facteurs ayant une incidence sur les modèles pourraient avoir une incidence défavorable importante sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de Fiera Capital.

## Risque opérationnel

Fiera Capital dépend de la disponibilité de son personnel et du bon fonctionnement de ses systèmes informatiques, de son infrastructure technologique et de ses systèmes de télécommunications, de même que des biens et des services fournis par des fournisseurs tiers de biens et de services.

La survenance d'un désastre ou autre calamité ayant une incidence sur les dépendances de la Société mentionnées ci-dessus ou sur celles de ses fournisseurs tiers de biens et de services, ou ayant une incidence sur les régions dans lesquelles la Société, ou ses fournisseurs tiers de biens et de services, exercent leurs activités pourrait causer une interruption importante des opérations de Fiera Capital et entraîner une perte financière importante, une perte ou une pénurie de capital humain, des mesures réglementaires, l'interruption de fourniture de biens ou de services provenant de tiers ou à l'intention de clients, le non-respect de contrats conclus avec des clients, une atteinte à la réputation ou la responsabilité légale, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de Fiera Capital. Bien qu'ils soient réévalués sur une base annuelle, rien ne garantit que le plan de continuité des opérations et le plan de reprise des activités après sinistre connexe maintenus par la Société suffiront à atténuer les incidences d'un tel désastre.

## Limites de la gestion du risque d'entreprise

Dans l'exercice de son cadre de gestion du risque, Fiera Capital surveille, évalue et gère les principaux risques associés à l'exercice de ses activités. La méthodologie que la Société emploie pour gérer ces risques est fondée **i)** sur l'utilisation des données concernant les fluctuations passées des marchés, et **ii)** sur l'analyse de renseignements concernant des marchés, des clients ou d'autres aspects, qui sont des renseignements auxquels a accès le public en général ou Fiera Capital en particulier. Par conséquent, ces méthodes pourraient ne pas permettre de prédire l'exposition aux risques futurs, laquelle pourrait être beaucoup plus importante que ce que les résultats passés indiquent; ces renseignements pourraient aussi ne pas être exacts, complets, à jour ou évalués de façon appropriée dans tous les cas.

Par ailleurs, la gestion des risques stratégiques, technologiques, opérationnels, financiers, juridiques et liés à la réglementation nécessite, entre autres choses, l'établissement de politiques et de procédures appropriées, dont la séparation des fonctions. Malgré tout, ces politiques et procédures pourraient ne pas être totalement efficaces pour gérer ces risques. L'incapacité de Fiera Capital de gérer les risques liés à ses portefeuilles et à ses activités pourrait avoir une incidence défavorable importante sur ses activités, sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

Afin de réduire ce risque, Fiera Capital a adopté des pratiques de gestion du risque dont le comité d'audit et de gestion des risques de Fiera Capital assure la supervision. Pour de plus amples renseignements, voir la rubrique « [Comité d'audit et de gestion des risques](#) » de la présente notice annuelle.

### Risque environnemental et social

Le risque environnemental et social désigne la possibilité d'effets indésirables sur les activités, l'exploitation, les résultats financiers ou la réputation de la Société découlant de questions environnementales ou sociales. Les risques environnementaux comprennent notamment des préoccupations portant sur des sujets comme le changement climatique, la biodiversité, les modes d'utilisation des sols, la pollution, la radiation et les déchets. Les risques sociaux comprennent des questions sur les droits de la personne, les normes du travail, la diversité, l'équité et l'inclusion, la réconciliation avec les Autochtones, l'esclavage moderne et les répercussions sur les collectivités. L'introduction de nouveaux règlements, de nouvelles règles, de nouvelles réformes, de nouveaux cadres et de nouvelles lignes directrices en matière d'environnement et de responsabilité sociale, ainsi que les attentes croissantes des organisations tierces, des investisseurs institutionnels et des clients qui évaluent la performance des sociétés sur des sujets liés à la durabilité en fonction des résultats des évaluations et des notes qui sont largement diffusées, pourraient créer des défis opérationnels en matière de conformité et de communication de l'information et entraîner une augmentation des dépenses ainsi que du temps et de l'attention de la direction consacrés à la conformité à ces règlements et à ces attentes ou au respect de ceux-ci. Aussi, des rapports insuffisants ou la non-conformité pourraient exposer la Société à des sanctions réglementaires, à des poursuites judiciaires et à des risques opérationnels.

La participation à des initiatives de développement durable, ainsi que la collecte, l'évaluation et la communication de données et de mesures connexes peuvent être coûteuses, complexes et chronophages, et sont assujetties à des normes d'information en évolution. La mise en œuvre de ces initiatives et objectifs en matière de développement durable peut être difficile et onéreuse, et la Société peut faire l'objet de critiques concernant l'exactitude, l'exhaustivité ou le caractère adéquat de son information. De plus, les déclarations concernant les initiatives ou objectifs de durabilité, ainsi que les progrès accomplis pour les atteindre, peuvent être fondées sur des normes évolutives de mesure des progrès et des contrôles et processus internes, ainsi que sur des hypothèses susceptibles de changer au fil du temps.

Considérant la diversité des points de vue des parties prenantes de Fiera Capital sur les questions environnementales et sociales, la Société pourrait également faire l'objet de critiques concernant la portée ou la nature de ses initiatives ou de ses objectifs, ou tout ajustement qui y serait apporté, et les actions ou l'inaction de la Société dans la gestion de ces questions pourraient être perçues défavorablement par certains. Si les données, les processus et les rapports relatifs au développement durable sont incomplets ou inexacts, ou si l'entreprise ne progresse pas dans la réalisation de ses objectifs, sa réputation, ses activités, ses résultats financiers et sa croissance pourraient en subir les contrecoups.

De plus, on observe une résistance croissante aux initiatives en matière d'environnement, de société et de gouvernance (« ESG ») et de DE&I dans certains territoires. Cette résistance a mené à l'adoption de politiques, de lois ou d'initiatives « anti-ESG/DE&I » dans certains territoires. De tels développements pourraient exposer la Société à des obligations de conformité supplémentaires, à des enquêtes, à des mesures d'application ou à une atteinte à sa réputation.

## Acquisitions et cessions

La croissance future dépendra, entre autres, de la capacité à exploiter l'entreprise efficacement tout en soutenant la croissance et en réalisant les synergies, les bénéfices et les économies escomptés dans le cadre de l'intégration de toute société acquise par Fiera Capital ou de la vente ou de toute autre cession d'une unité d'affaires, d'une gamme de produits ou d'un portefeuille de mandats de clients. Le maintien des activités courantes, ainsi que l'intégration de toute entité acquise ou la cession de tout actif, peut entraîner des défis importants, et la direction de la Société pourrait être confrontée à des difficultés à réaliser les intégrations et les cessions de manière harmonieuse et réussie, sans engager d'importantes ressources opérationnelles, financières ou au niveau de la gestion. De plus, en raison d'acquisitions ou de cessions, Fiera Capital pourrait être exposée à des disparités dans les normes, les contrôles internes, les procédures et les politiques, ainsi qu'à des difficultés à fidéliser le personnel clé et à éviter des perturbations opérationnelles ou des erreurs, ce qui pourrait nuire à la capacité de la direction de la Société à maintenir les relations avec les clients, les fournisseurs et les employés, ou à tirer les avantages escomptés de telles acquisitions ou cessions.

Toute incapacité de Fiera Capital à gérer avec succès sa croissance et l'intégration de sociétés nouvellement acquises ou la vente ou la cession d'actifs, y compris les questions de gouvernance, les processus réglementaires, les plateformes de technologies de l'information, les processus opérationnels et les processus de communication de l'information financière, pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de Fiera Capital.

Bien que la Société effectue une vérification diligente avant de conclure toute acquisition ou cession, rien ne garantit qu'elle atteindra les objectifs stratégiques ou les synergies de coûts et de revenus escomptés à la suite d'une acquisition ou la réduction des dépenses escomptée à la suite d'une cession. Des changements subséquents dans la conjoncture économique et d'autres facteurs imprévus pourraient nuire à la capacité de la Société d'atteindre la croissance des bénéfices escomptée à la suite d'une acquisition ou la réduction des dépenses escomptée à la suite d'une cession.

## Rythme de croissance des ASG de Fiera Capital

Un des éléments importants du rendement des placements est la capacité de trouver en temps opportun de bonnes occasions de placement pour les actifs de nouveaux clients. Si les ASG de Fiera Capital augmentent rapidement, celle-ci pourrait ne pas être en mesure de tirer avantage des occasions de placement qui se sont présentées à elle par le passé ou de trouver suffisamment d'occasions de placement pour atteindre les rendements absolus qu'elle vise.

Toute incapacité de Fiera Capital de trouver en temps opportun suffisamment d'occasions de placement pour les actifs de nouveaux clients pourrait nuire aux résultats d'exploitation et à la situation financière de Fiera Capital.

Fiera Capital pourrait choisir de limiter sa croissance et de réduire le rythme auquel elle acquiert les actifs de nouveaux clients.

## Risques liés aux liquidités et à la situation financière de la Société

### Endettement

Les facilités de crédit de la Société prévoient des clauses restrictives qui limitent la capacité de Fiera Capital et de certaines de ses filiales (chacune, une « **partie de l'emprunteur** » et collectivement, les « **parties de l'emprunteur** ») d'exécuter certains types d'opérations, et imposent des restrictions en matière d'exploitation, ce qui pourrait empêcher les parties de l'emprunteur de saisir certaines occasions d'affaires et de prendre certaines mesures pouvant servir leurs meilleurs intérêts.

Ces clauses restrictives peuvent limiter la capacité d'une partie de l'emprunteur de prendre des mesures qui, selon elle, seraient dans l'intérêt de son entreprise, et pourraient faire en sorte qu'il soit difficile pour Fiera Capital d'exécuter sa stratégie d'affaires ou de livrer une concurrence efficace aux sociétés qui ne sont pas assujetties à de telles restrictions.

Le défaut de respecter ces clauses restrictives, notamment le défaut de respecter les ratios financiers, pourrait occasionner un cas de défaut aux termes des facilités de crédit de la Société. Plus précisément, les facilités de crédit de la Société prévoient que Fiera Capital doit respecter certains ratios financiers et qu'une acquisition du contrôle de Fiera Capital constitue un cas de défaut.

Même si ces clauses restrictives n'empêchent pas Fiera Capital d'exercer ses activités commerciales de la façon dont elle le fait en ce moment, rien ne garantit que dans l'avenir, Fiera Capital ne soit pas limitée dans sa capacité à réagir aux changements dans ses activités ou à la concurrence ou qu'elle ne soit pas restreinte dans sa capacité à réaliser des fusions, des acquisitions ou des cessions d'actifs qu'elle juge être dans le meilleur intérêt de la Société.

De plus, à l'échéance de ses facilités de crédit, Fiera Capital pourrait ne pas être en mesure de refinancer le capital en cours aux termes des facilités de crédit, ou les modalités selon lesquelles les facilités de crédit sont refinancées pourraient être plus onéreuses que celles des facilités de crédit existantes.

### Risque de marché

Le risque de marché représente le risque de perte découlant de l'évolution défavorable des taux et prix du marché, dont les taux d'intérêt, les fluctuations des cours boursiers et d'autres variations pertinentes des taux ou prix du marché. Le risque de marché est directement lié à la volatilité et à la liquidité des marchés sur lesquels les actifs sous-jacents connexes se négocient. L'appréciation ou la dépréciation de la juste valeur des titres de capitaux propres ont une incidence sur le montant et le moment de la comptabilisation des profits et pertes liés aux titres de capitaux propres et aux placements dans des fonds d'investissement du portefeuille de la Société, ce qui entraîne des variations des profits et pertes réalisés et non réalisés. La conjoncture économique générale, le contexte politique et plusieurs autres facteurs peuvent également avoir une incidence négative sur les marchés boursiers et obligataires et, en conséquence, sur la juste valeur des actifs financiers détenus, soit les titres de capitaux propres, les titres de fonds d'investissement et les titres à revenu fixe.

Pour atténuer certains des risques de marché, les gestionnaires de portefeuille de Fiera Capital surveillent les risques liés au portefeuille dans le cadre de leurs activités quotidiennes. Au 31 décembre 2025, le portefeuille de placements de la Société est composé de fonds de placement et d'autres titres. Les fonds de placement comprennent essentiellement un portefeuille de placements privés alternatifs, d'actions ou d'obligations très diversifié.

### Inflation, fluctuation des taux d'intérêt et récession

Les taux d'inflation au Canada, aux États-Unis et dans de nombreux autres pays ont fluctué considérablement au cours des dernières années en raison de plusieurs facteurs, notamment l'augmentation subite de la demande des consommateurs, l'augmentation des coûts liés à la main-d'œuvre, les pénuries de main-d'œuvre, les perturbations de la chaîne d'approvisionnement mondiale, les conflits internationaux et d'autres facteurs macroéconomiques et tensions mondiales. Des pressions inflationnistes soutenues combinées à des taux d'intérêt élevés ou à des hausses de taux d'intérêt pourraient avoir une incidence défavorable sur le rendement et la liquidité des placements de la Société, sur la valeur des actifs et sur les stratégies de placement de la Société (et par conséquent sur les ASG) et sur le cours ou la valeur des titres de la Société.

Une partie de la dette de Fiera Capital, notamment aux termes des facilités de crédit de la Société, porte intérêt à des taux variables et expose Fiera Capital à un risque de taux d'intérêt. En cas d'augmentation des taux d'intérêt, les obligations liées au service de la dette à taux variable de Fiera Capital augmenteraient, même si le montant emprunté demeurerait le même, tandis que le revenu net et les flux de trésorerie diminueraient.

L'incapacité de Fiera Capital de gérer les risques liés aux taux d'intérêt pourrait avoir une incidence défavorable importante sur ses activités, sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

Pour atténuer une partie du risque de taux d'intérêt associé à ses emprunts effectués aux termes de ses facilités de crédit, Fiera Capital peut, de temps à autre, conclure des ententes de swaps de taux d'intérêt afin de fixer ou de fixer partiellement les paiements d'intérêt futurs. La Société surveille activement les conditions du marché et son exposition globale aux taux d'intérêt, et met en œuvre des stratégies de couverture pour se prémunir judicieusement contre d'éventuels risques. Rien ne garantit que ces instruments seront toujours en place ou qu'ils compenseront intégralement l'incidence de la fluctuation des taux d'intérêt.

De plus, des conditions macroéconomiques défavorables, notamment des ralentissements économiques ainsi que des récessions ou des périodes de faible croissance économique, peuvent entraîner une baisse de la valeur des actifs et une diminution de l'appétit pour le risque des investisseurs, lesquelles pourraient avoir une incidence défavorable importante sur les ASG, les honoraires de gestion et les honoraires de performance et la rentabilité de la Société.

## Risque de change

Le risque de change s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours de change. Pour la Société, ce risque découle de la trésorerie, des équivalents de trésorerie, de la trésorerie soumise à des restrictions, des comptes débiteurs, des placements, des instruments financiers dérivés, des autres actifs courants et non courants, des comptes créditeurs et des charges à payer, des obligations au titre du prix d'achat et de la dette à long terme. La Société gère une partie de son exposition aux monnaies étrangères en appariant ses positions d'actifs et de passifs et en ayant recours à des swaps sur devises croisées. Plus précisément, elle procède à un appariement de sa dette à long terme libellée dans une monnaie étrangère donnée avec des actifs à long terme libellés dans la même monnaie. De plus, le risque de change est géré au moyen de contrats de change à terme et de swaps sur devises.

Les événements futurs qui pourraient faire augmenter ou diminuer considérablement le risque de variation future des cours de change sont imprévisibles. Les fluctuations des cours de change entre le dollar canadien et certaines devises peuvent avoir une incidence défavorable sur les résultats et la situation financière de la Société.

## Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux actifs financiers de la Société exposés au risque de crédit sont la trésorerie et les équivalents de trésorerie, la trésorerie et les équivalents de trésorerie soumis à des restrictions, les placements, les créances clients et autres débiteurs ainsi que les autres actifs courants et non courants.

Le risque de crédit associé à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie et à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie soumis à des restrictions est limité parce que les contreparties en cause sont des banques commerciales ou des institutions financières auxquelles les agences de notation indépendantes ont accordé des notes élevées. Le risque de crédit de Fiera Capital provient essentiellement de ses créances clients et autres débiteurs et de ses autres actifs courants et non courants. Afin de réduire ce risque, la direction a adopté des politiques de crédit qui comprennent un examen régulier des soldes des clients.

## Risque de liquidité

La Société est exposée au risque de liquidité, qui se définit comme le risque de ne pas être en mesure de générer ou d'obtenir des fonds suffisants en temps opportun ou de manière rentable pour respecter ses engagements contractuels ou prévus à leur échéance. Fiera Capital investit des ressources importantes dans ses activités, ce qui signifie qu'une diminution des niveaux de liquidité pourrait avoir une incidence défavorable importante sur ses résultats d'exploitation et sa situation financière.

Fiera Capital cherche à disposer de liquidités suffisantes pour régler ses passifs à mesure qu'ils viennent à échéance. La Société surveille le solde de sa trésorerie et de ses équivalents de trésorerie ainsi que ses flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation afin de pouvoir s'acquitter de ses obligations. La Société génère suffisamment de trésorerie à partir de ses activités d'exploitation et, grâce à sa dette à long terme, dispose de financement suffisant pour lui permettre de financer ses activités et d'honorer ses obligations à leur échéance.

## Risque lié à la fiscalité

Le risque lié à la fiscalité concerne les diverses incertitudes relatives à l'interprétation et à l'application des lois fiscales au Canada, aux États-Unis et dans les autres territoires où la Société exerce ses activités. Si les autorités fiscales ne sont pas d'accord avec l'interprétation que la Société fait de ces lois fiscales, cela pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la rentabilité et les flux de trésorerie de la Société.

## Risques liés à la structure de propriété et aux actions de la Société

### Actionnaires importants

En date des présentes, Jean-Guy Desjardins est propriétaire, directement et indirectement, d'environ 48,43 % des titres de participation en circulation de Fiera S.E.C., un actionnaire de contrôle de Fiera Capital qui détient 20,37 % des actions en circulation et le seul porteur d'actions avec droit de vote spécial de catégorie B. M. Desjardins est en mesure d'exercer un contrôle important sur les affaires de Fiera Capital qui nécessitent l'approbation des actionnaires, y compris l'élection des administrateurs et l'établissement des mesures importantes de l'entreprise.

### Possibilité de dilution

Fiera Capital est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions avec droit de vote subordonné de catégorie A, d'actions avec droit de vote spécial de catégorie B et d'actions privilégiées. Fiera Capital peut émettre des actions supplémentaires de temps à autre pour (entre autres choses) financer des projets d'investissement ou d'affaires, lever des liquidités ou régler des attributions accordées aux termes de certains accords de rémunération fondés sur les titres de la Société, ce qui pourrait diluer l'actionariat.

De plus, conformément à la convention des investisseurs avec Sceptre (au sens donné à cette expression ci-dessous), Fiera S.E.C. détient certains droits antidilution qui peuvent entraîner la dilution des actions de la Société. Ces droits, qui sont décrits dans la présente notice annuelle à la rubrique « [Contrats importants – Description des contrats importants – Convention des investisseurs avec Sceptre](#) », pourraient être exercés lors d'émissions d'actions, diluant ainsi la propriété des actionnaires existants.

En outre, Fiera Capital peut choisir de racheter la débenture de 2027 et les débentures de 2030 en contrepartie d'actions avec droit de vote subordonné de catégorie A ou de rembourser le capital impayé à l'échéance en émettant des actions avec droit de vote subordonné de catégorie A supplémentaires. Une émission d'actions avec droit de vote subordonné de catégorie A supplémentaires pourrait avoir un effet de dilution sur les actionnaires actuels de Fiera Capital et une incidence négative sur le cours des actions avec droit de vote subordonné de catégorie A. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique « [Description de la structure du capital – Débentures](#) » de la présente notice annuelle.

## Dividendes

### Politique en matière de dividendes

Fiera Capital applique une politique prévoyant la distribution d'une part importante de ses flux de trésorerie d'exploitation à ses actionnaires sous forme de dividendes. La politique en matière de dividendes de la Société, applicable à toutes les catégories d'actions, est revue par le conseil d'administration chaque trimestre. Toute décision future concernant le paiement de dividendes, y compris le moment, le montant et la fréquence, sera à la seule discrétion du conseil d'administration et dépendra de divers facteurs, y compris la situation financière, les résultats d'exploitation et les besoins en capitaux de la Société, ainsi que toute autre considération pertinente déterminée par le conseil d'administration.

Par conséquent, aucune assurance ne peut être donnée quant au paiement des dividendes, et la fréquence ou les montants de ces dividendes ne peuvent être garantis.

Le total des dividendes en espèces déclarés et payés par action pour chacun des trois derniers exercices s'établit comme suit :

#### Exercice terminé le 31 décembre 2025 :

Date de déclaration	Date de clôture des registres	Date de paiement	Dividende par action
25 février 2025	10 mars 2025	10 avril 2025	0,216 \$
8 mai 2025	22 mai 2025	19 juin 2025	0,108 \$
7 août 2025	20 août 2025	18 septembre 2025	0,108 \$
12 novembre 2025	24 novembre 2025	22 décembre 2025	0,108 \$

#### Exercice terminé le 31 décembre 2024 :

Date de déclaration	Date de clôture des registres	Date de paiement	Dividende par action
27 février 2024	14 mars 2024	11 avril 2024	0,215 \$
7 mai 2024	20 mai 2024	20 juin 2024	0,215 \$
6 août 2024	19 août 2024	19 septembre 2024	0,215 \$
6 novembre 2024	19 novembre 2024	19 décembre 2024	0,216 \$

#### Exercice terminé le 31 décembre 2023 :

Date de déclaration	Date de clôture des registres	Date de paiement	Dividende par action
23 février 2023	8 mars 2023	5 avril 2023	0,215 \$
9 mai 2023	22 mai 2023	19 juin 2023	0,215 \$
9 août 2023	22 août 2023	20 septembre 2023	0,215 \$
7 novembre 2023	20 novembre 2023	18 décembre 2023	0,215 \$

## Régime de réinvestissement des dividendes

En plus de sa politique en matière de dividendes, la Société a mis en œuvre un régime de réinvestissement des dividendes offrant aux actionnaires de Fiera Capital la possibilité de réinvestir automatiquement les dividendes en espèces déclarés sur leurs actions avec droit de vote subordonné de catégorie A. Ce régime permet aux actionnaires de participer au réinvestissement des dividendes sans avoir à payer de commissions de courtage ou de frais de service.

## Offre publique de rachat dans le cours normal des activités

Le 8 août 2025, la Société a annoncé le renouvellement de son offre publique de rachat de 2025 aux termes de laquelle elle peut acheter à des fins d'annulation un maximum de 4 000 000 de ses actions avec droit de vote subordonné de catégorie A, ce qui représente environ 4,6 % des actions avec droit de vote subordonné de catégorie A émises et en circulation de la Société en date du 4 août 2025. L'offre publique de rachat de 2025 a débuté le 16 août 2025 et prendra fin au plus tard le 15 août 2026.

Le conseil d'administration estime que le rachat d'actions avec droit de vote subordonné de catégorie A, que la Société peut effectuer de temps à autre au cours de l'offre publique de rachat de 2025, constitue une stratégie d'investissement responsable. L'offre publique de rachat de 2025 donne à Fiera Capital la possibilité d'acquérir des actions à sa discrétion, en tenant compte des conditions du marché et d'autres facteurs pertinents. Le nombre réel d'actions avec droit de vote subordonné de catégorie A achetées aux termes de l'offre publique de rachat de 2025, la date de ces achats et le prix auquel les actions avec droit de vote subordonné de catégorie A sont acquises seront déterminés par la direction, à sa seule discrétion, en fonction de considérations jugées appropriées dans le contexte du marché et de la situation financière globale de la Société.

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2025, la Société a racheté un total de 1 602 016 actions avec droit de vote subordonné de catégorie A aux termes de l'offre publique de rachat de 2024.

## Description de la structure du capital

### Généralités

Fiera Capital est autorisée à émettre un nombre illimité **i)** d'actions avec droit de vote subordonné de catégorie A, **ii)** d'actions avec droit de vote spécial de catégorie B et **iii)** d'actions privilégiées. En particulier, les actions avec droit de vote spécial de catégorie B sont exclusivement réservées à Fiera S.E.C. et ne peuvent être émises à aucune autre personne. À la date de la présente notice annuelle, il y avait 87 210 436 actions avec droit de vote subordonné de catégorie A, 19 412 401 actions avec droit de vote spécial de catégorie B et aucune action privilégiée en circulation.

### Actions avec droit de vote subordonné de catégorie A et actions avec droit de vote spécial de catégorie B

À l'exception de ce qui est décrit ci-après, les actions avec droit de vote subordonné de catégorie A et les actions avec droit de vote spécial de catégorie B comportent les mêmes droits, sont égales à tous les égards et sont traitées comme si elles appartenait à une seule catégorie.

## Rang

Les actions avec droit de vote subordonné de catégorie A et les actions avec droit de vote spécial de catégorie B prennent rang égal relativement au versement de dividendes, au remboursement du capital et à la distribution des actifs en cas de liquidation ou de dissolution de Fiera Capital.

## Dividendes

Les porteurs des actions avec droit de vote subordonné de catégorie A et des actions avec droit de vote spécial de catégorie B en circulation ont le droit de toucher des dividendes payés à même des actifs légalement disponibles à cette fin, aux moments, selon les montants et sous la forme que le conseil peut déterminer à l'occasion sans accorder de préférence ni faire de distinction entre les actions avec droit de vote subordonné de catégorie A et les actions avec droit de vote spécial de catégorie B.

## Droits de vote

Les actions avec droit de vote subordonné de catégorie A et les actions avec droit de vote spécial de catégorie B confèrent chacune un droit de vote par action à l'égard de toutes questions autres que l'élection des administrateurs. À l'égard de l'élection des administrateurs, les porteurs d'actions avec droit de vote subordonné de catégorie A, votant séparément en tant que catégorie, ont le droit d'élire un tiers (arrondi à la baisse au nombre entier le plus près) des membres du conseil, alors que les porteurs d'actions avec droit de vote spécial de catégorie B, votant séparément en tant que catégorie, ont le droit d'élire deux tiers (arrondi à la hausse au nombre entier le plus près) des membres du conseil.

## Conversion

Les actions avec droit de vote subordonné de catégorie A ne sont pas convertibles en actions d'une autre catégorie. Avant la date de dissolution de la catégorie B (au sens donné à cette expression dans les statuts d'arrangement et les statuts de modification de Fiera Capital, dont un résumé est présenté ci-après), les actions avec droit de vote spécial de catégorie B sont convertibles en actions avec droit de vote subordonné de catégorie A, à raison d'une action pour une action, en tout temps et de temps en temps, au choix du porteur.

Une action avec droit de vote spécial de catégorie B sera automatiquement convertie en une action avec droit de vote subordonné de catégorie A lorsque cette action avec droit de vote spécial de catégorie B sera vendue, cédée ou transférée par Fiera S.E.C. à quiconque (autrement que dans le cadre d'une restructuration interne). De la même façon, le 20<sup>e</sup> jour suivant la date de dissolution de la catégorie B, toutes les actions avec droit de vote spécial de catégorie B en circulation seront converties en des actions avec droit de vote subordonné de catégorie A. Le 20<sup>e</sup> jour suivant la date de dissolution de la catégorie B, le nom des actions avec droit de vote subordonné de catégorie A sera remplacé par celui d'actions ordinaires.

La « **date de dissolution de la catégorie B** » désigne la plus rapprochée des dates suivantes :

- a. la date qui survient 90 jours après la date à laquelle Fiera S.E.C. cesse d'être propriétaire d'un certain nombre d'actions avec droit de vote spécial de catégorie B et d'actions avec droit de vote subordonné de catégorie A, et d'exercer un contrôle sur un tel nombre d'actions, qui correspond à au moins 20 % du nombre total (arrondi à la baisse au nombre entier le plus près) des actions avec droit de vote subordonné de catégorie A et des actions avec droit de vote spécial de catégorie B émises et en circulation, lorsque Fiera S.E.C. n'a pas, au cours de cette période de 90 jours, acquis un nombre suffisant d'actions avec droit de vote subordonné de catégorie A ou d'actions avec droit de vote spécial de catégorie B additionnelles pour augmenter sa part de propriété à au moins 20 % du nombre total (arrondi à la baisse au nombre entier le plus près) d'actions avec droit de vote subordonné de catégorie A et d'actions avec droit de vote spécial de catégorie B qui sont émises et en circulation au moment pertinent; et

- b. la date à laquelle toute personne qui n'est pas **i)** un employé, un dirigeant ou un administrateur de Fiera Capital, ou **ii)** Jean-Guy Desjardins ou **iii)** Desjardins HF (à la suite de la cession des droits et intérêts par Desjardins GA) ou toute autre filiale ou autre entité qui est détenue en propriété exclusive, directement ou indirectement, par la Fédération des caisses Desjardins du Québec, lorsque Desjardins HF ou cette autre filiale ou autre entité acquiert, directement ou indirectement, le contrôle de Fiera S.E.C. après le décès de Jean-Guy Desjardins ou par suite de l'exercice par Desjardins HF ou cette autre filiale ou une autre entité, de son droit d'acquérir une participation directe ou indirecte dans Fiera S.E.C. (toute personne ainsi désignée, un « **gestionnaire** »), ou qui n'est pas un cessionnaire autorisé d'un gestionnaire, acquiert le contrôle de Fiera S.E.C. Aux fins des présentes, l'acquisition du contrôle de Fiera S.E.C. surviendra si une personne, autre qu'un gestionnaire ou un cessionnaire autorisé d'un gestionnaire, agissant seule ou de concert avec d'autres, **i)** acquiert, directement ou indirectement, la propriété véritable des actions ou des droits de vote dans Fiera S.E.C., ou une emprise sur celles-ci ou ceux-ci, qui, avec les titres comportant droit de vote dont cette personne est propriétaire véritable ou sur lesquels elle exerce une emprise avant cette date, représentent 50 % ou plus des titres comportant droit de vote émis et en circulation de Fiera S.E.C., ou **ii)** acquiert autrement, directement ou indirectement, au moyen d'un contrat ou autrement, le droit de contrôler les affaires de Fiera S.E.C.

La définition ci-dessus de « *date de dissolution de la catégorie B* » n'est qu'un sommaire, n'est pas exhaustive et est fournie entièrement sous réserve du texte intégral de cette définition incluse dans les statuts d'arrangement et les statuts de modification de Fiera Capital, dont les versions électroniques peuvent être obtenues sur SEDAR+ à l'adresse [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca) et sur le [site Web](#) de Fiera Capital.

## Actions privilégiées

### Séries

Les actions privilégiées peuvent être émises en une ou plusieurs séries. Le conseil doit, avant l'émission de toutes actions privilégiées de quelque série que ce soit, établir le nombre d'actions de la série ainsi que la désignation, les droits, les privilèges, les restrictions et les conditions propres aux actions privilégiées de toute pareille série, ce qui peut comprendre, notamment, tout droit de vote.

### Rang

Les actions privilégiées de chaque série sont de rang égal aux actions privilégiées de toutes autres séries pour ce qui est du versement des dividendes et du remboursement du capital en cas de liquidation ou de dissolution de Fiera Capital. Au 31 décembre 2025, il n'y avait pas d'actions privilégiées émises ou en circulation.

### Dividendes et remboursement du capital

Les porteurs des actions privilégiées en circulation de chaque série auront priorité de rang, tant au chapitre des dividendes que du remboursement du capital, sur les porteurs des actions avec droit de vote subordonné de catégorie A, les porteurs des actions avec droit de vote spécial de catégorie B et les porteurs de toutes autres actions ayant un rang inférieur à celui des actions privilégiées. De plus, les porteurs des actions privilégiées de toute série peuvent également se voir conférer toute autre priorité par rapport aux porteurs des actions avec droit de vote subordonné de catégorie A, aux porteurs des actions avec droit de vote spécial de catégorie B et aux porteurs de toutes autres actions ayant un rang inférieur à celui des actions privilégiées, selon ce qui est établi quant à la série dont l'émission est autorisée.

Dans le cas de dividendes cumulatifs, la priorité s'applique à tous les exercices antérieurs terminés à l'égard desquels ces dividendes étaient payables, plus toutes les autres sommes, le cas échéant, précisées dans les modalités propres à une série donnée. Dans le cas des dividendes non cumulatifs, la priorité s'applique à tous les dividendes déclarés et impayés.

La description ci-dessus de certaines clauses importantes des actions avec droit de vote subordonné de catégorie A, des actions avec droit de vote spécial de catégorie B et des actions privilégiées n'est qu'un sommaire, n'est pas exhaustive, et est fournie sous réserve entière des statuts d'arrangement et des statuts de modification de Fiera Capital, dont les versions électroniques sont disponibles sur SEDAR+ à l'adresse [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca) et sur le [site Web](#) de Fiera Capital.

## Débetures

### Débetures de 2026

Le 29 juin 2023, Fiera Capital a annoncé la conclusion d'un placement public par voie de prise ferme de débetures subordonnées non garanties de premier rang à 8,25 % pour un montant de 65 000 000 \$, qui a été suivi peu après par l'émission de débetures subordonnées non garanties de premier rang supplémentaires pour un montant en capital total de 2 250 000 \$ à la suite de l'exercice d'une option de surallocation attribuée aux preneurs fermes. Les débetures de 2026 portaient intérêt à un taux annuel de 8,25 %, payable semestriellement à terme échu les 30 juin et 31 décembre de chaque année, dont le premier versement était dû le 31 décembre 2023. Les débetures de 2026 devaient venir à échéance le 31 décembre 2026.

Le 31 décembre 2025, Fiera Capital a racheté la totalité des débetures de 2026 émises et en circulation pour un montant en capital total de 67 250 000 \$. Les droits des porteurs des débetures de 2026 ont cessé d'être en vigueur le 31 décembre 2025.

Pour de plus amples renseignements sur les débetures de 2026, veuillez vous reporter aux rubriques « [Évolution générale des activités – Faits saillants de 2025 et faits récents de 2026 – Rachat des débetures subordonnées non garanties de premier rang à 8,25 % \(les débetures de 2026\)](#) » et « [Évolution générale des activités – Faits saillants de 2023 – Nouveau placement de débetures subordonnées non garanties de premier rang à 8,25 % \(les débetures de 2026\)](#) » de la présente notice annuelle.

### Débetures de 2030

Le 3 juin 2025, Fiera Capital a annoncé la clôture d'un placement public par voie de prise ferme de débetures subordonnées non garanties de premier rang à 7,75 % pour un montant en capital total de 70 000 000 \$, qui a été suivi peu après par l'émission de débetures subordonnées non garanties de premier rang supplémentaires pour un montant en capital total de 10 000 000 \$ à la suite de l'exercice d'une option de surallocation attribuée aux preneurs fermes. Les débetures de 2030 portent intérêt à un taux annuel de 7,75 %, payable semestriellement à terme échu les 30 juin et 31 décembre de chaque année, dont le premier versement était dû le 31 décembre 2025. Les débetures de 2030 viendront à échéance le 30 juin 2030.

À compter du 30 juin 2028 et en tout temps avant le 30 juin 2029, Fiera Capital peut racheter les débetures de 2030, en tout ou en partie et à l'occasion, à un prix de rachat correspondant à 103,875 % du capital des débetures de 2030 faisant l'objet du rachat, majoré de l'intérêt couru et impayé. À compter du 30 juin 2029 et en tout temps avant le 30 juin 2030, les débetures de 2030 peuvent être rachetées, au gré de la Société, en tout ou en partie et à l'occasion, à un prix de rachat correspondant au capital des débetures de 2030 faisant l'objet du rachat, majoré de l'intérêt couru et impayé.

Fiera Capital a la possibilité d'acquitter le prix de rachat ou de rembourser le montant en capital des débetures de 2030 exigible au moment du rachat ou à l'échéance et de payer l'intérêt sur les débetures de 2030 à chaque date de paiement de l'intérêt soit au comptant, soit au moyen d'actions avec droit de vote subordonné de catégorie A librement négociables, ou selon une combinaison des deux. Le nombre d'actions avec droit de vote subordonné de catégorie A émises, le cas échéant, serait établi en divisant le capital des débetures de 2030 par 95 % du cours en vigueur des actions avec droit de vote subordonné de catégorie A. Les débetures de 2030 ne sont pas convertibles en actions avec droit de vote subordonné de catégorie A au gré de leur porteur.

Advenant un changement de contrôle (selon la définition donnée à l'expression *change of control* dans l'acte de fiducie de 2025), Fiera Capital sera tenue de présenter une offre d'achat visant les débetures de 2030 à un prix correspondant à 101 % du capital, majoré de l'intérêt couru et impayé.

Les débetures de 2030 sont des obligations directes, subordonnées de premier rang et non garanties qui sont de rang égal à **i)** chaque autre série de débetures émises aux termes de l'acte de fiducie de 2025 (tel que défini à la rubrique « [Contrats importants – Liste des contrats importants](#) »), **ii)** la débenture de 2027, et **iii)** toutes les autres dettes non garanties existantes et futures de la Société (autres que la dette au titre de la dette au titre des facilités de crédit de premier rang, telle que cette expression est définie dans l'acte de fiducie de 2025) qui, de par leurs conditions, ne sont pas subordonnées, quant au droit de paiement, aux débetures de 2030. Les débetures de 2030 ont priorité de rang sur toutes les dettes non garanties actuelles et futures de Fiera Capital qui, conformément à leurs modalités, sont subordonnées, quant au droit de paiement, aux débetures de 2030, y compris les débetures subordonnées non garanties convertibles. De plus, les débetures de 2030 sont, de par leur structure, subordonnées à toutes les dettes actuelles et futures et autres passifs des filiales de la Société.

Les débetures de 2030 sont inscrites à la cote de la TSX sous le symbole « FSZ.DB.C ». Le texte qui précède n'est qu'un sommaire des principaux attributs et des principales caractéristiques des débetures de 2030 et est donné sous réserve entière des modalités de l'acte de fiducie de 2025 auxquelles elles sont assujetties. Le présent sommaire ne prétend pas être exhaustif et pour tous les détails, il y a lieu de se reporter à l'acte de fiducie de 2025, disponible sur SEDAR+ à l'adresse [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca).

## Débenture de 2027

Le 23 juin 2022, Fiera Capital a réalisé un placement privé avec le Fonds de solidarité FTQ (« FTQ ») d'une débenture subordonnée non garantie de premier rang de la Société d'un montant en capital de 100 000 000 \$ (la « **débenture de 2027** »). La débenture de 2027 porte intérêt au taux annuel de 6,00 %. L'intérêt est payable semestriellement à terme échu les 30 juin et 31 décembre de chaque année, à compter du 31 décembre 2022. La débenture de 2027 viendra à échéance le 30 juin 2027.

En tout temps avant le 30 juin 2026, Fiera Capital peut racheter la débenture de 2027, en tout ou en partie et à l'occasion, à un prix de rachat correspondant à 103 % du capital de la débenture de 2027 faisant l'objet du rachat, majoré de l'intérêt couru et impayé. À compter du 30 juin 2026 et en tout temps avant le 30 juin 2027, la débenture de 2027 peut être rachetée, au gré de la Société, en tout ou en partie et à l'occasion, à un prix de rachat correspondant au capital de la débenture de 2027 faisant l'objet du rachat, majoré de l'intérêt couru et impayé.

Fiera Capital a la possibilité d'acquitter le prix de rachat ou de rembourser le montant en capital de la débenture de 2027 exigible au moment du rachat ou à l'échéance et de payer l'intérêt sur la débenture de 2027 à chaque date de paiement de l'intérêt au comptant ou au moyen d'actions avec droit de vote subordonné de catégorie A librement négociables. Le nombre d'actions avec droit de vote subordonné de catégorie A émises, le cas échéant, serait le résultat de la division du capital global de la débenture de 2027 par 95 % du cours en vigueur des actions avec droit de vote subordonné de catégorie A. La débenture de 2027 n'est pas convertible en actions avec droit de vote subordonné de catégorie A au gré de son porteur.

Advenant un changement de contrôle (selon la définition donnée à l'expression *change of control* dans la débenture de 2027), Fiera Capital sera tenue de présenter une offre d'achat visant la débenture de 2027 à un prix correspondant à 101 % du capital, majoré de l'intérêt couru et impayé.

La débenture de 2027 est de rang égal aux débentures de 2030 et à toute dette non garantie future de la Société (autre que les facilités de crédit de premier rang et la dette liée aux obligations de premier rang, selon la définition donnée aux expressions *Senior Credit Facilities et Senior Bond Indebtedness* dans la débenture de 2027). La débenture de 2027 aura priorité de rang par rapport **i)** à toute débenture subordonnée non garantie convertible qui pourrait être émise par Fiera Capital à l'avenir et **ii)** à toute dette non garantie future de Fiera Capital qui est, conformément à ses modalités, subordonnée à la débenture de 2027. De plus, la débenture de 2027 sera, de par sa structure, subordonnée à toutes les dettes actuelles et futures et autres passifs des filiales de la Société.

La débenture de 2027 n'est inscrite à la cote d'aucune bourse.

Le texte qui précède n'est qu'un sommaire des principaux attributs et des principales caractéristiques de la débenture de 2027 et est donné sous réserve entière des modalités de la débenture de 2027. Le présent sommaire ne prétend pas être exhaustif et pour tous les détails, il y a lieu de se reporter à la débenture de 2027, qui peut être consultée sur SEDAR+ à l'adresse [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca).

## Marché pour la négociation des titres

### Cours et volume des opérations

Les actions avec droit de vote subordonné de catégorie A et les débetures de 2030 de Fiera Capital sont inscrites à la cote de la TSX sous les symboles « FSZ » et « FSZ.DB.C », respectivement. Les débetures de 2026 étaient cotées à la TSX sous le symbole « FSZ.DB.B » jusqu'au 31 décembre 2025, date à laquelle Fiera Capital a racheté la totalité des débetures de 2026.

### Actions avec droit de vote subordonné de catégorie A

Le tableau ci-après présente les fourchettes de prix et le volume de négociation mensuels des actions avec droit de vote subordonné de catégorie A au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2025.

Mois	Haut (\$)	Bas (\$)	Volume (nombre d'actions)
Janvier 2025	9,05	7,83	4 091 574
Février 2025	7,70	6,35	7 503 757
Mars 2025	6,65	5,93	7 906 247
Avril 2025	6,37	5,51	6 477 263
Mai 2025	6,70	5,50	12 853 526
Juin 2025	6,73	5,50	6 904 766
Juillet 2025	7,165	6,41	5 303 439
Août 2025	6,91	6,415	5 303 135
Septembre 2025	7,02	6,46	6 313 265
Octobre 2025	6,54	5,93	8 542 473
Novembre 2025	6,74	6,01	7 153 079
Décembre 2025	6,225	5,88	6 058 166

Source : [www.bloomberg.com](http://www.bloomberg.com)

## Débetures de 2030

Le tableau ci-après présente les fourchettes de prix et le volume de négociation mensuels des débetures de 2030 de juin 2025<sup>1</sup> à décembre 2025.

Mois	Haut (\$)	Bas (\$)	Volume (nombre d'actions)
Juin 2025 <sup>1</sup>	103,00	100,00	11 547 000
Juillet 2025	103,75	102,99	1 387 000
Août 2025	103,55	102,50	1 500 000
Septembre 2025	106,15	102,50	1 650 000
Octobre 2025	105,50	103,52	1 717 000
Novembre 2025	104,75	100,71	1 308 000
Décembre 2025	103,75	101,56	1 131 000

Source : [www.bloomberg.com](http://www.bloomberg.com)

<sup>1</sup> Les débetures de 2030 sont inscrites à la cote de la TSX sous le symbole « FSZ.DB.C » depuis le 3 juin 2025.

## Débetures de 2026

Le tableau ci-après présente les fourchettes de prix et le volume de négociation mensuels des débetures de 2026 au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2025.<sup>1</sup>

Mois	Haut (\$)	Bas (\$)	Volume (nombre d'actions)
Janvier 2025	102,875	102,25	1 020 000
Février 2025	102,875	102,25	162 000
Mars 2025	102,75	102,125	331 000
Avril 2025	102,75	101,813	455 000
Mai 2025	102,063	101,125	3 342 000
Juin 2025	102,795	102,133	3 646 000
Juillet 2025	102,135	101,268	1 399 000
Août 2025	101,296	100,951	567 000
Septembre 2025	101,078	100,298	720 000
Octobre 2025	101,092	100,269	931 000
Novembre 2025	100,264	100,118	1 273 000
Décembre 2025 <sup>1</sup>	100,619	100,00	2 459 000

Source : [www.bloomberg.com](http://www.bloomberg.com)

<sup>1</sup> Le 31 décembre 2025, Fiera Capital a racheté la totalité des débetures de 2026 émises et en circulation.

## Titres assujettis à une restriction contractuelle à la libre cession

Le tableau ci-dessous indique le nombre de titres de chaque catégorie d’actions de Fiera Capital qui sont, à sa connaissance, assujettis à une restriction contractuelle à la libre cession au 31 décembre 2025.

Désignation de la catégorie	Nombre de titres faisant l’objet d’une restriction contractuelle à la libre cession	Pourcentage de la catégorie
Actions avec droit de vote subordonné de catégorie A	450 513 <sup>1</sup>	0,52 %
Actions avec droit de vote spécial de catégorie B	5 310 339 <sup>2</sup>	27,36 %

- 1 Fait référence aux actions avec droit de vote subordonné de catégorie A émises à certains membres de la haute direction de la Société le 8 mars 2024 en règlement d’une prime incitative à long terme spéciale accordée à ces membres de la haute direction en 2023. Ces actions avec droit de vote subordonné de catégorie A sont assujetties à certaines restrictions de vente et de libre cession jusqu’au 31 décembre 2026.
- 2 Fait référence aux actions avec droit de vote spécial de catégorie B représentées par les parts de Fiera S.E.C. et les actions de Gestion Fiera achetées le 21 juin 2024 par la haute direction de la Société et certains membres de son conseil d’administration auprès de Desjardins HF dans le cadre de l’opération visant Desjardins. Ces actions avec droit de vote spécial de catégorie B sont assujetties à certaines restrictions de vente et de libre cession jusqu’au 30 juin 2029.

Pour de plus amples renseignements sur l’opération visant Desjardins, veuillez vous reporter aux rubriques « [Évolution générale des activités – Faits saillants de 2024 – Acquisition par la haute direction d’actions détenues par Desjardins](#) » et « [Membres de la direction et autres personnes intéressés dans des opérations importantes](#) » de la présente notice annuelle.

## Administrateurs et membres de la haute direction

Le tableau ci-dessous présente des renseignements, en date des présentes, sur les administrateurs et les membres de la haute direction de Fiera Capital. Le tableau comprend le nom de chacun des administrateurs et membres de la haute direction, sa province/son État et son pays de résidence, le poste qu'il/elle occupe au sein de Fiera Capital, le cas échéant, sa fonction principale et toute autre fonction principale qu'il/elle a occupée au cours des cinq dernières années. Sauf disposition contraire de la loi applicable, tous les administrateurs occuperont leur poste jusqu'à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires de Fiera Capital ou jusqu'à ce que leur successeur soit élu ou nommé.

### Administrateurs (élus par les porteurs d'actions avec droit de vote subordonné de catégorie A)

Nom et province/ État de résidence	Poste occupé au sein de Fiera Capital	Fonction principale	Autres fonctions principales (au cours des cinq dernières années)
<b>Annick Charbonneau</b> <sup>1,2</sup> Québec (Canada)	<b>Administratrice</b> depuis 2023	Cofondatrice et associée directrice, Accelia Capital Inc. (fonds de capital de risque)	Sans objet
<b>Gary Collins</b> <sup>3</sup> Colombie-Britannique (Canada)	<b>Administrateur</b> depuis 2018	Président exécutif, DRI Healthcare Trust (redevances pharmaceutiques)	Chef de la direction et président du conseil de DRI Healthcare Trust d'août 2024 à juin 2025.  Conseiller principal chez Lazard Canada Inc. de septembre 2016 à mai 2023.
<b>François Olivier</b> <sup>1,4</sup> Québec (Canada)	<b>Administrateur principal</b> depuis 2023  <b>Administrateur</b> depuis 2022	Administrateur de sociétés	Président et chef de la direction de Transcontinental Inc. de février 2008 à décembre 2021.

<sup>1</sup> Membre du comité d'audit et de gestion des risques.

<sup>2</sup> Membre du comité des candidatures et de la gouvernance.

<sup>3</sup> Président du comité d'audit et de gestion des risques.

<sup>4</sup> Administrateur principal.

## Administrateurs (élus par les porteurs d’actions avec droit de vote spécial de catégorie B)

Nom et province/ État de résidence	Poste occupé au sein de Fiera Capital	Fonction principale	Autres fonctions principales (au cours des cinq dernières années)
Jean-Guy Desjardins Québec (Canada)	Fondateur et président exécutif du conseil <sup>1</sup> Administrateur depuis 2010	Fondateur et président exécutif du conseil, Fiera Capital	Président du conseil et chef mondial de la direction de Fiera Capital, du 1er septembre 2010 au 31 décembre 2021 et du 23 janvier 2023 au 30 juin 2025.  Président exécutif du conseil de Fiera Capital du 1er janvier 2022 au 22 janvier 2023.
Beverly M. Bearden <sup>2</sup> Maine (États-Unis)	Administratrice depuis 2024	Administratrice de sociétés	Sans objet
John Braive <sup>2</sup> Ontario (Canada)	Administrateur depuis 2023	Administratrice de sociétés	Sans objet
Lucie Martel <sup>3</sup> Québec (Canada)	Administratrice depuis 2022	Administratrice de sociétés	Vice-présidente principale et cheffe des ressources humaines d’Intact Corporation financière de juillet 2011 à décembre 2021.
Guy Masson <sup>4</sup> Québec (Canada)	Administrateur depuis 2021	Avocat et président, RGM Legal Inc. (services juridiques)	Avocat-conseil senior et associé de Stikeman Elliott S.E.N.C.R.L. de mars 2016 à mars 2021.
Jean C. Monty <sup>2</sup> Québec (Canada)	Administrateur depuis 2010	Administrateur et vice-président, DJM Capital et administrateur de sociétés	Sans objet
Norman M. Steinberg <sup>5</sup> Québec (Canada)	Administrateur depuis 2019	Vice-président et membre du conseil d’administration, BFL Canada (courtage en assurance commerciale)	Sans objet

1 Le 1er juillet 2025, en lien avec la nomination de Maxime Ménard, le titre de Jean-Guy Desjardins est passé de « président du conseil et chef mondial de la direction » à « fondateur et président exécutif du conseil ».

2 Membre du comité des ressources humaines.

3 Présidente du comité des ressources humaines.

4 Membre du comité des candidatures et de la gouvernance.

5 Président du comité des candidatures et de la gouvernance.

## Membres de la haute direction (non-administrateurs)

Nom et province/ État et pays de résidence du membre de la haute direction	Poste occupé au sein de la Société	Principaux postes occupés (au cours des cinq dernières années)
<b>Gabriel Castiglio</b> Québec (Canada)	Directeur exécutif, chef mondial de l'exploitation <sup>1</sup>	Directeur exécutif, chef de la direction des affaires juridiques mondiale et secrétaire général de Fiera Capital de janvier 2023 à juin 2025. Vice-président exécutif, chef des affaires juridiques et secrétaire général de Fiera Capital de décembre 2019 à janvier 2023.
<b>Paul de la Roche</b> Ontario (Canada)	Chef de la Gestion privée, Canada, et gestionnaire principal de portefeuille	Gestionnaire principal de portefeuille et chef régional de la Gestion privée en Ontario d'avril 2013 à décembre 2024.
<b>Maxime Ménard</b> Québec (Canada)	Président mondial et chef de la direction <sup>2</sup>	Président et chef de la direction, Fiera Canada et Gestion privée mondiale chez Fiera Capital de janvier 2024 à juin 2025. Président et chef de la direction de Jarislowsky, Fraser Limitée de septembre 2018 à décembre 2023.
<b>Robert Petty</b> Londres (Royaume-Uni)	Directeur exécutif et chef de la direction, Fiera Asie	Co-chef de la direction et co-chef des placements de Fiera Capital (Asie) d'août 2018 à septembre 2023.
<b>Lucas Pontillo</b> Québec (Canada)	Directeur exécutif, chef de la direction financière mondiale et chef de la stratégie corporative <sup>3</sup>	Directeur exécutif et chef de la direction financière mondiale de Fiera Capital de janvier 2023 à juin 2025. Vice-président exécutif et chef de la direction financière mondiale de Fiera Capital d'octobre 2018 à janvier 2023.

**1** Le 1er juillet 2025, le titre de Gabriel Castiglio est passé de « directeur exécutif, chef de la direction des affaires juridiques mondiale et secrétaire général » à « directeur exécutif, chef mondial de l'exploitation ».

**2** Le 1er juillet 2025, le titre de Maxime Ménard est passé de « président et chef de la direction, Fiera Canada et Gestion privée mondiale » à « président mondial et chef de la direction ».

**3** Le 1er juillet 2025, le titre de Lucas Pontillo est passé de « directeur exécutif et chef de la direction financière mondiale » à « directeur exécutif, chef de la direction financière mondiale et chef de la stratégie corporative ».

Nom et province/ État et pays de résidence du membre de la haute direction	Poste occupé au sein de la Société	Principaux postes occupés (au cours des cinq dernières années)
<b>Eric Roberts</b> Massachusetts (États-Unis)	Directeur exécutif et chef de la direction, Fiera États-Unis	Chef des services institutionnels aux États-Unis chez ABRDN de mars 2017 à octobre 2023.
<b>Klaus Schuster</b> Londres (Royaume-Uni)	Directeur exécutif et chef de la direction, Fiera EMOA (Europe, Moyen-Orient et Afrique)	Chef de la direction, EMOA, et responsable mondial de la gestion de patrimoine de PineBridge Investments de novembre 2021 à novembre 2022. Chef de la direction (EMOA) de PineBridge Investments de décembre 2020 à novembre 2021. Chef de la direction, Europe, de PineBridge Investments de mai 2017 à décembre 2020.
<b>John Valentini</b> Québec (Canada)	Directeur exécutif, président et chef de la direction de Fiera Marchés privés	Président et chef de la direction, Fiera Marchés privés chez Fiera Capital d'octobre 2018 à janvier 2023.

## Actionnariat des administrateurs et des membres de la haute direction

Au 25 février 2026, les administrateurs et les membres de la haute direction de Fiera Capital, en tant que groupe, étaient propriétaires véritables, directement ou indirectement, de 4 616 651 actions avec droit de vote subordonné de catégorie A et de 16 192 603 actions avec droit de vote spécial de catégorie B, ou exerçaient une emprise sur ces nombres d'actions, représentant respectivement environ 5,29 % du total de 87 210 436 actions avec droit de vote subordonné de catégorie A et environ 83,41 % du total de 19 412 401 actions avec droit de vote spécial de catégorie B en circulation à cette date. L'information quant au nombre d'actions avec droit de vote subordonné de catégorie A et d'actions avec droit de vote spécial de catégorie B dont les administrateurs et les dirigeants de Fiera Capital, en tant que groupe, sont propriétaires véritables, directement ou indirectement, ou sur lesquels ils exercent une emprise, est fondée sur l'information fournie par les administrateurs et les dirigeants.

## Interdictions d'opérations, faillites, pénalités ou sanctions visant une société

Aucun administrateur ni aucun membre de la haute direction de Fiera Capital n'est, à la date des présentes, ou n'a été, dans les 10 ans précédant la date des présentes, un administrateur, un chef de la direction ou un chef des finances d'une société qui :

- > a fait l'objet d'une interdiction d'opérations ou d'une ordonnance assimilable à une interdiction d'opérations ou d'une ordonnance de refus du droit de se prévaloir de toute dispense prévue par la législation en valeurs mobilières, en vigueur pendant plus de 30 jours consécutifs, laquelle a été émise pendant que l'administrateur ou le membre de la haute direction agissait à titre d'administrateur, de chef de la direction ou de chef des finances; ou

- > a fait l'objet d'une interdiction d'opérations ou d'une ordonnance assimilable à une interdiction d'opérations ou d'une ordonnance de refus du droit de se prévaloir de toute dispense prévue par la législation en valeurs mobilières, en vigueur pendant plus de 30 jours consécutifs, laquelle a été émise après la cessation des fonctions de l'administrateur ou du membre de la haute direction à titre d'administrateur, de chef de la direction ou de chef des finances, et découlant d'un événement survenu pendant qu'il exerçait ses fonctions à titre d'administrateur, de chef de la direction ou de chef des finances.

Aucun administrateur ou membre de la haute direction de Fiera Capital ni aucun actionnaire détenant un nombre suffisant de titres de Fiera Capital pouvant influencer de façon importante sur le contrôle de celle-ci :

- > n'est, à la date des présentes, ou n'a été au cours des 10 années précédant la date des présentes, un administrateur ou un membre de la haute direction de toute société, y compris Fiera Capital, qui, pendant qu'il exerçait cette fonction ou dans l'année suivant la cessation de cette fonction, a fait faillite, fait une proposition concordataire en vertu de la gestion sur la faillite ou l'insolvabilité, été poursuivie par ses créanciers, fait l'objet ou été à l'origine d'une procédure judiciaire, d'un concordat ou d'un compromis avec des créanciers, ou pour laquelle un séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic de faillite a été nommé afin de détenir l'actif; ou
- > n'a, au cours des 10 années précédant la date des présentes, fait faillite, fait une proposition concordataire en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité, fait l'objet ou été à l'origine d'une procédure judiciaire, d'un concordat ou d'un compromis avec des créanciers, ou un séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic de faillite a été nommé afin de détenir son actif.

Aucun administrateur ou membre de la haute direction de Fiera Capital ni aucun actionnaire détenant un nombre suffisant de titres de Fiera Capital pouvant influencer de façon importante sur le contrôle de celle-ci, n'a fait l'objet :

- > d'amendes ou de sanctions imposées par un tribunal en vertu de la législation en valeurs mobilières ou par une autorité en valeurs mobilières, ni n'a conclu un règlement à l'amiable avec celle-ci; ou
- > de toute autre amende ou sanction imposée par un tribunal ou un organisme de réglementation qui serait susceptible d'être considérée comme importante par un investisseur raisonnable ayant à prendre une décision en matière de placement.

## Conflits d'intérêts

Certains administrateurs et dirigeants de Fiera Capital sont également administrateurs ou dirigeants, ou détiennent des actions dans, d'autres sociétés. Cette situation peut engendrer des conflits d'intérêts, les décisions prises dans le cadre de leurs fonctions au sein d'autres entités pouvant entrer en contradiction avec les intérêts de Fiera Capital. Tous les conflits possibles doivent être divulgués conformément aux exigences des lois applicables, et les personnes concernées sont tenues de se comporter conformément aux obligations qui leur sont imposées par la loi.

À la connaissance de la Société, aucun administrateur ou dirigeant de la Société n'est dans une situation de conflit important, actuel ou éventuel, avec les intérêts de Fiera Capital ou l'une ou l'autre de ses filiales, à l'exception des opérations avec une personne apparentée indiquées dans la rubrique « [Membres de la direction et autres personnes intéressés dans des opérations importantes](#) » de la présente notice annuelle.

## Comité d'audit et de gestion des risques

### Composition du comité d'audit et de gestion des risques

Le conseil a établi un comité d'audit et de gestion des risques (le « **comité d'audit et de gestion des risques** »), qui est actuellement composé de trois administrateurs indépendants : Gary Collins (président du comité d'audit et de gestion des risques), Annick Charbonneau et François Olivier.

Chaque membre du comité d'audit et de gestion des risques, étant un administrateur du conseil d'administration, est réputé posséder des « compétences financières » et être « indépendant » au sens de l'article 3.1 du *Règlement 52-110 sur le comité d'audit*.

### Charte du comité d'audit et de gestion des risques

Le mandat, les responsabilités et les fonctions du comité d'audit et de gestion des risques sont décrits dans la charte du comité d'audit et de gestion des risques, dont un exemplaire est joint à [l'annexe A](#) de la présente notice annuelle.

### Formation et expérience pertinentes

Le texte qui suit résume la formation et l'expérience professionnelle de chaque membre du comité d'audit et de gestion des risques, mettant en évidence leurs qualifications pertinentes pour l'exercice de leurs responsabilités à ce titre. Ces personnes possèdent l'expertise et l'expérience nécessaires pour s'acquitter efficacement de leurs fonctions en tant que membres du comité d'audit et de gestion des risques.

#### Gary Collins

Gary Collins est administrateur de sociétés. Il a été conseiller principal de Lazard Canada Inc., une société de services-conseils financiers et de gestion d'actifs, de septembre 2016 à mai 2023. De plus, M. Collins est président exécutif du conseil de DRI Healthcare Trust ainsi que membre du conseil d'administration et président du comité des ressources humaines et de la rémunération de Rogers Sugar Inc. M. Collins a également siégé par le passé aux conseils d'administration de Catalyst Paper Corporation, Chorus Aviation Inc., Technologies D-BOX Inc., Liquor Stores N.A. et Stuart Olson Inc. En outre, il a siégé à de nombreux comités d'audit au cours des 19 dernières années. M. Collins a exercé des fonctions de haute direction, notamment à titre de président de Coastal Contacts Inc. et, auparavant, à titre de président et chef de la direction de Harmony Airways. Il a également siégé comme député à la chambre législative de la Colombie-Britannique et a occupé les fonctions de ministre des Finances de la Colombie-Britannique.

#### Annick Charbonneau

Annick Charbonneau est cofondatrice et associée directrice d'Accelia Capital, un fonds de capital de risque de 60 millions de dollars dont la mission est d'investir dans des entreprises innovantes, détenues ou dirigées par des femmes. Mme Charbonneau a accumulé plus de 20 ans d'expérience en gestion et en technologie, et supervise les placements au stade de démarrage chez Accelia Capital. Elle siège également au conseil de plusieurs sociétés de portefeuille. Avant de fonder Accelia Capital, Mme Charbonneau était cheffe de la direction de Groupe Soul.City inc., une entreprise technologique qui a développé une application de mobilité urbaine déployée dans 10 métropoles à l'échelle mondiale. Diplômée en commerce international de la Pepperdine University en Californie, Mme Charbonneau détient également le certificat en intelligence artificielle : « *Implications for Business Strategy* » de la MIT Sloan School of Management.

## François Olivier

François Olivier est administrateur de sociétés. Il a été président et chef de la direction de Transcontinental inc. de février 2008 à décembre 2021. Après s’être joint au secteur de l’impression de TC Transcontinental en 1993, il a gravi les échelons pour finalement assumer le poste de président du secteur de l’impression des produits d’information, puis devenir chef de l’exploitation en 2007. Au fil des ans, M. Olivier a consolidé le marché canadien de l’impression et a transformé l’entreprise en diversifiant ses actifs vers l’emballage souple grâce à des acquisitions stratégiques. Sous sa gouverne, TC Transcontinental est devenue le plus important imprimeur au Canada, un chef de file en emballage souple en Amérique du Nord et un acteur de premier plan au Canada dans ses activités de médias spécialisés. Avant de se joindre à TC Transcontinental, François Olivier a occupé le poste de directeur général de Canada Packers. M. Olivier est membre du conseil d’administration et du comité d’audit de Pomerleau. Il a précédemment été membre du conseil d’administration de CAE inc., où il a également siégé au comité d’audit de l’émetteur. M. Olivier est titulaire d’un baccalauréat en sciences de l’Université McGill et d’un diplôme du programme de perfectionnement en gestion de la Harvard Business School.

## Honoraires de l’auditeur externe

Le tableau suivant présente le total des honoraires versés à Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., comptables professionnels agréés (l’« **auditeur** ») au titre de ses services rendus à Fiera Capital au cours des exercices clos le 31 décembre 2025 et le 31 décembre 2024.

Services	Honoraires versés Exercice terminé le 31 décembre 2025	Honoraires versés Exercice terminé le 31 décembre 2024
Honoraires d’audit	2 303 973 \$	2 094 990 \$
Honoraires pour services liés à l’audit	472 908 \$	426 863 \$
Honoraires pour services fiscaux	401 731 \$	351 752 \$
Autres honoraires	0 \$	50 000 \$
<b>Total</b>	<b>3 178 612 \$</b>	<b>2 923 605 \$</b>

## Ventilation des honoraires d'audit et des autres honoraires

### Honoraires d'audit

Les honoraires d'audit comprennent tous les honoraires versés à l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés et autres audits exigés en vertu des lois et des règlements et pour le dépôt de documents de Fiera Capital et de certaines de ses filiales.

### Honoraires pour services liés à l'audit

Les honoraires pour services liés à l'audit comprennent tous les honoraires versés à l'auditeur pour les services liés à l'audit, y compris l'examen des états financiers consolidés résumés intermédiaires, la préparation et l'examen de certains documents déposés auprès des autorités en valeurs mobilières, y compris des lettres de confort et de consentement, et des conseils en matière de comptabilité sur des questions ayant été soulevées au cours des examens intermédiaires et d'audit.

### Honoraires pour services fiscaux

Les honoraires pour services fiscaux comprennent tous les honoraires versés à l'auditeur pour les conseils liés à la fiscalité, y compris la préparation ou la vérification des déclarations de revenus et l'offre de conseils de planification fiscale.

### Autres honoraires

En 2024, les autres honoraires comprennent le versement d'honoraires liés à la prestation d'un autre mandat de services-conseils.

## Politiques et procédures d'approbation préalable

Le comité d'audit et de gestion des risques a adopté une politique qui exige l'approbation préalable par le comité d'audit et de gestion des risques des services d'audit, des services liés à l'audit, des services fiscaux et des autres services fournis par un auditeur externe. Sous réserve de conditions et d'exceptions précises énoncées dans la politique, tous ces services doivent être approuvés au préalable par le comité d'audit et de gestion des risques. La politique interdit à la Société de recourir à un auditeur externe pour des catégories de services interdits, à moins qu'il ne soit raisonnable, dans certains cas, de conclure que les résultats des services ne seront pas assujettis à un audit.

## Poursuites et application de la loi

À la connaissance de Fiera Capital, aucune procédure judiciaire n'a été intentée ni aucune mesure réglementaire prise impliquant des demandes de dommages-intérêts, à l'exclusion des intérêts et dépens, dépassant 10 % des actifs à court terme de la Société depuis le début de son dernier exercice. Par ailleurs, à la date de la présente notice annuelle, la Société n'a connaissance d'aucune procédure de ce type envisagée.

De plus, à la connaissance de Fiera Capital, au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2025 :

- > aucune pénalité ni sanction n'a été imposée à Fiera Capital par un tribunal en vertu de la législation en valeurs mobilières provinciale et territoriale canadienne ou par un organisme de réglementation des valeurs mobilières;

- > aucune autre pénalité ou sanction n'a été imposée par un tribunal ou un organisme de réglementation à Fiera Capital qui pourrait vraisemblablement être considérée comme importante par un investisseur raisonnable qui prend une décision de placement; et
- > la Société n'a conclu aucune convention de règlement devant un tribunal relativement aux lois sur les valeurs mobilières ou avec un organisme de réglementation des valeurs mobilières.

## Membres de la direction et autres personnes intéressés dans des opérations importantes

Le 21 juin 2024, des membres de la haute direction de la Société, soit Jean-Guy Desjardins, Maxime Ménard, John Valentini, Lucas Pontillo, Gabriel Castiglio, Jean Michel, Klaus Schuster, Eric Roberts et Robert Petty, deux membres du conseil d'administration, à savoir Jean C. Monty et John Braive, et un employé de rang supérieur de la Société ont acquis les titres achetés (c'est-à-dire, toutes les parts de Fiera S.E.C. et toutes les actions de Gestion Fiera précédemment détenues par Desjardins HF, soit 7 257 960 actions avec droit de vote spécial de catégorie B et actions avec droit de vote subordonné de catégorie A, représentant 6,8 % du total des actions en circulation de la Société à cette date). Les titres achetés ont été acquis à un prix équivalant à 7,25 \$ chacun, pour un prix d'achat total d'environ 53 000 000 \$.

Dans le cadre de l'opération visant Desjardins, M. Desjardins, qui contrôle indirectement Gestion Fiera, l'unique commandité de Fiera S.E.C., a acheté, par l'entremise de Fiera International inc., entité qu'il détient indirectement en propriété exclusive<sup>2</sup>, 1 887 621 parts de Fiera S.E.C. (représentant le même nombre d'actions de Fiera Capital) à un prix équivalent à 7,25 \$ CA pour chaque part, soit une contrepartie totalisant environ 13 700 000 \$. Une autre partie du prix d'achat total a été financée par la facilité de crédit ExecCo d'un montant de 20 000 000 \$ octroyée par une banque canadienne à ExecCo, société formée par des membres de la haute direction de la Société, à savoir Maxime Ménard, Lucas Pontillo, John Valentini, Gabriel Castiglio, Jean Michel, Klaus Schuster, Eric Roberts et Robert Petty. Les obligations découlant de la facilité de crédit ExecCo ont été garanties par la Société aux termes de la garantie de la Société.

À la suite de son départ de la Société le 30 avril 2025, Jean Michel a vendu aux autres actionnaires d'ExecCo l'intégralité de sa participation dans ExecCo, et les actionnaires restants d'ExecCo ont assumé les obligations de Jean Michel en vertu de la facilité de crédit ExecCo. Conformément à son mandat, le comité des candidatures et de la gouvernance du conseil d'administration, composé exclusivement d'administrateurs indépendants, a été chargé d'examiner, d'évaluer et d'étudier la proposition de garantie de la Société, y compris de déterminer si la garantie de la Société serait dans l'intérêt de la Société. Pour assurer l'intégrité et l'impartialité du processus d'examen, le comité des candidatures et de la gouvernance a retenu les services d'un conseiller juridique externe spécialisé pour superviser l'ensemble du processus. Il a été déterminé à l'unanimité, après consultation de ses conseillers juridiques indépendants externes, que la garantie de la Société est dans l'intérêt de Fiera Capital. Après réception de la recommandation unanime du comité des candidatures et de la gouvernance, la garantie de la Société a été approuvée à l'unanimité par le conseil d'administration.

<sup>2</sup> Le 1er janvier 2026, Fiera International inc. a fusionné avec certaines autres entités, et la société résultante, Placements COBISMA inc., est détenue directement en propriété exclusive par Jean-Guy Desjardins.

La garantie de la Société représente une « opération avec une personne apparentée » aux fins du *Règlement 61-101 sur les mesures de protection des porteurs minoritaires lors d'opérations particulières* (le « **Règlement 61-101** »). Toutefois, la Société est dispensée de l'approbation de la majorité des actionnaires minoritaires et des exigences d'évaluation officielle du Règlement 61-101 prévues aux paragraphes 5.5a) et 5.7a) de celui-ci, puisque la juste valeur marchande de la garantie de la Société est inférieure à 25 % de la capitalisation boursière de la Société.

Pour de plus amples renseignements sur la garantie de la Société, veuillez vous reporter à la section « [Évolution générale des activités – Faits saillants de 2024 – Acquisition par la haute direction d'actions détenues par Desjardins](#) » de la présente notice annuelle.

À l'exception de la garantie de la Société, Fiera Capital n'a connaissance d'aucun intérêt important, direct ou indirect, d'un administrateur, d'un membre de la direction ou d'un actionnaire ayant la propriété véritable directe ou indirecte de plus de 10 % des actions, ou exerçant directement ou indirectement un contrôle ou une emprise sur de telles actions, ou de tout membre du même groupe qu'une telle personne ou de toute personne ayant des liens avec celle-ci, dans une opération conclue au cours des trois derniers exercices complétés et pendant l'exercice courant jusqu'à la date de la présente notice annuelle, ou dans une opération proposée, qui a eu ou qui pourrait avoir une incidence importante sur Fiera Capital.

## Agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres

---

L'agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres au Canada pour les actions de Fiera Capital est Services aux investisseurs Computershare Inc. à ses bureaux situés à Toronto, en Ontario. Le fiduciaire désigné dans l'acte de fiducie pour les débentures de 2030 est Computershare Trust Company of Canada (« **Computershare** ») à ses bureaux situés à Montréal, au Québec.

### **Computershare (Toronto)**

14e étage, 320, Bay Street  
Toronto (Ontario) M5H 4A6  
Tél. : +1 (416) 263-9200  
Télec. : +1 (888) 453-0330

### **Computershare (Montréal)**

650, boulevard de Maisonneuve Ouest, 7e étage  
Montréal (Québec) H3A 3T2  
Tél. : +1 (514) 982-7888  
Télec. : +1 (514) 982-7635

## Contrats importants

### Liste des contrats importants

Sauf pour ce qui est des contrats conclus dans le cours normal des activités, les seuls contrats importants conclus par Fiera Capital au cours du dernier exercice de Fiera Capital, ou avant le dernier exercice de Fiera Capital mais qui sont encore en vigueur, sont indiqués ci-après :

- > le contrat de protection en cas d'offre publique d'achat daté du 1er septembre 2010 conclu entre plusieurs personnes (énumérées dans le contrat), Fiera Capital et Computershare (la « **convention de protection en cas d'offre publique d'achat** »);
- > la convention des investisseurs datée du 1er septembre 2010 conclue entre Fiera Capital et Fiera S.E.C. (la « **convention des investisseurs avec Sceptre** »);
- > l'accord de sous-conseiller avec PineStone;
- > la débenture de 2027; et
- > l'acte de fiducie daté du 3 juin 2025 conclu entre Fiera Capital, à titre d'émetteur, et Computershare, à titre de fiduciaire (l'« **acte de fiducie de 2025** ») établissant les modalités des débentures de 2030.

Les descriptions qui suivent des contrats importants ne sont pas complètes et sont présentées entièrement sous réserve du texte intégral de ces contrats importants, dont des copies sont disponibles sur SEDAR+ à l'adresse [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca). Il est également possible de consulter de tels exemplaires au cours des heures normales d'ouverture, en écrivant à Mélanie Dupuis-Giuliani, chef du contentieux associée et secrétaire générale à l'adresse [mdupuis@fieracapital.com](mailto:mdupuis@fieracapital.com).

### Description des contrats importants

#### Convention de protection en cas d'offre publique d'achat

Le 1er septembre 2010, à la clôture de l'arrangement, Fiera Capital, Computershare, à titre de fiduciaire des porteurs d'actions avec droit de vote subordonné de catégorie A, et certaines personnes ayant une participation directe et indirecte dans des actions avec droit de vote spécial de catégorie B, ont conclu la convention de protection en cas d'offre publique d'achat. La convention de protection en cas d'offre publique d'achat comprend certaines dispositions ayant pour effet de faire obstacle aux opérations qui, autrement, priveraient les porteurs d'actions avec droit de vote subordonné de catégorie A des droits en vertu des lois provinciales applicables sur les offres publiques d'achat dont ils auraient pu se prévaloir si les actions avec droit de vote spécial de catégorie B avaient été des actions avec droit de vote subordonné de catégorie A.

#### Convention des investisseurs avec Sceptre

Le 1er septembre 2010, à la clôture de l'arrangement, Fiera Capital et Fiera S.E.C. ont conclu la convention des investisseurs avec Sceptre aux termes de laquelle Fiera S.E.C. acquerra des actions avec droit de vote subordonné de catégorie A additionnelles et des titres dont l'échange, l'exercice ou la conversion permet d'acquérir des actions avec droit de vote subordonné de catégorie A pour maintenir son pourcentage de propriété advenant les événements suivants pouvant avoir un effet de dilution. Si des actions avec droit de vote subordonné de catégorie A sont émises dans le cadre d'un appel public à l'épargne, Fiera S.E.C. aura le droit d'acheter des

actions avec droit de vote subordonné de catégorie A additionnelles au cours de la période de 45 jours suivant immédiatement la date de fixation du prix du placement, à un prix par action correspondant au prix d'une action avec droit de vote subordonné de catégorie A offerte dans le cadre de l'appel public à l'épargne, et, au cours des 45 jours suivants, à un prix par action correspondant au cours moyen pondéré en fonction du volume des actions avec droit de vote subordonné de catégorie A à la TSX pour les cinq jours précédant immédiatement la date d'achat. Une telle émission sera conditionnelle à l'approbation de la TSX. Si des actions avec droit de vote subordonné de catégorie A sont émises dans le cadre d'une fusion, d'un arrangement, d'une réorganisation, d'un regroupement, d'une restructuration, d'une offre publique d'achat ou d'une opération similaire, Fiera S.E.C. aura le droit d'acheter des actions avec droit de vote subordonné de catégorie A additionnelles à un prix par action correspondant au prix par action auquel les titres additionnels sont émis dans le cadre de l'opération (tel qu'il est déterminé par les membres indépendants du conseil de Fiera Capital).

### Accord de sous-conseiller avec PineStone

La relation de sous-conseiller entre Fiera Capital et PineStone a été établie le 31 janvier 2022 et est principalement régie par les modalités de l'accord de sous-conseiller avec PineStone.

Dans cette structure, Fiera Capital continue à entretenir des relations directes avec ses clients en tant que gestionnaire/conseiller en placement, tandis que PineStone fournit des services de sous-conseiller à Fiera Capital, supervisant les décisions de placement relatives aux stratégies d'actions mondiales, d'actions internationales et d'actions américaines de Fiera Capital. Les clients de Fiera Capital continuent de bénéficier du modèle opérationnel institutionnel de premier plan de Fiera Capital. Ce modèle comprend la gestion des relations avec les clients, la conformité, l'exécution des transactions internationales, l'exploitation, la gestion des risques, la mesure du rendement et la production de rapports, ainsi que le soutien technologique.

L'accord de sous-conseiller avec PineStone comprend des clauses de protection visant à maintenir un certain niveau d'ASG aux termes de l'accord. L'accord de sous-conseiller avec PineStone prévoit qu'un préavis d'au moins 12 mois est nécessaire avant qu'une partie ne puisse mettre fin à l'accord pour des raisons de commodité. En outre, pendant la durée de l'accord de sous-conseiller avec PineStone et pendant 12 mois après sa résiliation, l'accord interdit à PineStone de solliciter des clients de Fiera Capital afin qu'ils transfèrent des actifs en dehors des stratégies pour lesquelles PineStone agit à titre de sous-conseiller, et lui interdit également d'offrir aux clients de Fiera Capital des stratégies similaires aux stratégies pour lesquelles PineStone agit à titre de sous-conseiller (sauf si cela est fait par l'entremise de Fiera Capital), sous réserve de certaines exceptions.

Si une acquisition entraînant un changement de contrôle de Fiera Capital est réalisée, aucune des parties ne peut envoyer un avis de résiliation de l'accord de sous-conseiller pour raisons de commodité pendant la période de quatre ans suivant la conclusion de l'acquisition entraînant un changement de contrôle.

### Débeture de 2027

Le 23 juin 2022, Fiera Capital a émis la débeture de 2027 à la FTQ. Pour de plus amples renseignements sur la débeture de 2027, veuillez vous reporter à la rubrique « [Description de la structure du capital – Débetures – Débeture de 2027](#) » de la présente notice annuelle.

### Acte de fiducie de 2025

Le 3 juin 2025, Fiera Capital et Computershare ont conclu l'acte de fiducie de 2025. L'acte de fiducie de 2025 énonce les modalités des débetures de 2030. Pour de plus amples renseignements sur les débetures de 2030, veuillez vous reporter à la rubrique « [Évolution générale des activités – Faits saillants de 2025 et faits récents de 2026 – Nouveau placement de débetures subordonnées non garanties de premier rang à 7,75 % \(les débetures de 2030\)](#) » de la présente notice annuelle.

## Intérêts des experts

---

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. est l'auditeur de la Société et est indépendant de Fiera Capital, au sens donné à ce terme dans le code de déontologie de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec.

## Renseignements supplémentaires

---

Des renseignements supplémentaires, concernant notamment la rémunération des administrateurs et des membres de la direction et les prêts qui leur sont consentis, les porteurs principaux des titres de Fiera Capital et les titres autorisés aux fins d'émission aux termes des régimes incitatifs de Fiera Capital, sont fournis dans la circulaire de sollicitation de procurations de la direction de la Société datée du 7 avril 2025. Des renseignements financiers supplémentaires sont fournis dans les états financiers consolidés annuels et le rapport de gestion de Fiera Capital pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025.

Ces documents et autres renseignements concernant Fiera Capital peuvent être obtenus sur SEDAR+ à l'adresse [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca) et sur le [site Web](#) de Fiera Capital.

# Annexe A

## Charte du comité d'audit et de gestion des risques

(la « charte »)

---

### 1. Mandat

Le comité d'audit et de gestion des risques (le « **comité** ») de Corporation Fiera Capital (la « **Société** ») a été créé par le conseil d'administration de la Société (le « **conseil** ») et formé à même ses membres dans le but d'aider le conseil à s'acquitter de ses principales responsabilités de surveillance en ce qui concerne notamment :

- > l'intégrité des états financiers consolidés de la Société et de l'information connexe;
- > le caractère adéquat et efficace du système de contrôles et procédures de communication de l'information (« **CPCI** ») de la Société et de ses systèmes de contrôle interne;
- > l'évaluation de l'auditeur externe de la Société (l'« **auditeur externe** »), ainsi que l'évaluation de ses compétences, de son indépendance, de sa rémunération et de son rendement, en vue de la recommandation de sa nomination à l'assemblée annuelle des actionnaires de la Société (l'« **assemblée des actionnaires** »);
- > le caractère adéquat des processus et des politiques de gestion du risque d'entreprise (« **GRE** ») de la Société;
- > la conformité de la Société avec les exigences prévues par les lois et les règlements, ainsi qu'avec ses normes d'éthique; et
- > tout mandat spécial ou additionnel ou toute fonction que le conseil lui confie ou lui délègue.

Le comité informe périodiquement le conseil des activités du comité, des questions qu'il étudie et de ses recommandations à l'égard de celles-ci.

Le comité doit assurer une communication transparente entre l'auditeur externe, le fondateur et président exécutif du conseil de la Société (le « **président exécutif du conseil** »), le président mondial et chef de la direction (le « **chef de la direction** ») ainsi que les membres de la haute direction de la Société (collectivement avec le président exécutif du conseil et le chef de la direction, la « **haute direction** ») et le conseil.

Le comité doit veiller à l'amélioration continue des politiques, des méthodes et des pratiques de la Société à tous les niveaux et encourager leur observation.

### 2. Fonctionnement

#### 2.1 Composition

Le comité se compose d'au moins trois (3) membres du conseil (chacun, un « **membre** », et collectivement, les « **membres** »). Chaque année, sur la recommandation de son comité des candidatures et de la gouvernance, le conseil nomme ses membres et son président (le « **président** ») lors de sa première réunion suivant l'assemblée des actionnaires.

Les membres doivent satisfaire aux exigences d'indépendance et de compétences financières prévues par les lois, les règles et les règlements applicables (y compris, le cas échéant, ceux des bourses applicables), tel que déterminé par le conseil d'administration.

Les membres exerceront leurs fonctions à compter de leur nomination jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires ou jusqu'à la nomination d'un successeur. Le conseil peut en tout temps destituer ou remplacer l'un de ses membres. Un membre peut également démissionner. Dès qu'un membre n'est plus administrateur, il cesse automatiquement d'être membre. Le conseil comble toute vacance au sein du comité en nommant un administrateur indépendant du conseil. À condition que le quorum soit atteint, les autres membres exerceront tous les pouvoirs du membre dont le poste est vacant.

Si le président est absent ou si son poste est temporairement vacant, le comité peut choisir un autre membre pour occuper ce poste. Le président peut exercer tous les pouvoirs du comité entre les réunions. Cependant, le président doit consulter raisonnablement les autres membres avant d'exercer tout pouvoir et il doit les informer des décisions consécutives à l'exercice d'un tel pouvoir.

## 2.2 Responsabilités du président

Le président dirige tous les aspects du travail du comité. Il lui incombe de gérer les affaires du comité et de s'assurer que celui-ci est organisé comme il se doit et qu'il fonctionne efficacement. Plus précisément, le président a les responsabilités suivantes :

- (a) exercer son leadership pour permettre au comité de s'acquitter efficacement des fonctions et responsabilités décrites dans la présente charte et de toute autre fonction appropriée;
- (b) s'assurer, de concert avec le président exécutif du conseil, le chef de la direction et l'administrateur principal du conseil que la haute direction et les membres entretiennent des relations de travail efficaces;
- (c) présider les réunions du comité;
- (d) fixer, de concert avec le président exécutif du conseil, le chef de la direction et la secrétaire générale de la Société (la « **secrétaire générale** »), la fréquence, les dates et les lieux des réunions du comité;
- (e) examiner, de concert avec le chef de la direction financière mondiale de la Société (le « **chef de la direction financière** ») et la secrétaire générale, les ordres du jour des réunions afin de s'assurer que toutes les affaires requises sont soumises au comité;
- (f) s'assurer, de concert avec le président exécutif du conseil et le chef de la direction, que toutes les questions nécessitant l'approbation du comité sont présentées de manière appropriée et que les mesures qui devaient être prises à la suite des réunions précédentes sont présentées au comité lors de chaque réunion, le cas échéant;
- (g) s'assurer que l'information requise est dûment transmise au comité et, de concert avec le président exécutif du conseil, le chef de la direction, le chef de la direction financière et la secrétaire générale, veiller à ce que les documents à l'appui des présentations et des propositions de la haute direction soient adéquats et préparés en temps opportun;
- (h) donner, à la réunion du conseil suivant toute réunion du comité, un compte rendu des questions examinées par le comité, et des décisions prises ou des recommandations formulées par celui-ci; et
- (i) exécuter les tâches particulières ou s'acquitter des fonctions que lui confie le conseil.

## 2.3 Réunions

Les membres du comité doivent se réunir au moins quatre (4) fois par année et ils peuvent convoquer des réunions supplémentaires si les circonstances l'exigent. L'auditeur externe peut également convoquer une réunion du comité. Tous les membres du comité doivent assister aux réunions, en personne ou par téléconférence ou vidéoconférence. Au besoin, le comité peut inviter des membres de la haute direction, l'auditeur externe ou d'autres personnes à participer aux réunions afin de fournir des renseignements pertinents. Les convocations à ces réunions sont envoyées aux membres, au président exécutif du conseil, au chef de la direction et au chef de la direction financière.

Le comité doit tenir des séances à huis clos en l'absence des membres de la haute direction, à moins qu'ils y soient invités, avec : **i)** l'auditeur externe, **ii)** le président exécutif du conseil, **iii)** le chef de la direction, **iv)** le chef de la direction financière, **v)** le chef de la direction des affaires juridiques mondiale de la Société (le « **chef de la direction des affaires juridiques** ») et **vi)** le chef mondial du risque et de la conformité de la Société (le « **chef du risque et de la conformité** »), ainsi que des séances avec les membres de la haute direction avant ou après les réunions du comité.

Les ordres du jour des réunions sont rédigés par le chef de la direction financière ou toute autre personne désignée par lui, approuvés par le président après consultation avec les autres membres, au besoin, et fournis à l'avance aux membres avec les documents appropriés. La secrétaire générale, ou toute autre personne nommée par le président, rédige les procès-verbaux des réunions. Les procès-verbaux des réunions du comité doivent refléter fidèlement les délibérations importantes et les décisions du comité, notamment toutes les recommandations qu'il doit formuler au conseil. Ces procès-verbaux doivent être transmis à tous les membres aux fins d'approbation et, par la suite, être versés dans les registres de la Société.

Le quorum est atteint lorsque la majorité des membres sont présents en personne ou par téléconférence ou vidéoconférence.

## 2.4 Évaluation du comité

Chaque année, le comité, avec le concours du comité des candidatures et de la gouvernance, évalue sa performance et examine et évalue le bien-fondé de sa charte, et demande au conseil d'approuver les modifications proposées et les communications connexes qui peuvent être requises par les lois, les règlements ou les exigences d'inscription.

Le comité doit, au besoin, offrir à ses membres une formation adéquate dans le domaine financier et le domaine de la gestion du risque.

# 3. Fonctions et responsabilités

En plus de toutes les autres fonctions et responsabilités qui lui sont assignées à l'occasion par le conseil, le comité assume les responsabilités suivantes à l'égard de la Société.

## 3.1 Information financière

Le comité doit examiner l'information financière devant être déposée auprès des autorités de réglementation, en discuter avec la haute direction et l'auditeur externe, en faire rapport au conseil et, s'il y a lieu, faire des recommandations à cet égard au conseil. Le comité a les responsabilités suivantes :

### 3.1.1 Trimestriellement et annuellement

- (a) vérifier la qualité et l'intégrité du processus d'information financière de la Société;
- (b) examiner les états financiers annuels consolidés audités de la Société et vérifier leur qualité et leur intégrité, ainsi que leur conformité avec l'information connue des membres;
- (c) examiner les états financiers trimestriels intermédiaires non audités de la Société et vérifier leur qualité et leur intégrité, ainsi que leur conformité avec l'information connue des membres;
- (d) comprendre la façon dont la haute direction prépare l'information financière intermédiaire, ainsi que la nature et l'étendue de la participation de l'auditeur externe;
- (e) examiner le caractère adéquat des principes comptables concernant la préparation des états financiers, y compris les autres traitements autorisés par les IFRS et l'incidence de tout changement proposé aux principaux principes comptables et à la communication de l'information financière, et vérifier que les pratiques comptables sont conformes aux normes du secteur;
- (f) examiner les questions importantes touchant la comptabilité et la communication de l'information, y compris les opérations complexes ou inhabituelles et les questions très subjectives, ainsi que les décisions les plus récentes des autorités professionnelles et réglementaires, et comprendre leur incidence sur les états financiers;
- (g) recueillir les commentaires de l'auditeur externe, du chef de la direction financière et du chef de la direction des affaires juridiques concernant les risques qui pourraient avoir une incidence sur l'information financière;
- (h) passer en revue les résultats de tout audit, y compris les difficultés rencontrées;
- (i) examiner, avant leur publication, les rapports de gestion, les communiqués de presse trimestriels concernant l'information financière importante, d'autres rubriques des rapports annuels et trimestriels et des documents connexes à déposer en application de la réglementation et s'assurer de l'exactitude et de l'exhaustivité de l'information qu'ils contiennent;
- (j) examiner le rapport de l'auditeur externe indépendant qui précède les états financiers annuels audités; et
- (k) après les avoir examinés, recommander au conseil l'approbation des états financiers, des rapports de gestion et des communiqués de presse qui s'y reportent.

### 3.1.2 Annuellement ou périodiquement

- (a) vérifier la qualité et l'intégrité du processus de préparation de la notice annuelle de la Société;
- (b) examiner la notice annuelle et recommander son approbation au conseil;
- (c) examiner la politique sur la divulgation et la confidentialité de l'information de la Société et recommander son approbation au conseil, s'il y a lieu; et
- (d) examiner et approuver la charte du comité de divulgation de la Société.

### 3.2 Contrôles internes

Le comité doit s'assurer que la haute direction a élaboré et mis en œuvre un système de contrôle interne efficace en matière de communication de l'information financière, de sauvegarde des actifs et de détection des fraudes, et qu'elle l'applique de façon constante. Le comité a les responsabilités suivantes :

- (a) comprendre et évaluer l'étendue de l'examen indépendant, par les membres de la haute direction responsables des finances, du contrôle interne à l'égard de l'information financière (« CIIF ») et du CPCI, aux fins de conformité avec le *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs*, et examiner les rapports périodiques sur les conclusions et les recommandations importantes ainsi que les plans de redressement proposés par ces membres de la haute direction;
- (b) examiner et évaluer, de concert avec la haute direction et l'auditeur externe, le caractère adéquat et l'efficacité des systèmes de contrôle interne et des systèmes de gestion de la Société, y compris la structure organisationnelle de la direction des finances, le processus de communication de l'information, le processus de gestion des projets, ainsi que la sécurité des TI et la cybersécurité;
- (c) comprendre l'étendue de l'examen, par l'auditeur externe, du contrôle interne à l'égard de l'information financière et obtenir et analyser les conclusions et les recommandations importantes ainsi que les mesures prises en conséquence par la haute direction;
- (d) établir et examiner les procédures pour la réception, la conservation et le traitement des plaintes portant sur des questions de comptabilité, de contrôles comptables internes ou d'audit, y compris des procédures permettant aux employés de soumettre, de manière confidentielle et anonyme, leurs préoccupations concernant des points discutables en matière de comptabilité ou d'audit ou d'autres questions liées aux finances; et
- (e) examiner périodiquement le programme et les politiques antifraude de la Société avec la haute direction et l'auditeur externe.

### 3.3 Gestion des risques

Le comité doit s'assurer que la haute direction a élaboré et mis en œuvre des pratiques appropriées en matière de gestion du risque à l'égard des risques qui pourraient avoir des incidences importantes sur la performance de la Société ou sur l'atteinte de ses objectifs, et s'assurer que la direction applique ces pratiques de façon constante. À cette fin, le comité a les responsabilités suivantes :

- (a) acquérir une compréhension générale des risques auxquels la Société est exposée ou pourrait être exposée, et de la façon dont ils sont mesurés et gérés;
- (b) s'assurer que la haute direction a cerné les risques auxquels la Société est exposée, qu'elle les a évalués selon leur niveau d'importance et qu'elle a mis en œuvre des mesures de contrôle et d'atténuation du risque;
- (c) examiner la politique de GRE qui définit les principes suivis par la haute direction pour l'identification, l'évaluation, la mesure, la gestion, la surveillance et la déclaration des risques importants auxquels la Société est exposée, et sa pertinence, ainsi que d'autres politiques de gestion des risques concernant les risques importants identifiés, et soumettre des recommandations au conseil d'administration pour approbation, le cas échéant;
- (d) examiner l'énoncé d'appétit pour le risque de la Société et soumettre des recommandations au conseil d'administration pour approbation, le cas échéant;

- (e) examiner le plan de travail annuel de GRE et les modifications apportées subséquemment à ce plan afin de vérifier qu'il traite des éléments de la politique GRE de la Société et d'autres politiques en matière de gestion des risques, et qu'il tient compte des risques importants;
- (f) obtenir, au moins une fois par semestre et de façon ponctuelle, au besoin, un rapport actualisé du chef de la direction financière ou du chef du risque et de la conformité concernant les questions relatives aux risques importants de la Société;
- (g) planifier des examens et des évaluations périodiques indépendants concernant le caractère adéquat des politiques, des procédures, des processus et des systèmes mis en œuvre par la haute direction afin de gérer et de contrôler les risques importants, et s'assurer que les activités relatives aux risques et aux contrôles ont une efficacité et une visibilité suffisantes; et
- (h) examiner les modifications nécessaires concernant le cadre de travail relatif à la GRE et au contrôle lorsque des changements importants ont été apportés à la stratégie de l'entreprise ou aux stratégies de nouveaux secteurs d'activité et recommander au conseil l'approbation de ces modifications, le cas échéant.

### 3.4 Technologies de l'information, cybersécurité et intelligence artificielle

- (a) superviser les questions liées aux technologies de l'information, y compris l'intelligence artificielle, et examiner avec la haute direction les programmes de la Société en matière de technologies de l'information, de cybersécurité et d'intelligence artificielle;
- (b) obtenir, au moins une fois par année et de façon ponctuelle, au besoin, un rapport actualisé du chef mondial, Infrastructure TI et Technologie ou du chef mondial, Livraison de solutions et services d'application à propos des programmes de la Société en matière de technologies de l'information et d'intelligence artificielle;
- (c) obtenir, au moins une fois par année et de façon ponctuelle, au besoin, un rapport actualisé du chef du risque et de la conformité sur l'utilisation globale de l'intelligence artificielle par la Société, les principaux risques et contrôles associés à cette utilisation, ainsi que sur l'efficacité et le respect continu de la politique relative à l'adoption, à la gouvernance et à l'utilisation convenable de l'intelligence artificielle;
- (d) examiner et approuver la politique relative à l'adoption, à la gouvernance et à l'utilisation convenable de l'intelligence artificielle de la Société;
- (e) superviser les questions liées à la cybersécurité, et examiner avec la haute direction le programme de la Société en matière de cybersécurité; et
- (f) obtenir, au moins une fois par année et de façon ponctuelle, au besoin, un rapport actualisé du chef mondial de la sécurité des systèmes d'information à propos du programme de la Société en matière de sécurité de l'information, y compris en matière de cybersécurité.

### 3.5 Audit externe

L'auditeur externe relève directement du comité. Par conséquent, il incombe au comité de surveiller les travaux de l'auditeur externe et de faire ce qui suit :

- (a) examiner annuellement la performance et les compétences de l'auditeur externe et de l'associé responsable de l'audit;

- (b) examiner annuellement les rapports adressés à l'auditeur externe concernant ses procédures de contrôle interne de la qualité et les questions importantes soulevées dans le cadre du dernier contrôle interne de la qualité, ou contrôle par les pairs, ou toute demande de renseignements ou enquête par une autorité professionnelle, telle que le Conseil canadien sur la reddition de comptes et le Public Company Accounting Oversight Board, et en discuter;
- (c) établir les protocoles et les attentes conjointement avec l'auditeur externe;
- (d) examiner et confirmer l'indépendance de l'auditeur externe en obtenant de celui-ci des déclarations sur ses relations avec la Société, y compris au sujet des services non liés à l'audit, et en discutant avec l'auditeur externe de ces relations;
- (e) soumettre des recommandations au conseil quant à la nomination, au maintien en poste, à la destitution et à la rémunération de l'auditeur externe, et quant à la surveillance du travail de l'auditeur externe et de tout autre auditeur dans le cadre de la production d'un rapport d'audit et de la prestation de tous les services requis;
- (f) examiner l'étendue prévue de l'audit effectué par l'auditeur externe ainsi que l'approche préconisée;
- (g) approuver tous les mandats d'audit et de services non liés à l'audit conformément à la politique d'approbation de la Société à l'égard des services pouvant ou ne pouvant pas être exécutés par l'auditeur externe;
- (h) s'assurer du suivi de toute communication de l'auditeur externe adressée à la haute direction;
- (i) examiner et approuver la politique d'approbation de la Société, qui comprend des instructions concernant l'embauche d'anciens et d'actuels associés et employés d'anciens et d'actuels auditeurs externes, et obtenir des rapports trimestriels de la haute direction résumant l'approbation des services d'audit et des services non liés à l'audit fournis par l'auditeur externe; et
- (j) rencontrer l'auditeur externe lors d'une séance à huis clos une fois par trimestre ou selon les besoins.

### 3.6 Conformité

Le comité doit s'assurer que la Société gère efficacement les risques liés à la réglementation en exerçant les fonctions de surveillance suivantes :

- (a) vérifier l'efficacité des systèmes de surveillance de la conformité avec les lois, les règlements, les exigences d'inscription et les politiques internes, et examiner les résultats des enquêtes effectuées par la haute direction et les mesures prises par cette dernière (y compris les mesures disciplinaires) à l'égard de tout cas de non-conformité;
- (b) vérifier l'indépendance du chef du risque et de la conformité;
- (c) examiner le plan de travail annuel du chef du risque et de la conformité ainsi que ses modifications subséquentes pour s'assurer qu'il traite adéquatement de la conformité et des risques importants liés à la réglementation;
- (d) obtenir trimestriellement du chef de la direction des affaires juridiques ainsi que du chef du risque et de la conformité un compte rendu des questions juridiques et de conformité au sein de la Société;
- (e) étudier les conclusions de tout examen mené par des organismes de réglementation et toutes les observations de l'auditeur. Examiner les plans d'action et les réponses aux autorités de réglementation proposés par la haute direction, et assurer le suivi de la mise en œuvre de ces plans d'action; et
- (f) examiner le processus visant à communiquer au personnel de la Société le guide de conformité et le Code de conduite mondial, et à surveiller la conformité avec ceux-ci.

### 3.7 Autres responsabilités

Le comité doit s'acquitter des tâches suivantes et en faire rapport au conseil :

- (a) une fois par trimestre, examiner l'information financière appropriée et recommander au conseil l'approbation de la déclaration et du paiement de dividendes, le cas échéant;
- (b) une fois par an, examiner les couvertures d'assurance responsabilité de la Société, évaluer leur caractère adéquat et recommander au conseil l'approbation des couvertures d'assurance, y compris leur renouvellement; et
- (c) examiner et approuver (ou soumettre au conseil pour approbation, selon le cas) certaines autres politiques principales identifiées relatives à la présentation de l'information financière, à la gestion des risques, aux contrôles internes, au traitement des plaintes liées à ces questions et aux pratiques de négociation.

## 4. Accès aux employés, renseignements, conseillers et experts externes

Le comité aura accès aux membres de la haute direction et aux autres employés dans la mesure requise pour mener à bien son mandat de la manière décrite aux présentes.

Le comité a accès à tous les renseignements, à tous les documents et à tous les registres de la Société selon ce qu'il juge nécessaire ou souhaitable pour lui permettre de s'acquitter de ses fonctions et responsabilités.

Le comité a le pouvoir de retenir les services de conseillers ou experts externes ou de nommer de tels conseillers ou experts s'il est jugé que cela est nécessaire pour que le comité puisse s'acquitter de ses responsabilités.

## 5. Limites

Aucune disposition de la présente charte ne vise à élargir les normes de conduite applicables en vertu des obligations légales ou réglementaires qui s'appliquent aux administrateurs de la Société ou aux membres.

En l'absence d'information à l'effet contraire, les membres sont en droit de se fier : **i)** aux états financiers de la Société qui, d'après l'un de ses dirigeants ou d'après le rapport écrit du vérificateur de la Société, reflètent fidèlement la situation financière de la Société conformément aux principes comptables généralement reconnus; **ii)** aux rapports financiers périodiques ou autres de la Société qui, d'après l'un de ses dirigeants, reflètent fidèlement la situation financière de la Société conformément aux principes comptables généralement reconnus; **iii)** aux rapports ou avis de dirigeants ou d'employés de la Société auxquels il est raisonnable de se fier dans les circonstances; ou **iv)** aux rapports de personnes, notamment des avocats, des comptables, des ingénieurs ou des évaluateurs, dont la profession permet d'accorder foi à leurs déclarations.

## 6. Examen de la charte

Le conseil examinera périodiquement la présente charte. La présente charte a été approuvée par le conseil, est datée du 25 février 2026 et entre en vigueur à cette date.



[fiera.com](http://fiera.com)

[info@fieracapital.com](mailto:info@fieracapital.com)